



Staats- und
Universitätsbibliothek
Bremen

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen

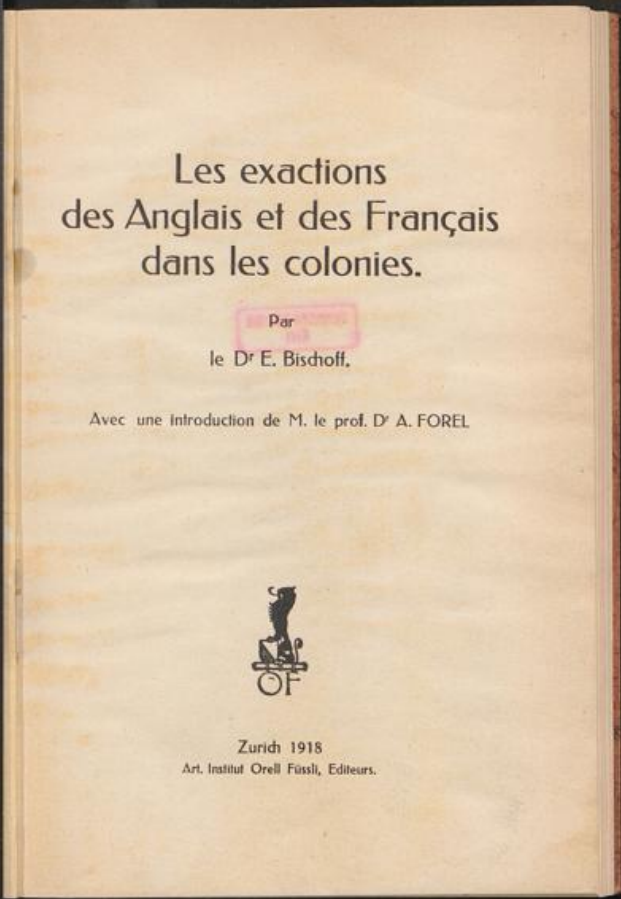
DFG-Projekt "Digitale Sammlung Deutscher Kolonialismus"

Les exactions des Anglais et des Français dans les colonies

Bischoff, Ernst

Zürich, 1918

urn:nbn:de:gbv:46:1-10217



Les exactions
des Anglais et des Français
dans les colonies.

Par
le Dr E. Bischoff.

Avec une Introduction de M. le prof. Dr A. FOREL



Zurich 1918
Art. Institut Orell Füssli, Editeurs.

Universitätsbibliothek Kiel
8S0 00 470 355 3



Bischoff

Les Exactions
des
Anglais et des Français
dans les colonies

1918

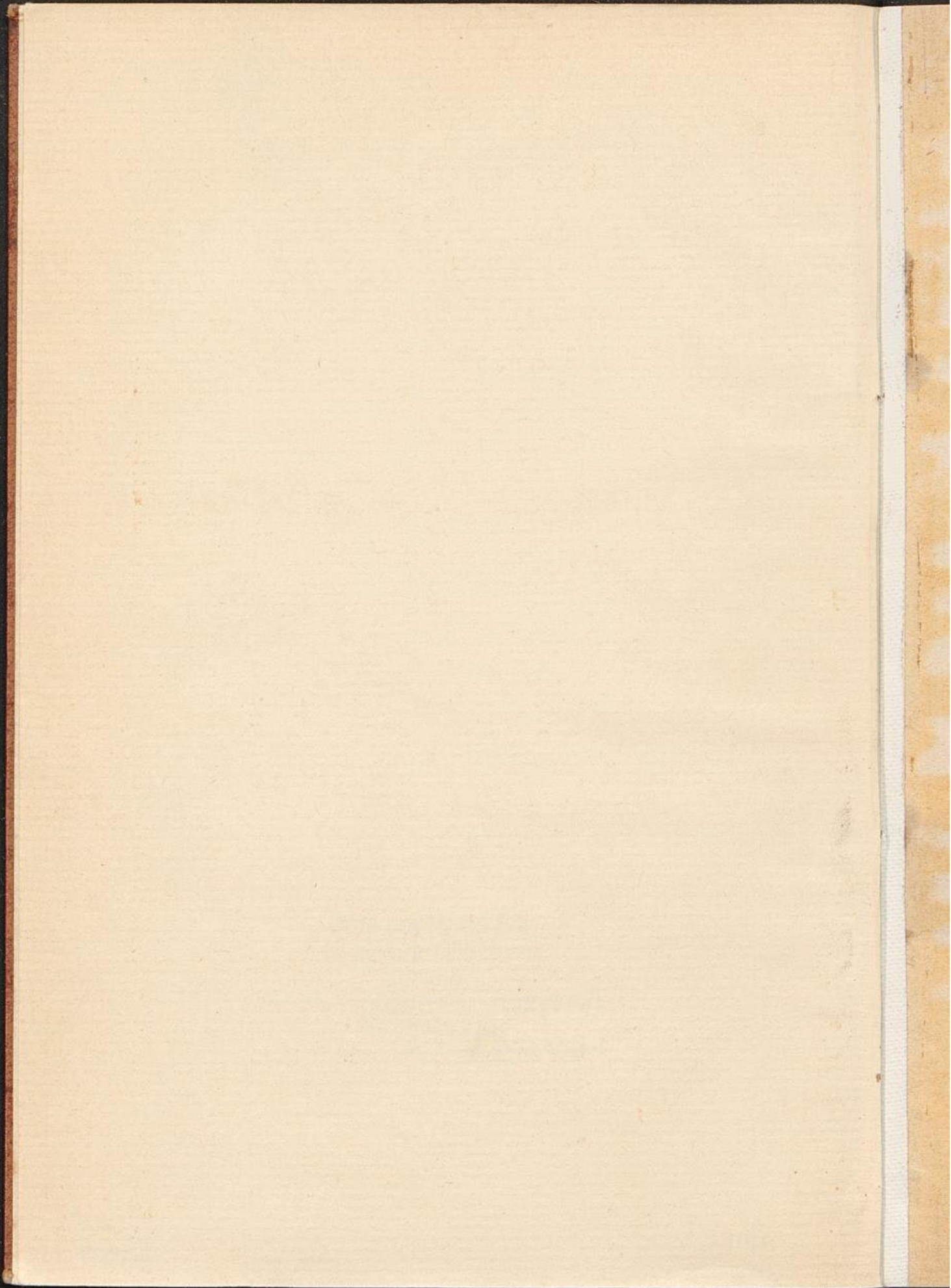
K

4938

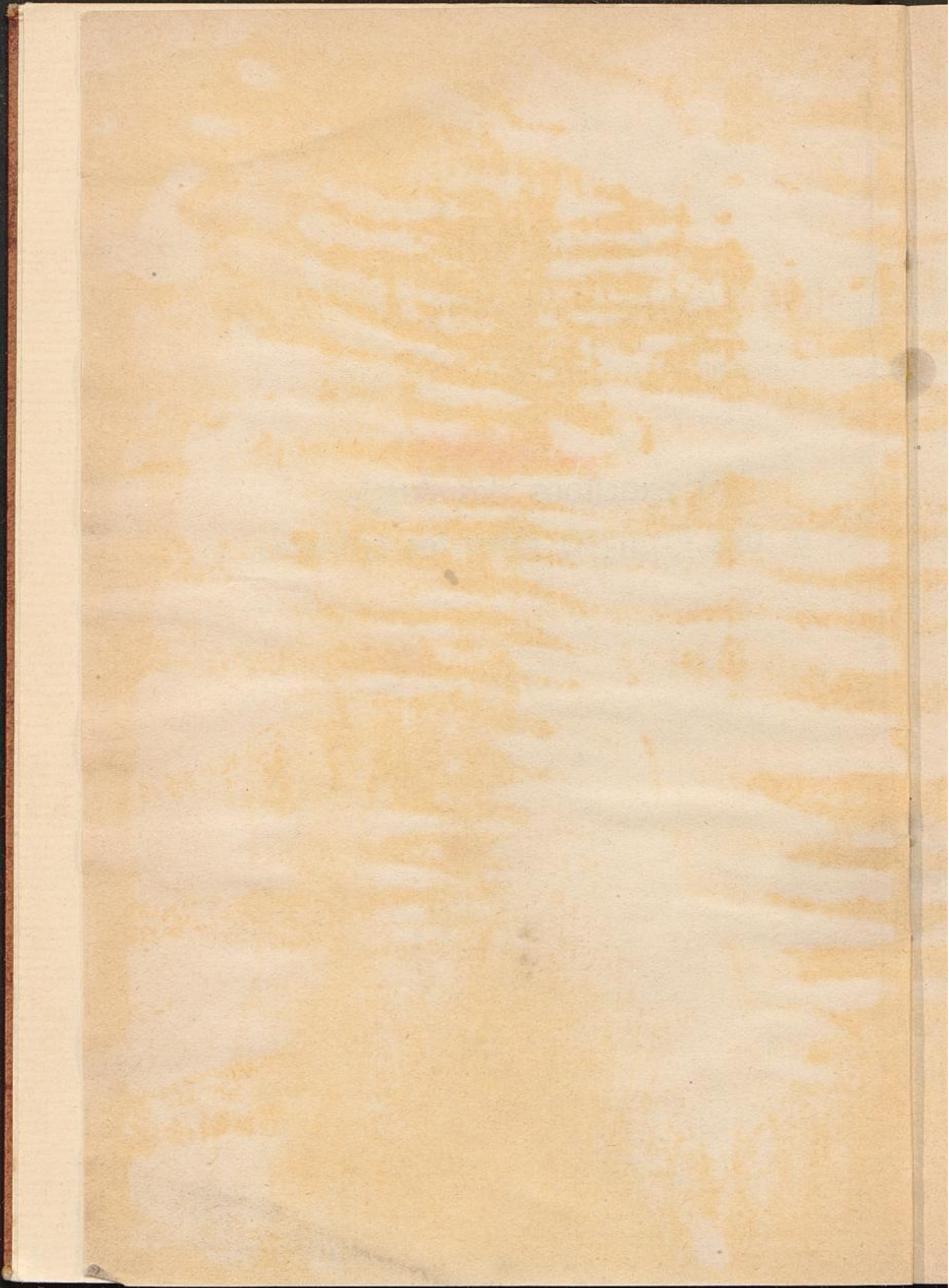
K4938

Bitte streichen Sie
in unseren Büchern
nichts an.
Es stört spätere Benutzerinnen
und Benutzer
Ihre Universitätsbibliothek Kiel

206/35
v. d. Wehr



Les exactions des Anglais
et des Français dans les colonies



Les exactions des Anglais et des Français dans les colonies.

Par

le Dr E. Bischoff.

Avec une introduction de M. le prof. Dr A. FOREL



Zurich 1918

Art. Institut Orell Füssli, Editeurs.

[Die englischen und fran-
zösischen Entwürfe auf
kolonialer Erde. Franz.]



Tous droits réservés.

[München] Bischoff,
[Augsburg] Forel.

B 18.2226.

u

q

Quelques mots d'introduction.

Audiatur et altera pars! Les actes commis par les soldats allemands en Belgique et dans les parties occupées de la France, les déportations de familles belges parmi la population civile en Belgique par le gouvernement allemand et d'autres faits analogues ont été de toute part, surtout de la part de la presse de l'Entente suffisamment blâmés. Dans un journal suisse j'ai moi-même publié les rapports du D^r Edouard Graeter sur les atrocités commises par les Turcs envers la population arménienne qu'ils ont systématiquement extirpée. Le sentiment de justice, dicté par une véritable neutralité, exige que les actes commis par les Anglais et les Français envers l'innocente population civile de l'Afrique occidentale voient de même le jour.

Une circonstance aggravante pour le cas particulier consiste dans le fait qu'il s'agit ici d'un pays tropical très éloigné qui ne se trouvait pas dans le domaine où éclata la guerre, de sorte que l'excuse de ce qu'on entend par „nécessités de la guerre“ ne peut être avancée. Néanmoins une autre circonstance, atténuante celle-ci, est ce qu'on appelle l'africanite (ou soudanite), état causé par le climat tropical, troublant la mentalité normale et rendant partout irritable et brutale la population blanche, dite civilisée. En outre, ici comme partout — on le voit clairement par les enquêtes suivantes — l'alcool c'est-à-dire l'ivresse, a largement contribué aux actes répréhensibles. Qu'ils s'appellent Anglais, Allemands ou Français, tous les hommes deviennent des brutes dans l'ivresse. Par là je n'entends pas dire qu'il n'existe pas de brutes à l'état sobre parmi les humains. Mais quand la brute humaine en question a des armes en main, malheur à ses victimes! Il ne s'agit pas ici seulement de l'ivresse passagère;

l'alcoolisme chronique est encore pire. Il a joué sans doute un grand rôle dans le cas particulier.

Il ne me vient pas à l'esprit d'ajouter quoi que ce soit aux rapports de témoins assermentés; ils parlent d'eux mêmes et le lecteur jugera. Mais il ne devrait pas juger les choses du point de vue chauvin d'un parti; bien au contraire d'un point de vue humanitaire général. Si de l'atroce guerre mondiale actuelle naît une organisation internationale entre tous les peuples de la terre, organisation capable d'amener une paix permanente, alors les maux actuels dont souffre partout l'humanité auront fait murir un fruit à la fois bon, moral et sain. A l'aide d'un désarmement progressif et équitable de tous les peuples, fédérés entre eux dans une union internationale, on pourra dans une paix permanente lutter avec succès contre la bête féroce inhérente à notre nature, c'est-à-dire l'appriivoiser en faisant chez elle dès l'enfance l'éducation systématique du travail au bien social.

En terminant je voudrais encore exprimer sincèrement le vœu suivant: Puissent les pauvres prisonniers civils, femmes, hommes et enfants, vivant encore dans les colonies allemandes en Afrique et qui sont tous très affaiblis, être bientôt transférés et internés en Suisse. Ils ne sont plus nombreux et l'humanité l'exige.

Dr. A. Forel.

Avant-propos.

La présente brochure a pour objet de tracer, à l'aide des dépositions de témoins dignes de foi, un tableau du sort auquel les Anglais et les Français ont voué la population européenne des colonies allemandes de Cameroun et de Togo. Il importe d'autant plus de livrer ces faits à la publicité qu'ils forment un chapitre émouvant de la guerre mondiale dans les territoires allemands, anglais et français du golfe de Guinée.

Les souffrances que les Allemands de Cameroun et de Togo, hommes, femmes et enfants, ont eu à endurer, présentent avec celles de la population du théâtre de la guerre européen, toute la différence qui sépare de ce dernier les régions africaines. Le but de l'exposé ci-dessous est de bien faire ressortir cette différence, afin de démontrer comment le sort infligé aux Allemands des colonies, transportés et internés, ne se confond pas simplement avec les maux pour ainsi dire inévitables, que la guerre entraîne d'habitude.

Il s'agit ici d'événements accomplis en partie il y a plus de deux années et demie. Les motifs de leur livraison tardive à la publicité s'expliquent d'eux-mêmes. Il a fallu souvent un temps très long avant que des témoins capables de produire des dépositions absolument sûres sous la foi du serment, fussent de retour en Allemagne et pussent être entendus. Les victimes de la politique anglo-française ne sont revenues en Allemagne qu'isolément et à intervalles éloignés, et naturellement la possibilité de se représenter les faits dans toute leur exactitude ne pouvait s'offrir qu'après avoir recueilli un grand nombre de témoignages. La plupart de ceux-ci proviennent de femmes rapatriées en passant par le Maroc et par l'Angleterre, d'invalides échangés par

la Suisse, et de médecins mis en liberté après une captivité assez longue pour leur avoir permis de connaître „l'enfer“ du Dahomey. Quant aux victimes le plus gravement frappées, en admettant qu'elles vivent encore, elles se trouvent toujours prisonnières aux mains des Français; aucun rapport n'était parvenu de leur part au moment de la publication de cette brochure.

Malgré cela, le tableau que nous pouvons nous faire de l'état de choses en Afrique, n'en est pas moins d'une effroyable et complète réalité. Aussi ne saurait-on insister avec trop de persistance sur un point: les dépositions de témoins qu'on va lire ne constituent qu'une faible partie des documents et des rapports contenus dans les deux livres blancs de l'Office allemand des colonies. Elles ont été faites sous la foi du serment, avec indication exacte des lieux et des personnes.

Outre les révélations terribles des dépositions, leur importance augmente encore par la constatation ci-dessus, et elles forment un dossier complètement à part parmi les nombreux documents recueillis sur les événements de la guerre mondiale. Les moindres détails de l'exposé qui suit ne peuvent ni être négligés ni être mis en doute, chaque mot des récits complets des témoins sur la conduite des Anglais et des Français a la sérieuse gravité d'une déposition solennelle devant le tribunal après la prestation du serment prescrit.

Cette circonstance particulière revêt une importance dont se pénétrera quiconque sachant avec quelle hâte et quelle superficialité souvent on a établi de nombreux rapports de Commissions ou autres, de soi-disant recueils de preuves, destinés à exploiter les horribles et tragiques événements de cette catastrophe mondiale au profit de certaines opinions préconçues. Quand on se rappelle qu'un personnage tel que le Viscount Bryce, dans le rapport bien connu de la Commission dont il était chef, n'a même pas été en état de reproduire une seule déposition de témoin assermenté, si l'on songe qu'il a pris sur lui — il n'appartient pas de rechercher ici pour quel motif apparent ou réel — de ne pas citer un seul nom des nombreux témoins belges entendus, si l'on s'étonne

que le Viscount Bryce n'ait pas cru — sans doute pour des raisons secrètes — devoir trahir même les noms des soldats anglais ayant déposé, on comprendra alors toute la valeur des témoignages ci-dessous, effroyables souvent, mais dont chaque phrase est rendue inattaquable par la solennité du serment prêté, et mise hors de doute par l'identité complètement établie du témoin.

C'est à dessein que les documents reproduits ici sont en petit nombre; ils sont extraits des deux Livres blancs officiels, qui renferment une quantité considérable de témoignages écrasants. La flagrante véracité des preuves fournies n'en est pour cela atténuée en rien. La seule mesure ici consiste dans la proportion du nombre des dépositions assermentées avec celui des colons allemands frappés par les événements. On ne saurait s'attendre ici à des milliers de récits et de témoignages, pour la raison fort simple que toute la population européenne des deux territoires de protectorat ne dépasse par le chiffre d'environ 2400 âmes, soit à peu près la population d'un village belge d'une certaine importance.

Les souffrances et les misères endurées par chacun n'en sont pas moins émouvantes parce que le nombre des victimes à torturer ne comprenait qu'un faible contingent d'innocents habitants des deux territoires. Mais la faute des instigateurs et des auteurs impitoyables de ces souffrances et de ces misères, dont on va lire le récit navrant, n'en reste pas moins pleine et entière. Le jugement appartient à l'opinion publique de tous les pays.

Les exactions des Anglais et des Français dans les colonies.

Considérations générales.

La population civile des pays servant de théâtre aux opérations militaires ou à des combats, a toujours plus ou moins à souffrir des nécessités inéluctables de la guerre.

La guerre mondiale s'étant également étendue aux colonies, la population européenne des territoires de protectorat allemands devait donc s'attendre à pareilles épreuves.

Mais il importe cependant d'établir ici une grande différence. En Europe, il s'agissait de régions étendues, auxquelles les horreurs de la guerre ne pouvaient être épargnées après l'embrasement de la conflagration générale. Des armées composées de millions d'hommes se trouvaient en présence et la lutte devait nécessairement se produire quelque part.

Qu'on se représente maintenant le „théâtre de la guerre“ en Afrique. Les forces militaires en cause y étaient si faibles, que les véritables opérations militaires se bornèrent à des actions purement locales. Tout permettait de présumer que la population européenne des quelques endroits habités par des colons, ainsi que les plantations et les diverses missions, resteraient presque complètement indemnes des conséquences de la lutte. Les troupes anglaises et françaises n'avaient pas la moindre nécessité de procéder à des mesures de rigueur quelconque contre la population civile pacifique, contre des fonctionnaires, des planteurs, des commerçants, des missionnaires, des médecins, à fortiori contre des femmes et des enfants.

Le sort des victimes ainsi frappées est devenu plus dur encore après la cessation des opérations militaires proprement dites, et les dépositions sous la foi du serment qui suivent en donneront une triste image. Rappelons encore une fois qu'aucune des exactions rapportées par les témoins n'a été commise en territoire de combat.

I. Traitements infligés aux Allemands par les indigènes.

Naturellement, les opérations militaires ont entraîné tout d'abord un certain nombre d'exactions des indigènes contre la population européenne allemande. Ci-après quelques témoignages:

A comparu sur citation le sieur *Joseph Faerber*, curé catholique de la paroisse de gouvernement, lequel a été entendu et a déclaré ce qui suit:

Identité du témoin: Je m'appelle Joseph Faerber, âgé de 31 ans.

Déposition du témoin: Je renouvelle ma déposition de ce jour, écrite par moi et dont il vient de m'être donné lecture, et j'en fais mon affaire.

Le témoin a ensuite prêté le serment prescrit.

... Si nous nous montrions en public, les indigènes nous accablaient de leurs sarcasmes et de leurs railleries, sans que les officiers anglais présents fissent mine de les empêcher.

Le transport fut profondément humiliant pour nous autres Allemands: nous fûmes conduits à la passerelle de débarquement entre des soldats nègres anglais, au milieu des moqueries de la population de Duala, et pendant le trajet, maint coup fut distribué par les soldats noirs de l'escorte, qui cherchaient à se surpasser les uns les autres dans leur ardeur à nous chicaner. Le mode d'exécution du transport était fait pour enlever aux gens de Duala tout respect devant ce qui est allemand. Les mots de „German beast“ et de „German swine“ nous assaillirent de tous côtés les oreilles.

J'ai la ferme conviction que les Anglais auraient pu facilement nous transporter sur un meilleur navire, et non sur un bateau servant au fret, nous nourrir mieux et surtout ne pas nous faire escorter par des noirs, nous qui n'étions que des prisonniers civils et des non-combattants. En visitant le navire, le gouverneur de Sierra-Leone à Freetown aurait dit en désignant le paquebot allemand „Professor Woermann“, stationné en face et capturé: „Voilà le vrai bateau pour transporter des prisonniers de ce genre, hommes, femmes et enfants.“

Signé: *Père Joseph Faerber.*

Stuttgart, le 2 février 1916.

A comparu sur citation le témoin ci-dessous, lequel, après avoir prêté le serment prescrit, a été entendu.

Identité: Docteur Gotthilf Vøhringer, directeur de la Société wurtembergeoise de Cameroun, 35 ans, célibataire, confession évangélique.

Déposition: J'ai assisté au siège et à l'occupation de Duala comme directeur de la Société wurtembergeoise de Cameroun. Le drapeau blanc fut hissé à Duala le 27 septembre 1914 . . .

Le chef de poste à la gare était un mercenaire anglais avec lequel je m'entretiens sur le pillage de Duala. Il considérait la conduite des noirs comme une honte pour les blancs, et me dit que s'il en avait eu la faculté, il aurait volontiers tiré sur les pillards . . .

Signé: *Gotthilf Vøhringer.*

Baranowitschi, le 15 février 1917.

A comparu le professeur *Dr Werner*, médecin-major de 1^{ère} classe, lequel a déclaré après avoir prêté le serment prescrit:

J'ai été fait prisonnier, le jour de l'occupation de Duala le 27 septembre 1914, par une troupe anglaise composée de soldats de couleur avec un sous-officier blanc. Les Allemands de Duala emmenés en captivité par *les Français* se virent privés des objets les plus nécessaires, tels que linge, effets de toilette. Ils n'eurent pas la permission d'emporter un seul bagage, et

sous la surveillance de noirs, furent conduits au port et embarqués . . .

Les organes noirs subalternes furent obligés d'exécuter les mesures rigoureuses ordonnées par les autorités, et le pouvoir jusque là inconnu et inouï donné aux noirs sur les blancs eut à lui seul un effet révoltant et humiliant à la fois . . . La contrainte corporelle exercée par les noirs me produisit ainsi qu'à tous les Allemands de Duala une impression de brutalité et de sauvagerie.

Les prisonniers furent fréquemment empoignés, poussés, et accablés de menaces.

Signé: *Professeur Dr Werner,*
médecin-major de 1^{ère} classe.

Friesack, le 4 août 1916.

A l'audience de ce jour a comparu le sieur *Schulz*, chef de police à Cameroun, actuellement à Friesack, auquel lecture a été donnée de son rapport du 25 janvier 1916.

Après avoir décliné ses nom, prénom et qualités: *Arthur Schulz*, 36 ans, confession évangélique, le témoin a prêté le serment suivant, régulièrement prescrit: „Je jure devant Dieu tout-puissant et qui sait tout, que les faits consignés dans mon rapport du 25 janvier 1916 sont conformes à la vérité, aussi vrai que Dieu me vienne en aide.“

„ . . . Dans la même soupenle que nous se trouvaient deux soldats anglais disciplinaires. *Ceux-ci, contrairement à nous, recevaient trois fois par jour un repas régulier, étaient conduits le matin aux lavabos, et avaient chacun deux couvertures.* Le traitement que nous infligeaient les noirs était indigne. Le matin, on replaçait l'escalier de la soupenle retiré chaque soir pendant 6 heures, et si en haut, l'on voulait satisfaire un besoin nécessaire, on était conduit sous la surveillance d'un soldat noir à des latrines affectées aux nègres, et souvent il fallait attendre que ceux-ci eussent terminé eux-mêmes.

Parmi les prisonniers se trouvaient divers malades, venus en partie de l'hôpital de Duala. C'est ainsi que nous demandâmes une couverture pour un nommé *Heyer*, mécanicien de la

ligne Wœrmann, qui souffrait d'une fièvre violente; cette demande nous fut refusé... Signé: *Schulz*, chef de police.

Giessen, le 2 novembre 1915.

A comparu le témoin Docteur *Saame*, lequel, après avoir reçu communication de l'objet de l'enquête et avoir été averti de l'importance du serment à prêter, a été entendu.

Identité: Je m'appelle O. Saame, docteur en philosophie et en médecine, 39 ans, confession évangélique, médecin du gouvernement, ci-devant à Togo, actuellement résidant à *Giessen*.

Interrogé sur l'objet de sa comparution, le témoin a déposé comme il suit:

Le 19 septembre 1914, nous arrivâmes en rade de Cotonou. Dans la matinée du 20, on débarqua d'abord les bagages, puis après les passagers. Les femmes furent logées à l'hôpital dans un dortoir commun. Il y avait une cuvette pour 16 femmes. Celles-ci étaient placées sous la surveillance des troupes noires. Les officiers et les soldats étaient logés à part dans le hangar d'un dépôt. Les lits consistaient en nattes de jonc, une pour deux personnes. Pas de moustiquaires. La nourriture, servie deux fois par jour, à midi et le soir, se composait de haricots du pays avec de la viande, cuits dans une marmite sans aucun assaisonnement, et de pain de maïs. La boisson consistait en eau soi-disant filtrée, mais en réalité souillée de flocons noirs et de toutes sortes d'autres éléments morbifiques. Pour satisfaire leurs besoins, les officiers avaient des tonneaux en zinc installés dans leur salle de logement, et les soldats des bidons à pétrole. Les récipients pour l'urine et les matières fécales n'existant pas en nombre suffisant dans les hangars des soldats, et n'étant pas vidés en temps utile malgré les prières de ceux-ci, les bidons à pétrole débordaient, de sorte que l'urine et les matières fécales se répandaient sur le sol et inondaient littéralement les bagages de nos hommes. La putréfaction rapide en raison de la température tropicale, surtout la nuit où aucune porte ne devait rester ouverte, remplissait l'atmosphère d'une odeur infecte très désagréable, malgré

la brise de mer. Il était défendu à nos hommes d'employer les latrines situées tout à fait à proximité. Pendant la journée, une porte du hangar tout au plus restait ouverte, et un public nombreux, composé de noirs et de blancs, circulait devant l'entrée. Nous eûmes le spectacle des moqueries provoquantes de plusieurs dames de la société. L'une d'elles poussa même „l'amabilité“ jusqu'à nous faire, en se servant de ses mains, des grimaces comme en font les gamins mal élevés des rues. Après trois jours de séjour à Cotonou commença le transport dans les différents camps. Ces camps étaient installés à Porto-Novo et dans la ville indigène de Porto-Novo, à Beconville, à Savé, à Parakou, à Candi et à Gaya sur le Niger, au Sénégal. Avant le départ, les hommes furent examinés par le médecin-major français Mazet pour savoir s'ils étaient capables de supporter la marche. Le docteur Mazet procéda à sa visite de la façon la plus arbitraire, et déclara en état de marcher des hommes manifestement atteints de maladies excluant toute possibilité de faire la route. J'en citerai deux cas: le lieutenant Mans, souffrant, comme j'eus occasion de m'en convaincre moi-même, d'une inflammation de la gaine tendineuse des muscles du mollet, et le capitaine v. Rœbern, atteint de dysenterie abdominale chronique. Au début, le vice-gouverneur et les gens mariés furent internés à Porto-Novo et à Beconville, ainsi que 12 autres absolument incapables de marcher. Au bout de 4 semaines, 7 familles furent retirées de Porto-Novo, dont 3 envoyées à Savé et 4 à Parakou. La plus grande majorité des prisonniers de guerre fut envoyée moitié à Candi, moitié à Gaya sur le Niger (Haut-Dahomey). Le transport des hommes s'effectua par chemin de fer jusqu'à Savé. De là ils durent faire la route à pied...

Le 19 octobre 1914, de grand matin, ma femme et moi, ainsi que le chef de police et sa femme nous fûmes conduits de Becon à Porto-Novo sous la surveillance de quatre soldats noirs, la baïonnette au canon, d'un Français, le fusil chargé, et d'un chef de convoi armé d'un revolver. Puis, avec deux autres familles, on nous emmena à la lagune, escortés de 16 noirs, baïonnette

au canon, et de deux blancs. On nous embarqua sur le pont de deux bateaux-fardiers, sur le plancher desquels les hommes durent se coucher. Le soir à la nuit, nous arrivâmes à Cotonou. Malgré la quantité de bagages à la main que nous portions, n'ayant pu emporter que juste le nécessaire, *les soldats noirs nous obligèrent de prendre le pas gymnastique*. Les dames furent logées pour la nuit à l'hôpital, et nous quatre, les hommes, dans une étroite cellule. Comme je souffrais d'une diarrhée, je demandai à satisfaire mes besoins, et le sergent *Ollivier* m'indiqua un bidon à pétrole qui se trouvait dans la cellule. A côté était placé un autre récipient plein d'eau pour boire et pour se laver. Je fis observer au sergent qu'il n'était ni convenable ni hygiénique de vaquer à ses besoins naturels dans cet étroit espace qui nous servait pour dormir. Pour toute réponse, il nous enleva la lumière en proférant des insultes. Le lendemain, nous partîmes en seconde classe pour Savé, où nous arrivâmes à 6 heures du soir. Là, nous passâmes la nuit dans des huttes en terre, chaque hutte affectée à deux familles. Le jour suivant, à 5 heures et demie, on nous conduisit au hangar aux automobiles et nos bagages furent chargés sur un camion. Nous autres, les hommes, nous dûmes prendre place sur les bagages, tellement entassés, que pour ne pas nous heurter la tête contre le toit de la voiture, nous fûmes obligés de nous ployer en deux. Nos pieds pendaient à 20 centimètres environ entre les malles et la caisse même de l'auto, et nous ne pouvions les poser nulle part. Nous restâmes tous les quatre dans cette position forcée pendant 16 heures, sur des caisses et des malles. Trois des dames avaient pu prendre place devant auprès du chauffeur, la quatrième dut également s'accomoder comme elle put au milieu des malles. Nous nous mîmes en route accompagnés par les rires moqueurs des Français, qui tâchèrent de nous photographier . . .

Le 25 mars 1915, ma femme et moi, comme malade, nous fûmes envoyés à Cotonou. Un camion-automobile nous emmena de Parakou, ma femme sur un banc à côté du chauffeur, et moi assis sur les bagages. Nous arrivâmes à Savé à 6 heures du soir,

et nous logeâmes dans une maison de repos en attendant le train pour Cotonou, qui ne part que tous les quatre jours. Nous n'avions ni lit ni natte pour dormir; ma femme et moi nous passâmes les 4 nuits sur la terre après y avoir étendu une couverture en poil de chameau. Le 29 mars, avec quelques autres prisonniers de guerre malades, arrivés après nous à Savé, nous prîmes le train pour Cotonou, en troisième classe, c'est-à-dire dans un wagon pour indigènes. Un Anglais, qui monta dans le train un peu avant Cotonou, fut offusqué de voir une dame transportée dans un parail wagon, et en fit l'observation au chef de gare d'Abomey-Cana, en disant qu'il n'était pas convenable qu'une dame, même prisonnière de guerre, voyageât en telle compagnie. Je dois dire que le compartiment était boudé de voyageurs noirs qui transportaient avec eux des poissons séchés (connus des Africains sous le nom de poissons puants), des rats séchés et autres friandises indigènes du même genre, d'une odeur dégoûtante. Nous étions le soir à Cotonou où l'on nous conduisit à l'hôpital.

Là, j'appris qu'une dame autrichienne, qui partageait la captivité de son mari à Porto-Novo, y avait accouché d'une petite fille. Comme son état de santé ne lui permettait pas d'allaiter elle-même son enfant, son mari avait essayé de se procurer du lait concentré auprès des commerçants français de Porto-Novo. Mais il avait compté sans la haine affreuse des Français, haine n'épargnant pas même le nourrisson d'un ennemi; ils avaient ni plus ni moins refusé de vendre le lait.

Le consul allemand de Libreville, M. Strauch, négociant, homme déjà âgé, fut emmené en captivité à Cotonou. Lors de l'embarquement, il dut porter lui-même son bagage sur le bateau, et le tirer du magasin à l'arrivée à Cotonou. Il fut ensuite conduit avec d'autres dans un hangar à Cotonou, et, bien que malade, dut transporter lui-même encore son bagage pendant les 20 minutes du trajet. Quelques minutes plus tard, il s'affaissait subitement; il était mort.

Le 17 avril 1915, nous fûmes embarqués avec d'autres ma-

lades à bord du vapeur „Tibet“; le médecin de gouvernement, docteur Ullrich, ma femme et moi, en seconde classe, les autres en troisième classe. En nous rendant au bateau, le chef de convoi, un lieutenant Meyer, avec sa cravache en nerf d'hippopotame, frappa sur la tête, coiffée du casque colonial, M. P..., chef de district, en disant qu'il fallait casser la gueule à tous les Allemands...

Signé: *Otto Saame.*“

II. La conduite des Anglais.

1. A l'égard de la propriété privée.

Les dépositions ci-après jettent un jour singulier sur la conduite des officiers et des soldats anglais, que n'arrête même pas le respect dû à la propriété des missions.

Hambourg, le 7 décembre 1916.

Procès-verbal de témoin.

Les membres du tribunal mentionnés ci-contre se sont rendus à l'hôpital colonial à l'effet d'y entendre la déposition du directeur *Lohff*, malade. Le témoin susnommé, bien que dans un état de maladie notoire, était néanmoins capable de faire les déclarations nécessaires.

Après avoir reçu communication de l'objet de l'enquête, le témoin, interrogé sur ses nom, prénoms et qualités, a fourni les renseignements suivants:

Identité: Jürgen Heinrich *Lohff*, négociant, célibataire. Adresse: Berlin, Dresdener Bank. Né le 5 août 1870, à Wyks/Föhr.

Déposition: Au moment de la déclaration de guerre, je me trouvais à Duala, où j'occupais depuis le mois de juillet 1913 les fonctions de directeur de la Banque de l'Afrique occidentale allemande. J'avais depuis longtemps déjà fait le commerce aux colonies, et avant mon transfert au poste de Duala, j'avais dirigé les succursales de la Banque en question à Togo et aussi à Cameroun.

J'habitais le bâtiment même de la Banque. Le jour de la capitulation de Duala, je vis arriver dans la matinée à la Banque un capitaine anglais, accompagné d'un soldat noir, qui me somma de lui remettre les clés du trésor de la banque. Je protestai contre cette exigence, en exposant au capitaine que la Banque n'était point une entreprise du gouvernement, mais une affaire absolument privée, et que tous les fonds appartenant à des particuliers. La fermeture de la Banque et la saisie de dépôts privés constituaient donc une illégalité contre laquelle j'élevais une protestation formelle. Le capitaine persista dans sa sommation pour la remise des clés. Je les lui remis, après avoir reconnu l'inutilité de toute prolongation d'un refus de ma part. Je lui demandai alors de s'assurer avec moi de l'état exact des dépôts en banque, mais là encore je me heurtai à une fin catégorique de non-recevoir. Le capitaine se contenta de fermer le trésor et d'y apposer les scellés; comme il n'avait pas de cachet, il appuya son pouce sur la cire. Ma demande d'un reçu de la remise des clés essuya également un refus. Plus tard, à l'hôpital, je renouvelai ma protestation devant le commissaire du district en réclamant de nouveau un reçu. Je lui démontrai que la fermeture de la Banque et la saisie des clés étaient un acte contraire au droit international, un acte illégal en vertu des conditions de la capitulation, et que je devais protester contre un pareil abus de force, ou tout au moins exiger un reçu, à quoi le commissaire répondit: „*Damm the whole international law! we neither respect nor protect private property, we do as we like; in case you would not give us the keys, we should simply break it open.*“

Telles furent les propres paroles du commissaire, que j'ai retenues très exactement . . .

Mais j'ai conservé un souvenir tout particulier de la façon brutale avec laquelle nous fûmes conduits de l'hôpital au „Bathurst“ stationné près du quai. Le trajet dure environ 20 minutes, et l'on nous emmena sous les yeux de la population indigène, escortés par des soldats noirs. Ceux-ci se montrèrent d'une bru-

talité révoltante envers quelques femmes qui poussaient des voitures d'enfant, et qui, affaiblies par la surexcitation physique et morale, ne pouvaient que difficilement suivre. Je vis à plusieurs reprises ces femmes poussées et bourrées par les soldats noirs non seulement avec les mains et avec les poings, mais aussi, comme je l'observai distinctement, à coups de crosse de fusil. J'ai encore présent à la mémoire le cas de Madame Iden, poussée en avant par un de ces soldats nègres à coupe de crosse. Je crois me rappeler exactement comment ce soldat, qui marchait derrière Madame Iden, la frappa dans le dos ou sur le bras. Ce spectacle me révolte tellement que je bondis pour mettre fin à un traitement aussi indigne. Je m'adressai à un jeune officier de notre escorte, en lui représentant l'infamie d'une pareille conduite et en le sommant d'intervenir. Il se contenta de me lancer un regard de mépris et de hausser les épaules . . .

Il n'y avait pas de médecin à bord. Les conditions hygiéniques ne tardèrent pas à empirer, un grand nombre de prisonniers souffrant de la fièvre et de la dysenterie. Je fus moi-même atteint de cette dernière maladie au bout de quelques jours. J'en avais déjà éprouvé les atteintes, mais je m'étais rétabli jusqu'à mon embarquement sur le „Bathurst“ . . .

Je suis convaincu que ma grave maladie actuelle est due à ce que je n'ai pas pu rester à Lagos. Je souffre d'une dysenterie abdominale, et les médecins d'ici m'ont déclaré que cette affection s'est aggravé surtout par suite de mes continuelles pérégrinations . . .

Un „political officer“, qui quitta le bateau de Sierra Leone, se distingua par sa grossièreté. Je l'ai entendu plusieurs fois se servir d'expressions insultantes, telles que „bloody Germans“ et autres. Lorsque les dames allemandes s'entretenaient sur le pont avec leurs maris, je l'ai vu à diverses reprises se jeter sur elles et les repousser. Il employait également des termes obscènes qui m'ont malheureusement échappé. Nos dames se sont plaintes de lui souvent. Lors d'une révision des bagages et des armes, il

prit dans les bagages de M. Koch, architecte du gouvernement, la montre en or et la chaîne de celui-ci, qu'il mit dans sa poche. J'observai son geste et je le dénonçai à l'officier le plus ancien en grade de l'escorte militaire. Le lendemain, le „political officer“, dont j'ai par malheur oublié le nom, me rendit la montre et la chaîne, avec ces paroles, dont je me souviens très exactement: „You can have it back, it is no gold.“ . . .

A Sierra Leone, un général vint à bord, probablement en vue d'une inspection. Il fit débarquer deux femmes enceintes parce qu'elles manquaient sur le bateau des soins nécessaires. J'ai entendu moi-même ce général s'exprimer en termes excessivement réprobateurs sur la façon dont tout le transport était dirigé; mais pourtant aucun changement ne se produisit . . .“

Signé: *Heinrich Lohff*.

Kissingen-les-Bains, 22 février 1916.

A comparu le témoin *Ernest Fickendey*, lequel, après avoir reçu communication de l'objet de l'enquête, a été entendu:

Identité du témoin: Fickendey, Ernst, né à Uthmöden (Brunswick) le 29 janvier 1878, docteur en philosophie, directeur de l'établissement Victoria pour la culture expérimentale des terres. Attaché depuis le commencement de novembre 1913 au gouvernement de Buea, en qualité d'expert pour l'agriculture.

Déposition du témoin: Le 15 novembre 1914, Buea fut occupé par les troupes anglaises. Vers le 18, on nous informe que tous les Allemands allaient être transportés vers un lieu de destination inconnu. Le transport à Duala s'effectua en trois convois. Quant à la direction, on nous fit savoir que nous serions probablement internés dans une colonie anglaise. Ma santé étant alors très affaiblie à la suite d'une opération et d'une inflammation des reins, je crus nécessaire de me pourvoir de l'attestation d'un médecin anglais et m'adressai au chirurgien militaire docteur O'Brien. Mais avant que j'eusse même pu exposer ma demande, celui-ci me cria sur un ton brusque: „Naturellement, vous voulez vous rendre à Victoria par le chemin de fer. Mais

pas de cela. Je trouve que vous pouvez fort bien rester en route“, puis il me tourna le dos.

L'ordre de transporter tous les Allemands venait de Londres, et le commissaire civil Powl m'en donna à moi-même la raison en ces termes: „*Quel intérêt avons-nous à conserver les plantations allemandes; si elles font faillite, tant mieux pour nous!*“

Signé: *Fr. Fickendey.*

Victoria, le 3 octobre 1914.

... Le 3 octobre, l'„Ivy“ revint à 6 heures, jeta l'ancre et envoya à terre un canot automobile remorquant un canot de sauvetage. Ils transportaient à terre: 1. Le capitaine de „l'Ivy“, commandant *Hughes*; 2. le premier officier du bord, également du nom de *Hughes*; 3. un médecin; 4. environ cinq soldats blancs et autant de noirs...

Pendant qu'il réglait cette affaire avec le médecin et qu'il recevait la déclaration de chaque Européen, déclaration faite sur l'honneur et signé nominativement, le premier officier et le chef de police *Bröhl* se rendirent à la poste, y brisèrent tous les appareils et les fils de conduite, endommagèrent à coup de hache tous les bateaux, et procédèrent dans une partie des maisons à des visites domiciliaires pour y rechercher des armes, des provisions et des lorgnettes.

Le commandant s'occupa encore de la factorerie d'Ambas-Bay, dont l'état intact lui causa une grande joie, à ma profonde stupéfaction, car sans doute il nous jugeait d'après lui-même et d'après ses compatriotes. Les employés de la factorerie *Wermann* étant malheureusement partis en comportant les clés, il l'enfonça de sa propre main avec une habileté surprenante, et y réquisitionna quelques boîtes de cigares et de cigarettes ainsi que du vin mousseux. Mais les réquisitions du premier officier dans les habitations de l'instituteur *Steffen*, du secrétaire de la douane, *Braun*, du négociant *Kreyll*, furent exécutées avec une brutalité et dans une mesure n'ayant rien de très édifiant. J'avoue que je n'aurais jamais cru un officier anglais capable de pareilles

actions. Le premier officier emporta tous les objets à bord, et le commandant, le médecin, les soldats et moi, nous nous rendîmes à Port-Cacao.

Signé: *v. Krosigk*,

Fonctionnaire colonial de district.

Munich, le 22 février 1916.

A comparu sur citation le témoin ci-dessous, qui a déclaré vouloir dire toute la vérité:

Ried, Marc, demeurant à Munich, Nymphenburger Strasse, 191, Bavarois, né à Munich le 8 janvier 1886, célibataire, expert d'agriculture auprès du gouvernement de Cameroun.

... Je souffrais d'un empoisonnement du sang et me rendis à l'hôpital d'Ossidinge, et de là à Dschang. Trois jours après mon arrivée, cette dernière station fut évacuée par les Allemands.

Le lendemain de l'arrivée des troupes anglaises, le Père *Ruf*, missionnaire, fut avisé que tous les bâtiments de Dschang, y compris celui de la mission, allaient être détruits. Les officiers anglais invoquèrent pour motif que les Allemands ne devaient plus trouver la possibilité de se loyer à leur retour. Le 6 janvier, lorsque je fus emmené avec les autres prisonniers, j'ai vu en effet de mes propres yeux le bâtiment de la station en flammes et constaté que la station d'agriculture avait déjà disparu du sol.

Tous les prisonniers avaient eu beaucoup à souffrir du traitement de la part du lieutenant anglais de police Showley et de ses chicanes. Chaque demande ou chaque plainte, même de femmes, était rejetée avec des allusions à la Belgique, ou avec menace de mise en cellule dans une prison de nègres. Sur la veranda du devant et sur celle du derrière au premier étage, était posté un soldat nègre, boïonnette au canon. De nombreuses plaintes s'élevèrent sur les molestations des femmes européennes par les soldats noirs...

Signé: *Marc Ried*.

2. Traitement des femmes et des enfants.

Après la capitulation des différentes places allemandes, les femmes et les enfants devaient être transportées par bateau en

Europe. Le traitement que les femmes, parmi lesquelles des femmes enceintes, eurent à subir sur les navires de transport, navires de fret pour la plupart, ressort des dépositions ci-après:

Hambourg, le 16 juin 1915.

A comparu sur citation Madame *Bötefür*.

Identité du témoin: Marie-Louise Berthe *Bötefür*, née Braun, née le 2 novembre 1882 et domiciliée à Hambourg 26, Hirtenstrasse 60 II. Epouse de M. *Bötefür*, directeur des douanes à Cameroun.

Déposition du témoin: Au moment de la déclaration de guerre, nous habitons Duala, où mon mari était directeur des douanes. J'étais à Cameroun depuis 5 ans. Notre habitation se trouvait dans le bâtiment de l'administration des douanes. Les Anglais ayant occupé Duala le 27 septembre, nous fûmes sommés le 28 de nous rendre à l'hôpital sous prétexte d'y fournir les renseignements sur notre identité. Quand nous fûmes entrés dans le bâtiment de l'hôpital, les portes furent fermées sur nous et nous constatâmes alors que nous étions prisonniers. Dans l'après-midi du même jour, nous fûmes conduits sous l'escorte de soldats noirs à bord du vapeur Lokodja. Il ne nous avait pas été permis d'emporter avec nous d'objets quelconques. J'entendis les soldats noirs de l'escorte proférer des paroles injurieuses à notre adresse. Ils parlaient des cochons d'Allemands, dans leur jargon anglo-nègre, que je comprenais parfaitement.

Cette conduite par des noirs en armes était bien entendu profondément blessante pour nous autres Allemands. Une partie de la population indigène accompagna le convoi en masse jusqu'au vapeur, en nous insultant par les cris de: „Tuez les cochons allemands!“ . . .

La nourriture à bord était immangeable. A mes plaintes réitérées auprès du capitaine Adams, chef du transport, celui-ci me répondit qu'il avait reçu ses instructions du gouverneur général de la Nigérie, et même qu'il les avait dépassées sous plusieurs rapports en notre faveur; il ne pouvait faire davan-

tage. Le biscuit de mer distribué était avarié, la viande, viande réfrigérée d'Australie, l'était de même, parce que les chambres de réfrigération du bateau étaient insuffisantes. La soupe préparée avec cette viande avait une odeur si forte qu'il fallait vraiment un certain courage pour la manger. Beaucoup de prisonniers d'ailleurs ne purent se résoudre à manger ni de cette viande, ni de cette soupe. Nous nous nourrissions principalement de pain, distribué aux femmes et aux enfants, et des légumes nageant çà et là dans la soupe. Il y avait à bord plusieurs petits enfants pour lesquels le lait manquait complètement. Beaucoup d'enfants furent atteints de catarrhes intestinaux provenant de l'insuffisance de nourriture; la même affection se manifesta également chez les adultes. Mais le pis était surtout le manque d'eau pour la toilette et l'installation des cabinets d'aisance. Les femmes avaient l'autorisation d'employer ceux du navire, mais les hommes ne disposaient que de latrines dans un état des plus primitif, établies à l'arrière du bateau. Nos maris ne pouvaient utiliser que ces seules latrines, consistant en une planche dépassant le bord du navire, et communes avec les nègres. Cette planche, toujours souillée naturellement, n'était que très rarement et très peu nettoyée. Il n'existait pas de chasse d'eau. Par suite de cette honteuse promiscuité, les maladies des nègres se transmirent aux Allemands; je sais que *M. Wieneke*, fonctionnaire chef de district, fut affecté de ce qu'on appelle le porrigo tonsoria, maladie qu'il attribuait à l'installation des latrines.

Mais les Allemands se plaignaient en général de l'indifférence complète des deux médecins du bord à l'égard des malades.

Un jeune Allemand, dont le prénom était Jules, succomba à bord. Il eut la mer pour tombeau...

Signé: *Marie Bötefür*.

Barth, le 16 avril 1915.

A comparu la femme *Marthe Weber*, née *Witzig*, épouse du sieur *Gustave Weber*, mécanicien, actuellement à Zingst, laquelle a été entendue, et a déclaré ce que suit:

Je suis mariée à Gustave Weber, mécanicien à l'établissement hydraulique de Duala. De notre mariage est né un enfant le 27 décembre 1914.

Le dimanche 25 septembre 1914 eut lieu la capitulation de Duala, et le lendemain, mon mari et moi nous fûmes emmenés en captivité, sans avoir eu le temps d'emporter avec nous de l'argent et des effets. Nous arrivâmes d'abord à Lagos, puis de là à Ibadan, pour revenir ensuite à Lagos et être finalement embarquées pour Freetown. Pendant le trajet d'Ibadan à Lagos, qui dura depuis 8 heures du matin jusqu'au soir, nous ne reçûmes rien à manger ni à boire.

A l'hôpital de Lagos et de Freetown, je séjournai à Lagos pendant une après-midi, à Freetown pendant trois jours et trois nuits, dans la même salle que des femmes noires.

Le jour de ma captivité à Duala, un soldat anglais blanc se présenta à l'établissement hydraulique, où je me trouvais, se mit en devoir de prendre des notes et en présence de *Madame Bær*, femme du chef armurier, devint pressant à mon égard et me saisit en m'appuyant une main sur la hanche comme pour m'embrasser.

Mon état de grossesse étant fort avancée, je me sentis très mal sur le vapeur „Obuasi“. En stationnant devant Lagos, je priai le médecin du bord de faire venir une sœur afin de me visiter avant le départ pour l'Angleterre. Je dis au médecin que j'avais eu déjà une fausse couche. Il me demanda alors à quel moment j'attendais d'accoucher. Sur ma réponse: „Au commencement de décembre“, il s'éloigna en riant sans plus s'occuper de moi davantage . . .

Signé: *Marthe Weber*.

Neuruppin, le 6 avril 1915.

A comparu le missionnaire *Märtens*, de Neuruppin, qui après avoir décliné ses nom, prénom et qualités: *Märtens*, Wilhelm, 38 ans, confession baptiste, actuellement à la maison des missions de Neuruppin, a déposé en ces termes:

Le 27 septembre, Duala se rendit. On ne savait rien des intentions de nos ennemis; toutefois, dès le lundi, les Anglais et les Français commencèrent à faire prisonniers tous les Allemands et les Autrichiens. Le bruit courut que les missions seraient respectées. Nous reçûmes deux fois le jour-là la visite de patrouilles de soldats noirs, qui devaient emmener les hommes prisonniers.

Le mardi, 29 septembre, nous fûmes enfin conduits sous l'escorte de soldats noirs à l'hôpital du gouvernement, servant aux Anglais de dépôt de prisonniers. Je parlai là avec un officier anglais qui me fit alors savoir que tous les missionnaires avaient été également emmenés en captivité, et que nous devions nous aussi rester à l'hôpital. Je demandai alors pour ma femme et pour moi, sur l'honneur, la permission de retourner à notre mission pour y prendre les objets nécessaires, car nous n'avions pas d'autres effets pour l'instant que ceux que nous portions sur le corps. Cette demande fut rejetée, nous étions prisonniers et nous rejoignîmes les autres qui se trouvaient dans l'hôpital... Le médecin du camp de prisonniers m'apprit que ma femme à l'hôpital allait mieux. Après 5 jours de séjour, elle dut en sortir, et je reçus la permission d'aller la chercher. Ma femme, dans un état encore très précaire, dut donc loger au camp des prisonniers. Elle me raconta que ni le médecin ni les sœurs ne s'étaient suffisamment inquiétés d'elle, mais que deux nègresses infirmières lui avaient témoigné une grande affection et beaucoup de sollicitude. Elle ajouta encore qu'une après-midi, une sœur européenne s'était approchée d'elle et lui avait infligé une véritable torture en lui donnant alternativement de la quinine et de l'huile de ricin, qu'elle vomissait, ce qui n'empêchait pas la sœur de recommencer toujours. C'est la seule fois, disait encore ma femme, qu'une sœur se soit jamais occupée de moi.

Au camp des prisonniers, où manqueraient le repos et la nourriture nécessaires, l'état de ma femme empira promptement. En quittant l'hôpital, un des médecins de l'établissement m'avait assuré qu'un de ses confrères visiterait ma femme au camp.

Mais aucun ne vint la voir. C'est seulement après que j'eus réclamé à plusieurs reprises l'assistance du médecin du camp, que celui-ci vint et visita superficiellement ma femme, sans nous donner même le temps de le mettre au courant de ce qu'elle avait éprouvé pendant les derniers jours. Il lui demanda si elle désirait retourner à l'hôpital, ce dont ma femme n'avait pas grande envie. Je m'efforçai de la convaincre, et huit jours après sa sortie de l'hôpital, le vendredi 27 novembre, elle y rentra. Je n'eus pas la permission de l'accompagner. Mes sollicitations répétées pour pouvoir visiter ma femme malade, essuyèrent toutes un refus. Le mercredi 2 décembre, je m'informai auprès du médecin du camp de la santé de ma femme. Il me répondit: „Votre femme va mieux, elle sortira de l'hôpital aujourd'hui.“ Comme je lui exprimais mes scrupules, en insinuant que son état ne pouvait pas être tellement satisfaisant qu'elle fût capable de revenir au camp, le médecin répliqua: „Que voulez-vous donc? Nous ne pouvons pourtant pas garder indéfiniment votre femme à l'hôpital!“ Ce même médecin, non pas cette fois-là, mais quelques jours auparavant, m'avait déjà donné à entendre qu'une Allemande malade dans son hôpital ne lui allait guère, bien que la section des Européens fût presque vide. J'attendais donc ma femme dans le courant de la journée et me disposai en conséquence, mais elle ne vint pas. Le jeudi 3 décembre, le médecin de l'hôpital arriva de bonne heure au camp et me fit demander. Il me fit savoir qu'il avait obtenu pour moi la permission de voir ma femme, et me dit de me rendre immédiatement auprès d'elle, car elle était très bas, abattue, avec un peu de fièvre, mais dans un état de faiblesse extrême. Je fus donc conduit à l'hôpital sous l'escorte d'un soldat noir. J'y trouvai ma femme à une telle extrémité et si faible, qu'elle ne pouvait déjà plus parler, et ne trouva que la force de me murmurer à l'oreille des mots que j'avais beaucoup de peine à comprendre pour y répondre. J'eus la permission de passer la journée près d'elle. Pendant toute la durée de mon séjour dans l'hôpital, pas une des 3 sœurs anglaises ne s'occupa de ma femme; je n'avais sous la main

qu'une négresse infirmière et un infirmier noir qui apportait de temps en temps une potion. Vers le soir, survinrent deux médecins qui, après avoir rapidement examiné ma femme, me dirent que son état était grave. Je leur demandai ce qu'elle avait, à quoi ils me répondirent ne pouvoir rien en dire au juste, mais qu'ils supposaient une méningite. A ma question pour savoir si je pouvais passer la nuit auprès de ma femme, ils déclarèrent qu'aucun danger immédiat n'existait, et que je devais retourner au camp. Avant de repartir je priai qu'on m'appelât immédiatement en cas d'urgence. J'étais revenu au camp depuis quelques heures à peine, qu'un messenger vint me chercher, car l'état de ma femme avait considérablement empiré. Je passai la nuit auprès d'elle. Le jour venu, aucun des membres européens du personnel de l'hôpital ne se montra, ni sœur, ni médecins ne parurent pour s'informer de ma femme, toujours abandonnée aux soins d'une négresse infirmière. Le matin, je rentrai au camp et revins plus tard à l'hôpital au chevet de ma femme mourante, sous l'escorte d'un soldat noir, baïonnette au canon. Ma femme mourut à l'hôpital le vendredi 4 décembre. Aucun médecin ni aucune sœur ne l'assistèrent même à ses derniers moments. Quelques heures après la mort de ma femme, je rencontrai le commandant du camp des prisonniers, le lieutenant Steward, qui m'avait refusé mes demandes réitérées pour pouvoir visiter ma femme. En m'apercevant, cet officier me dit: M. Märten, je suis désolé pour vous, mais je vous donnerai à partir de maintenant une autorisation pour vous permettre de quitter le camp sans escorte jusqu'à 7 heures du soir."

Ainsi, la permission que j'avais tant de fois sollicitée en vain, on me la donnait à présent que je ne la demandais plus! ...

Signé: *Wilhelm Märten*.

Hambourg, le 5 août 1915.

A comparu sur citation Mademoiselle *Meyer*.

Après avoir reçu avis de l'importance du serment et des conséquences qu'entraînerait pour lui un parjure, le témoin a prêté le serment prescrit.

Identité du témoin: Demoiselle Charlotte Dora Meyer, domiciliée chez ses parents, Fuhlsbuttelerstrasse 34, rez-de-chaussée; née à Hambourg le 9 novembre 1894.

Déposition du témoin: J'ai été faite prisonnière par les Anglais le 28 septembre 1914 lors de la capitulation de Duala. Au moment de ma captivité, un soldat noir français, nègre du Congo selon toute apparence, me porta un violent coup de crosse au bas des reins, parce que je restait debout. Je m'en ressens encore actuellement et quand le temps va changer, j'éprouve des douleurs en cet endroit...

Vers le 5 novembre, à Accra, un médecin anglais — j'ignore son nom — fut appelé auprès de ma compagne de chambre, Madame *Damkøhler*, femme d'un forestier allemand de Cameroun. Il paraissait très animé. Après la visite, ce médecin me demanda en anglais si Madame *Damkøhler* avait eu ses règles dans les dernier temps. Comme je lui disais que je ne le comprenais pas, il me découvrit sa partie sexuelle, et me la montra en me disant en allemand: „Cà en rouge.“ Il parlait allemand si couramment que j'ai la conviction qu'il aurait parfaitement pu s'entendre avec moi dans cette langue sans m'exhiber pareil spectacle. En parlant comme je viens de dire, il avait fait un pas vers moi de sorte que je me sauvrai.

Sur le vapeur „*Appam*“, Madame *Damkøhler* et moi nous avons été plusieurs fois saisies à la poitrine par des stewards anglais.

Signé: *Dora Meyer*.

Meppen, le 30 mars 1915.

A comparu le témoin ci-dessous, lequel, après avoir reçu communication de l'objet de sa citation et avoir été avisé de l'importance du serment, a été entendu:

Identité du témoin: Catherine *Drosten*, née *Meiners*, domiciliée à Meppen, Schützenstrasse 13, résidant avec son mari à Duala lors de la déclaration de guerre.

Déposition du témoin: Duala s'étant rendue aux Anglais le dimanche 26 septembre 1914, je me rendis le 27 à Deido, pour

y visiter mon mari, malade de la fièvre. Lorsque je rentrais le même jour à la maison, afin d'y prendre du linge pour mon mari, j'appris qu'en mon absence un certain nombre d'Allemands, hommes et femmes, avaient été emmenés sur un vapeur dans les colonies françaises. Mon domestique nègre vint au-devant de moi pour m'annoncer que tout notre linge avait été volé par des soldats noirs...

Avec mon mari, trois autres Messieurs et dix femmes et enfants, je fus embarquée sur le vapeur „Niger“ qui nous transporta à Accra. La traversée dura nuit et jour. Pendant le trajet, je fus atteinte de la malaria, et restai par suite cinq jours en traitement médical à l'hôpital d'Accra. Pendant que les hommes demeuraient à Accra où ils étaient internés avec d'autres Allemands à l'école technique, les dix femmes et les deux enfants étaient conduits en automobile à Christiansborg. C'est là que mon mari me mena également après ma guérison. Mais lui-même dut revenir à Accra. Je restai avec les autres à Christiansborg pendant deux mois environ.

J'ai été malade durant presque tout mon séjour à Christiansborg. J'ignore quelle était ma maladie. Je crois qu'elle vient de ce que je ne pouvais supporter la nourriture, tant elle était sale et peu appétissante. C'était généralement de la viande de chèvre et de l'yam, un tubercule servant de nourriture seulement aux indigènes. Le plat était toujours si malpropre que nous étions obligées de le nettoyer avant de manger. Je me trouvais d'ailleurs dans une position de grossesse avancée — j'ai accouché le 22 février 1915 — de sorte que cette nourriture insuffisante et mauvaise avait pour moi un double désagrément. Mon enfant a dû en subir la déplorable influence; il est très faible et très délicat, et d'après l'avis de la sage-femme, il ne pesait pas plus de 3 livres environ en naissant...

A Christiansborg, la nourriture était bonne pendant la première moitié du temps, avec le capitaine Baker ou Becker. En revanche, il nous racontait chaque jour les choses les plus défavorables sur l'Allemagne; je ne me rappelle plus tout ce qu'il nous

a dit, mais je me souviens qu'un jour il nous annonça que les Allemands avaient déposé leur empereur.

Sous le successeur de Becker, la nourriture devint sale et inappétissante. Jamais la viande n'était nettoyée avant d'être cuite. Quand le cuisinier, un nègre, préparait l'yam, sa sueur tombait souvent dans la marmite. Ce cuisinier était également affecté d'ulcères aux jambes, et il les lavait régulièrement dans le même seau servant à filtrer l'eau potable ou à contenir l'eau pour la cuisine. Nous nous en plaignîmes au capitaine — c'était encore Becker — qui nous renvoya au médecin. Celui-ci nous promit alors de remédier à la chose, mais tout resta quand même comme par le passé.

Pendant la traversée vers Liverpool, les hommes reçurent très peu à manger; ils se plaignaient sans cesse de la faim. Pendant tout le voyage de Duala en Allemagne, je fus malade et beaucoup d'autres Allemands avec moi. Il y avait une douzaine de personnes malades à la fois, des enfants pour la plupart, en majorité souffrant d'affections de l'estomac.

Lorsque nous nous embarquâmes le 7 décembre sur le vapeur partant pour Liverpool, il y avait avec nous une dame *Schwarz*, appartenant, je crois, à la mission bâloise. Elle avait accouché 3 jours auparavant.

La première nuit de notre séjour sur le vapeur „Bathurst“, encore stationné devant Duala, nous fûmes réveillées nous autres femmes par des coups de crosse frappés contre les portes de nos cabines, et sommées d'en sortir immédiatement sans prendre même le temps de nous vêtir. Devant les cabines se trouvaient trois hommes blancs, dont l'un en uniforme militaire avec un fusil et la baïonnette au canon. Un de ces hommes s'assit sur ma table et nous somma de remettre notre argent. Je lui dis que je n'avais pas d'argent, car je ne possédais que du papier-monnaie et pensais que cet individu en voulait seulement à notre or. Mon papier-monnaie était dans mon bas. L'autre homme fouilla alors ma cabine, mais ne trouva rien. Une dame *Werner*, d'Ham-bourg, qui habitait la même cabine que moi, mit sur la table une

somme assez forte en or et en argent. L'homme saisit le tout et l'enfouit dans une bourse contenant déjà pas mal d'argent. Madame Werner ayant demandé une quittance, il lui répondit que ce n'était pas nécessaire, car il avait tout inscrit et Madame Werner recouvrerait son argent en quittant le bateau. Plus tard, Madame Werner m'a raconté qu'on lui avait pris 275 marks, je crois, et qu'elle ne les avait jamais revus.

Une dame mourut à Accra, Madame *Märtens*, de Neuruppin, le 5 décembre. J'ignore de quoi elle est morte; elle était enceinte de deux mois. Son mari, qui ne fut appelé à son lit de mort que le dernier soir, bien qu'il se trouvât tout à fait à proximité, m'a dit depuis qu'il n'avait plus parlé à sa femme et que le médecin anglais ne l'avait pas visitée. Signé: *C. Drosten*.

Berlin-Lichterfelde, le 9 février 1915.

A comparu et a été entendu le témoin ci-après:

Identité du témoin: Charlotte *Eckelt*, née *Mrose*, domiciliée à Berlin-Lichterfelde, Hindenburgdamm 58 a, Prussienne, née le 5 septembre 1889 à Schöneberg, épouse de Alfred *Eckelt*, secrétaire de gouvernement, sans enfants.

Déposition du témoin: Lors de la déclaration de guerre, j'étais à Duala, Cumeroun, avec mon mari qui y occupait des fonctions officielles.

Le 26 septembre 1914, débarqua la première fraction des troupes anglaises et françaises, qui firent leur entrée à Duala le 27 septembre...

Tous les prisonniers furent conduits en une troupe de l'hôpital au lieu d'embarquement, au milieu de soldats noirs qui nous administraient des coups de crosse si nous ne conservions pas l'ordre de marche.

Pendant le trajet les nègres indigènes de Duala nous accablèrent de moqueries et d'injures... Signé: *Charlotte Eckelt*.

Ottmachau, le 11 mars 1915.

A comparu le témoin ci-dessous, lequel, après avoir reçu communication de l'objet de l'enquête, a été entendu.

Bischoff, Exactions.

Identité du témoin: Marguerite Streetz, née Helbig, 28 ans, confession évangélique, actuellement domiciliée à Ottmachau.

Déposition du témoin: Mon mari était assistant pour l'agriculture sur les terrains près de Buea. Nous dûmes quitter Buea le 26 novembre 1914. Nous avions environ une heure de route jusqu'à la plus prochaine station de chemin de fer. De là, les femmes et les enfants, nous fûmes transportés par chemin de fer à Victoria, la station de la côte, tandis que les hommes durent faire le voyage à pied.

Le transport comportait plusieurs fournées. *Une femme ayant un petit enfant de 2 mois à peine demanda à ne partir que le matin à la fraîcheur, et non par la grande chaleur de midi, à cause de son enfant.* Sa prière fut rejetée sans aucune raison. Pendant le trajet de Victoria à Duala, qui dura de 6 heures du matin environ jusqu'à 6 heures du soir, nous ne reçûmes rien à manger. Pour boisson, on nous donna de l'eau filtrée, mais chaude et mauvaise. Nous ne reçûmes à boire et à manger que sur l'„Appam“ près de Duala... Signé: Marguerite Streetz.

Elze (Hanovre), le 24 mars 1915.

A comparu Madame Hélène Liedtke, de Gronau, qui après avoir prêté le serment prescrit, a été entendue.

Identité du témoin: Hélène Liedtke, née Strube, de Gronau (Hanovre); Prussienne, née le 6 novembre 1888, épouse de M. Liedtke, directeur commercial de la Compagnie africaine de plantages Victoria, siège principal à Berlin; sans enfants.

Déposition du témoin: Au moment de la déclaration de guerre, nous étions devant Las Palmas, en route pour Cameroun. Le 28 août nos arrivâmes sans encombres à Victoria. Le 11 décembre 1914, nous fûmes obligés de nous embarquer sur un navire anglais, qui nous conduisit d'abord à Duala...

Je fus volée par un soldat de marine anglais, qui m'avait promis de garder ma maison. Il me prit entre autres choses du linge, des effets venant de Madère, des objets en ivoire, en argent et en nikel, le rasoir mécanique de mon mari, des provisions et des boissons. J'ignore le nom de cet Anglais...

La réflexion d'un officier anglais: „Il vaudrait mieux transporter toutes les femmes allemandes dans une île pour que l'empereur d'Allemagne n'ait plus de soldats, et l'on devrait pendre tout simplement les femmes enceintes“ a été faite à Victoria après le second bombardement, vers le 23 novembre 1914 environ. Je m'adressai ce jour-là à un officier anglais pour pouvoir transporter une malle m'appartenant et l'emporter du bateau, stationné devant Duala, avec mes autres bagages, et je le priai de me faire chercher cette malle. Il se montra très grossier, me refusa son assistance et me fit à cette occasion la réflexion que je viens de citer. Or, j'étais moi-même enceinte, ce qui est bon à remarquer.

Je ne connaissais pas le nom de cet officier, auquel je m'adressais en raison de son grade; je ne l'ai pas appris depuis. Ce pouvait être un homme d'une trentaine d'années.

Signé: *Hélène Liedtke.*

Pless O. S., le 27 août 1915.

A comparu le docteur *Haberlin*, de Dziedzietz, médecin-chef; lequel après avoir reçu communication de l'objet de l'enquête et avoir été avisé de l'importance du serment, a été entendu.

Identité du témoin: Arthur *Haberlin*, docteur en médecine, 37 ans, confession évangélique, sujet suisse, actuellement médecin-chef à Dziedzietz.

Déposition du témoin: Maka, mon lieu de résidence à Cameroun, où je possède un hôpital privé, est situé dans le voisinage de Duala, et fut occupé par les Anglais le 1^{er} octobre 1914. En ma qualité de Suisse et de médecin, j'avais la ferme intention de rester à Maka. Mais cela me fut cependant impossible, parce que les Anglais faisaient feu sur nous civils, alors qu'ils se trouvaient à proximité immédiate des habitations, et nous redoutions beaucoup de tomber entre leurs mains. Depuis le débarquement le 27 septembre, nous savions que les Anglais faisaient emmener les Européens par des indigènes, c'est-

à-dire par des soldats équivalant à des bandes de mercenaires, et capables des plus brutales exactions. Je m'enfuis donc avec ma femme et mon enfant sous les balles des Anglais, en laissant tout derrière nous. A Maka, dans ma maison et à mon hôpital, ils restaient encore 5 infirmiers.

Le drapeau suisse était hissé devant ma maison, sur laquelle flottait en outre le pavillon de la Croix-Rouge ainsi que sur l'hôpital. Comme les Anglais se trouvaient directement derrière l'habitation lorsque les derniers fugitifs quittèrent Maka, il était naturellement impossible que des indigènes pussent se livrer au pillage.

Je demeurai à Ndunge à la mission bâloise, d'où j'écrivis le 7 décembre une lettre au commandant de la troupe anglaise qui approchait, par l'intermédiaire du commandant d'étapes allemand. En ma qualité de médecin neutre, je réclamaï la protection des troupes anglaises entrées à Ndunge le 9 décembre, ce qui ne me fut pas accordé. On me fit prisonnier et l'on m'emmena avec la troupe, bien que le doute sur ma neutralité fût absolument inadmissible. En même temps que moi furent encore emmenés un Suisse, homme âgé et deux missionnaires allemands. Pendant le combat avec les Allemands, on nous plaça derrière les canons qui tiraient. Nous couchâmes sur la terre à la belle étoile sans manger. Les jours suivants, on nous conduisit à Duala, où on nous dépouilla de notre argent en ne nous laissant que 100 marks. . . .

La conduite des Anglais envers les Allemands et les neutres — il n'existait pas de différence — fut généralement indigne. . . .

Des femmes furent surveillées nuit et jour par des soldats noirs anglais avec la baïonnette au canon, de sorte qu'il leur était presque impossible de se déshabiller sans être exposées aux regards.

Le 11 décembre 1914, les Anglais embarquèrent à Manbelion cinq femmes et deux enfants. . . dans un wagon de chemin de fer. Ce wagon n'avait pas de frein, et fut dès le départ, en

présence d'un officier anglais, lâché sur la pente, où il prit immédiatement une vitesse vertigineuse dans la direction d'un pont détruit par explosion. Un prisonnier allemand, employé du chemin de fer du Nord, fit observer le danger à l'officier anglais, et s'offrit pour conduire le wagon, ce qui lui fut brutalement refusé. Comme l'officier en question avait parcouru la ligne auparavant, il connaissait la voie et devait savoir à quel danger se trouvaient exposés ces femmes et ces enfants. Des indigènes avaient cependant eu soin avant de lâcher le wagon d'attacher derrière des deux côtés une corde destinée à le retenir. Mais dès que le wagon se mit en mouvement, cette corde se détacha. Comme les femmes savaient que les ponts en-dessous de la station de Manbellion étaient détruits, elles sautèrent du wagon en pleine course entre Manbellion et Manengole, la dernière femme, avec son enfant, immédiatement après la station de Manengole. Par une sorte de miracle, personne n'était mort ni grièvement blessé, mais une femme en tombant s'était cassé les dents de devant, ma petite fille portait une blessure profonde à la tête, etc. . . . Le wagon dérailla entre Manengole et Manengoteng. Ainsi, si les femmes n'avaient pas sauté du wagon, elles auraient infailliblement péri dans l'abîme ou reçu des blessures graves. Et si le wagon n'avait pas déraillé dans les environs de Manengoteng, il tamponnait un wagon de marchandises lourdement chargé, et traîné par quatre mulets dans la direction de Manengoteng à Manengole.

Docteur Arthur Hæberlin.

Charlottenbourg, le 4 septembre 1915.

A comparu le témoin ci-dessous, lequel, après avoir reçu communication de l'objet de l'enquête et avoir prêté le serment d'usage, a été entendu.

Identité du témoin: Anna Verlohr, née Jacob, domiciliée à Charlottenbourg, pension Schulz, Ansbacherstrasse 22/23, Prussienne, née le 8 juin 1875 à Stolp; épouse de Charles Verlohr, architecte du gouvernement, actuellement prisonnier en Angleterre, à Wakefield; sans enfants. Le témoin sans profession.

Déposition du témoin: ... Nous fûmes transportés à Nkongsamba, et de là plus tard à Duala. A Duala, on nous maintint en captivité, les femmes à la mission bâloise, les hommes dans une factorerie. *Notre garde se composait de soldats noirs.* Comme les salles que nous occupions étaient visibles à l'intérieur pour ces hommes — les fenêtres n'ayant pas de rideaux — nous nous trouvions sous leur contrôle permanent, *ce qui ne manquait pas de nous être excessivement pénible, surtout au moment de nous déshabiller.* Nous étions là environ 30 ou 40 femmes et 10 enfants ...

Signé: Anna Verlohr.

Gaildorf, le 26 avril 1915.

A comparu sur citation *Robert Schwarz*, missionnaire, actuellement à Mittelfischach.

Le témoin, dont l'identité a été établie par le greffier *Sibler*, du tribunal de 1^{ère} instance de Gaildorf, a prêté le serment d'usage, puis a été entendu.

Identité du témoin: Schwarz, Robert, actuellement domicilié à Mittelfischach, ressort du tribunal de 1^{ère} instance de Gaildorf (Wurtemberg); sujet wurtembergeois; né à Cannstatt le 26 mars 1880; époux de Julie Schwarz, née Læssle; deux enfants. Missionnaire, actuellement pasteur à Mittelfischach. Cite devant en résidence à Lobetal sur la Sanaga, district d'Edea, colonie allemande de Cameroun.

Déposition du témoin: Lors de ma captivité à Lobetal le 24 octobre 1914, par les troupes noires des Anglais, je ne pus qu'emporter avec moi le strict nécessaire. Nous vînmes à Duala, où nous fûmes internés jusqu'au 22 novembre dans un camp de concentration ... *Les soldats noirs anglais ont brutalement arraché à ma femme l'anneau qu'elle portait au doigt.* Le missionnaire *Gehr* eut son habit enlevé du corps par violence, et sa femme se vit également arracher du doigt son alliance. ... Le 23 novembre 1914, ma femme accoucha sur le navire de commerce anglais „Appam“. L'enfant vit.

Ma femme en couches fut mal traitée sur le navire; elle a nourri son enfant elle-même. Elle reçut du lait au commencement, puis plus jamais ensuite.

Signé: *Robert Schwarz.*

Berlin, le 9 février 1915.

A comparu la dame Fuchs, qui, après avoir été avisée de l'importance du serment à prêter, a été entendue.

Identité du témoin: Charlotte Fuchs, née Arndt, 22 ans, confession évangélique.

Déposition du témoin: J'étais à Duala depuis la fin de 1913, avec mon mari, administrateur du matériel du port.

Pendant la traversée jusqu'à Southampton, nous eûmes à nous plaindre de la nourriture, mauvaise, et parfois immangeable. Les hommes étaient séparés de nous et gardés par des noirs dans la cale du navire. Le traitement était hostile. *Mes instances afin d'obtenir du lait pour mon petit enfant furent rejetées par le médecin du bord...*

Signé: *Charlotte Fuchs.*

Welzheim, le 6 avril 1915.

A comparu le témoin ci-dessous, lequel, après avoir reçu communication de l'objet de l'enquête, a été entendu.

Identité du témoin: Amélie Beck, actuellement domiciliée à Welzheim, ci-devant à Victoria.

Déposition du témoin: Au moment de la déclaration de guerre, nous étions à Victoria, dans la colonie de Cameroun. Devant la menace du bombardement, nous dûmes fuir à Buea dès le commencement de septembre. Nous en fûmes expulsés par le Political Officer M. Powl...

Sur „l'Appam“, les cabines étaient en partie dans un état lamentable impossible à décrire. Pendant 4 à 5 semaines, le linge ne fut pas renouvelé, même pour des enfants et des adultes atteints d'affections cutanées.

Il y eut une naissance à bord. Bien qu'à ce moment (c'était quelques jours avant notre propre embarquement), une sœur anglaise se trouvât parmi les passagers, elle ne fit absolument

rien en faveur du nouveau-né. Nous pûmes recevoir par jour une petite boîte de lait condensé pour nos deux petits enfants, mais la distribution cessa vers la fin du voyage. Quand le steward chargé de cette distribution demeurait introuvable, ce qui arrivait souvent, il ne fallait pas songer à recevoir du lait. Les enfants plus grands pouvaient manger à table; s'ils étaient malades, on ne leur donnait rien, car les Anglais disaient: „Les malades n'ont pas besoin de manger.“

Signé: *Amélie Beck.*

Calw, le 30 mars 1915.

A comparu sur citation la dame Mathilde *Gehr*, domiciliée à Calw; laquelle, après avoir été avisée de l'importance du serment à prêter et avoir été instamment avertie de dire toute la vérité, a été entendue.

Le témoin a fait les déclarations suivantes:

Je m'appelle Mathilde *Gehr*, née *Müller*, domiciliée à Calw. Depuis 4 ans, j'habitais la station de Lobetal sur la Sanaga, dans la colonie de Cameroun, où mon mari était missionnaire. Nous logions dans une maison appartenant à la Société des missions bâloises... Sur le vapeur „Appam“, nous retrouvâmes nos maris, et de part et d'autre, on fut surpris de l'état de dépérissement de chacun....

Un transbordement ayant eu lieu d'un petit vapeur sur le grand vapeur „Appam“, on ne se donna même pas la peine d'installer une passerelle de l'un à l'autre bateau, comme il est d'usage. Les hommes furent obligés de sauter d'un bord à l'autre. Quant à nous, les femmes, on nous prit dans les bras et l'on nous passa ainsi sur l'autre bateau. Ce mode de transbordement fut excessivement pénible surtout avec la femme d'un missionnaire, Madame *Schwarz*, à la veille d'accoucher. Sur le vapeur „Appam“, dans les premiers jours, nous dûmes manger dans les cabines (une cabine était affectée à chaque ménage). Pendant longtemps, nous n'eûmes pas la permission d'apporter dans les cabines l'eau pour y faire notre toilette; toutes les femmes de-

vaient se laver dans la seule cuvette des cabinets des dames, sans savon et sans serviette

Le dernier jour, M. *Schwarz* avait essayé de faire laisser à l'hôpital de Duala sa femme, qui avait 39 degrés de fièvre, en raison de sa grossesse avancée. Mais on lui répondit qu'à bord du bateau, il trouverait des centaines de médecins et de sœurs . . .

Signé: *Mathilde Gehr.*

Elze (Hanovre), le 1^{er} juin 1915.

A comparu le témoin ci-dessous, lequel, après avoir été avisé de l'importance du serment, a déclaré se nommer *Ernest Quantz*, médecin pratiquant, actuellement à *Elze*.

Lecture a été donnée au témoin de sa précédente déposition écrite, dont il a confirmé l'exactitude en disant: J'en fais mon affaire . . .

Le 18 janvier 1915, nous fûmes embarqués à Freetown, au nombre de 400 prisonniers civils allemands environ à bord du croiseur auxiliaire „*Laurentic*“ (14,000 tonneaux); il y avait là beaucoup de colons de Cameroun, de Togo et de la Côte d'or, parmi lesquels à peu près 50 femmes et enfants. Nous fûmes logés en 3^{ème} classe et dans l'entrepont, sous la coupe d'un premier steward anglais très grossier, dont les femmes surtout eurent beaucoup à souffrir, car non-seulement il les brusquait comme nous d'ailleurs, mais encore, lorsqu'elles voulaient aller chercher de l'eau chaude ou du lait à la cuisine, il les jetait brutalement à la porte. Il cherchait toutes les noises possibles. Une dame *Säuberlich*, de Cameroun, qui avait fort à se plaindre de lui, car il lui refusait de manger ensemble avec son mari, malgré la permission du médecin du bord, parce qu'elle était sur le point d'accoucher et avait avec elle un gros garçon de 15 mois, fut tellement hors d'elle une fois qu'elle jeta devant le steward son assiette avec ce qu'elle contenait. *Sa surexcitation était telle qu'il en résulta pour elle des douleurs internes très graves, qui l'obligèrent à garder le lit. Elle se rétablit en apparence, mais est morte peu de temps après son retour en Allemagne, soi-disant de dou-*

leurs intestinales. Toutes nos plaintes auprès du capitaine demeurèrent sans résultat; il promit de mettre ordre à cet état de choses, fit même appeler le premier steward, mais celui-ci ne modifia en rien ses manières d'agir....

Signé: *Ernest Quantz.*

III. La conduite des Français.

1. Envers les femmes.

Berlin, le 13 décembre 1915.

A l'audience fixée pour l'audition du témoin, a comparu sur citation le docteur Leuze, pharmacien, lequel, après avoir été avisé de l'importance du serment et avoir été informé de l'objet de l'enquête, a été entendu.

Identité du témoin: Wilhelm Leuze, né à Stuttgart le 12 mai 1877, confession évangélique, pharmacien de 1^{ère} classe, domicilié à Berlin-Schöneberg, Rosenheimerstrasse, 6.

Déposition du témoin: Le 16 octobre, trois ménages furent conduits de Porto Novo à Savé. Pour le trajet, d'une centaine de pas environ, ils furent escortés, même les dames, par des Sénégalais, baïonnette au canon, et conduits par un sous-officier européen, jusqu'au quai de débarquement de la lagune, et de là emmenés à Cotonou dans un canot à découvert, bien que ce fût la saison des pluies. Le livre d'ordres stipulait ce jour-là: „Toute femme qui dès maintenant demandera une meilleure nourriture, sera transférée à l'hôpital où elle suivra un régime conforme à l'état de sa santé; les hommes pourront visiter leurs femmes à l'hôpital tous les dimanches entre 3 et 4 heures.“ Mais nous eûmes de plus en plus nettement la sensation que les Français faisaient tout pour séparer entre eux les gens mariés. Madame la baronne Codelli, à la veille d'accoucher, et qui n'avait cessé de demander une meilleure nourriture, fut avisée ce jour-là par le commandant qu'elle pourrait prélever 3 francs 50 cen-

times par jour sur son dépôt, à condition de se rendre à l'hôpital. Elle préféra renoncer à cet argent, pour ne pas se séparer de son mari.

Les 12 malades et les 7 ménages de Porto-Novo ayant été emmenés à part, tous les autres prisonniers de guerre allemands furent internés dans deux maisons, la nôtre et une ancienne banque, à courte distance l'une de l'autre. Notre garde fut même alors augmentée de 4 hommes pour chaque maison. Les Sénégalais se conduisirent en général comme s'ils avaient été seuls dans la maison, et y firent toute la nuit un tapage infernal...

Le 21 octobre, nous eûmes pour la première fois la permission d'écrire chez nous. Ma femme dépérissant de plus en plus, j'écrivais le 22 octobre au commandant pour lui demander de me rendre avec elle chez le médecin, car elle ne parlait pas français. Le commandant y consentit, mais il vint lui-même et me dit qu'il devait me faire surveiller par un agent de police noir, qui m'accompagnerait à l'aller et au retour. C'est ainsi que nous nous rendîmes à l'hôpital distant de 2 minutes tout au plus.... Je fis valoir auprès du médecin que la maladie de ma femme provenait purement et simplement de l'insuffisance et de la mauvaise qualité de la nourriture. Le médecin, docteur Spier, médecin-chef de l'hôpital de Porto-Novo, me rassura sur l'état de santé de ma femme en me disant: „Si les dames étaient seules, elles recevraient naturellement des Français une bien meilleure nourriture, mais comme elles veulent rester avec leurs maris, il n'y a rien à faire. Car lorsqu'elles recevraient quelque chose de bon, elles le partageraient avec eux, et cela ne doit absolument pas exister.“ Le même médecin déclara quelques jours plus tard à M^{me} Dehn au sujet de la santé de ma femme: „Les Français feraient volontiers tout ce qu'ils peuvent pour les dames, mais nous voulons que les hommes souffrent en captivité.“...

Chaque jour nos forces dépérissaient dans des conditions inouïes. Nous éprouvions tous à ce moment-là de violents maux de tête, que nous attribuions au défaut de mouvement, mais principalement à la faim et à la sous-alimentation....

Le 11 novembre, je me décidai à retirer ma femme de l'hôpital en raison des conditions incroyables qui y régnaient. . . . Pendant toute la journée, ma femme n'avait absolument rien reçu à manger, bien qu'elle fût justement à l'hôpital pour fortifier sa santé. On comprend aisément qu'un traitement pareil ait eu sur son état moral le plus déplorable effet. . . . Au cours de cette conversation, le commandant avoua que l'hôtelier avait la permission du gouvernement de servir de la viande de deuxième qualité. Mais nous pouvions encore nous estimer heureux d'être quand même aussi bien traités, car d'après ses instructions venues de France, tous les hommes auraient dû être enfermés dans une seule chambre, avec un moustiquaire et une couverture, et ne recevoir qu'un seul repas par jour. . . . Le lendemain, il nous informa que le gouverneur ne nous permettait pas de faire notre cuisine nous-mêmes, car il n'était pas sûr que nous dussions rester à Porto-Novo, et peut-être serions-nous transportés dans l'intérieur. . . .

Signé: Dr W. Leuze.

Wismar, le 13 décembre 1916.

A comparu sur citation le témoin ci-après:

Identité du témoin: Annie Voss, née Wienhusen, domiciliée à Schwerin (Mecklenbourg), née le 21 mars 1884, épouse depuis 1910 de R. Voss, chef de la police de Togo. Le mari dirigeant la station de Ho (Togo) au moment de la déclaration de guerre.

Déposition du témoin: En arrivant à Cotonou, et malgré la promesse donnée, nous fûmes sur le pont immédiatement séparées de nos maris; nous allâmes à l'hôpital, pendant que nos maris étaient logés avec les autres prisonniers de guerre dans un hangar. Au bout de trois jours, nous autres femmes, nous fûmes transportées de Cotonou à Porto-Novo sur un vapeur des lagunes. . . . Plus tard, on nous transféra du Dahomey à Mediouna. Nous étions 7 femmes. Les 3 femmes d'officiers et la bonne allèrent à Médéa avec le vice-gouverneur. A Mediouna, outre nous et nos maris, il n'y avait seulement au début que quelques hommes non mariés; au bout de 3 semaines environ, on amena

là tous les gens de Togo et de Cameroun. Nous y restâmes jusqu'au 11 juin 1916. Nos maris étaient employés au travail de force. . . . Les prisonniers avaient beaucoup à se plaindre de la nourriture. . . .

Le camp de Médiouna ayant été supprimé le 11 juin, j'étais la seule femme pendant la traversée parmi 450 passagers de cabine. On ne prit aucun égard pour moi ni pour mon état (j'attendais mes couches dans le commencement de novembre). Je dus coucher par terre au milieu des autres prisonniers, sans aucun moyen de me laver, de me coiffer et sans pouvoir me déshabiller pendant les 4 nuits. Le 3^{ème} jour, notre chef de transport, le commandant de Médiouna, qui aurait volontiers fait pour moi davantage, mais ne le pouvait pas, me fit donner un matelas. Les deux cabines dans lesquelles nous étions logés n'offraient pas de place suffisante pour la nuit. Quelques-uns de nous étaient dans l'impossibilité absolue de s'allonger. L'atmosphère, pendant la nuit surtout, était d'une chaleur insupportable. Le jour, nous pouvions nous tenir sur une place ombragée au-dessus de la cabine, mais là nous étions pressés comme des harengs. A Marseille, je fus de nouveau logée dans un hangar avec tous les autres prisonniers de notre camp. Là, nous dormions sur la paille Le 4 juillet, nous fûmes conduits au camp de prisonniers civils d'Uzès, avec les civils de Togo et de Cameroun. Le camp d'Uzès est un des plus mauvais de France. Dès mon arrivée, je fus séparée de mon mari et enfermée dans une chambre, où l'on me retint prisonnière pendant 5 semaines. Je n'avais de libre qu'une heure le soir, de 8 à 9, pour me promener dans la cour. La surexcitation intérieure, le mauvais traitement, le régime malsain, me causèrent une irruption nerveuse qui me fit souffrir beaucoup. Le médecin traitant manifesta bien une réelle compassion pour ma triste situation, mais il ne put rien obtenir en ma faveur du commandant, quoique le mouvement fût surtout la première condition d'une amélioration de ma santé. Le commandant ne répondit pas même à ma demande pour assister au service religieux célébré chaque dimanche pour les internés

d'Uzès par le pasteur Hommel. . . . Le 6 août, je fus remise à l'administration civile d'Uzès et transférée dans un asile où se trouvaient de vieilles femmes et des réfugiés belges. . . . A l'asile, je ne pouvais pas non plus quitter ma chambre. Je rentrais en Allemagne le 10 septembre.

Signé: *Annie Voss née Wienhusen.*

Francfort s/le Main, le 10 août 1916.

A comparu et a prêté le serment prescrit:

Madame *A. Heck*, née *Zeuner*, résidant à Atakpame, épouse du sieur *Heck*, négociant, de la Société allemande de Togo; née le 21 janvier 1880, confession évangélique, laquelle a déposé comme suit:

Le 1^{er} juin 1915, on nous conduisit aux officiers à Widah, où nous restâmes 3 jours avant d'être ensuite embarqués pour le Maroc. . . .

Sur le bateau, nous retrouvâmes Mesdames Haack, Schulze et Schneider. Je fus renfermée avec les autres dames dans la cabine, devant la porte de laquelle un noir était en faction. Le premier jour nous restâmes complètement incarcérées. L'air pénétrait par un petit hublot. L'accomplissement des besoins naturels s'effectuait sous la surveillance militaire des noirs. . . . Nos maris devaient tirer leur repas de midi des seaux à ordures avec lesquels les noirs avaient lavé le pont. M^r D. . . . ayant fait une plainte à ce sujet, fut mis en cellule. . . . A Mediouna, nous étions obligées de coucher sur des paillasses par terre et nous n'avions pas de draps de lit. Défense d'écrire. Notre garde se composait de noirs. . . .

Pour l'hiver, les femmes ne reçurent pas de vêtements chauds. Il leur fallut attendre pendant des mois que les envois de la Croix Rouge allemande fussent répartis à Mediouna à la fin de janvier 1916. . . . Elles n'ont reçu qu'avant leur départ seulement, par les soins du commandant, de l'étoffe pour se faire des robes épaisses, avec lesquelles elles arrivèrent à Constance.

Les prisonniers furent d'abord traités comme prisonniers

civils, puis de nouveau comme prisonniers de guerre; ils devaient répondre militairement à l'appel, même les femmes, du moins pendant les premiers jours. La dénomination du dépôt de Mediouna dans la liste officielle était „Dépôt de prisonniers de guerre“. Les femmes formaient le „groupe de prisonniers de guerre 8“ et étaient toujours qualifiées de „Prisonnières de guerre“. Les hommes considérées également comme prisonniers de guerre, étaient astreints au travail de force Le travail le plus dur était le cassage des pierres. Des pierres d'un gros poids étaient traînées dans la cour de la casbah, où des gens de la bonne société, les yeux couverts de grossés lunettes, les cassaient en petits morceaux. Le travail durait en été de 5 heures et demie à 10 heures du matin, et de une heure à 5 heures du soir En hiver, les prisonniers commençaient depuis 6 heures et demie du matin jusqu'à 11 heures ou 11 heures et demie, et reprenaient le travail de 2 heures à 5 heures et demie du soir. Les sous-officiers surtout devaient travailler plus durement que les autres. Ils avaient à charrier par jour une quantité déterminée de brouettes de pierres. Si cette quantité n'était pas atteinte, ils étaient punis d'heures supplémentaires de travail

La question de la fièvre était très mauvaise à Médiouna. Devant la Casbah se trouve un ancien marais, que nos gens durent combler avant l'époque des grandes chaleurs. Ce marais était infesté de moustiques. Mais il n'en fallait pas tant pour infecter les prisonniers de Médiouna, qui tous déjà avaient attrapé la malaria aux colonies. Beaucoup avaient déjà éprouvé la fièvre hématurique. Tous connaissaient la fièvre paludéenne. Souvent les envois de quinine faisaient défaut, et l'on restait sans rien pendant des semaines. Il n'y avait aucun linge de pansement

Signé: *Anny Heck.*

Ehrenbreitstein, le 27 mai 1916.

Franz Gippert, à Vallendar (province rhénane), couvent de Schœnstatt; né le 23 août 1877 à Steele s/Ruhr, district d'Essen; prêtre missionnaire de la congrégation des Pallotins:

Je dirigeais la mission catholique d'Edea s/Sanaga, dans la colonie allemande de Cameroun.

Des soldats français noirs (Sénégalais) et des convoyeurs sous la conduite d'un sous-officier européen — un sergent-major, je crois — envahirent la mission des sœurs, et là, en présence de celles-ci, se livrèrent à un pillage complet. La sœur supérieure fut même directement attaquée par un de ces soldats noirs, qui lui déchira son voile et la menaça avec un couteau

Nous dûmes justifier notre identité auprès des chefs et signer un revers en nous engageant à ne rien entreprendre contre les troupes alliées et à ne pas nous mettre en communication avec la troupe coloniale allemande. Vers 6 heures du soir, nous pûmes rentrer à la mission comme prisonniers de guerre sur parole. Au retour, un spectacle affreux nous attendait. Près de l'ambulance française, nous trouvâmes tout ce que nous possédions en linge, nappes, couvertures et autres choses semblables, réunis en paquet sur le sol; des chasubles, des calices, des linges sacrés, des vêtements et au milieu, des lambeaux sanglants des moutons et des porcs enlevés. Sur le chemin de la mission, les vases sacrés jonchaient l'herbe tout alentour. A la mission, toutes les portes, les malles et les armoires avaient été enfoncées ou brisées violemment, les lits démolis, les moustiquaires déchirés; les pantalons, habits, chaussures, le linge de corps, etc., tout cela avait été volé. Des papiers et des livres, en partie déchirés, étaient répandus sur le sol; l'encre et les ingrédients chimiques servant à la photographie avaient été répandus. Dans l'église, tous les tabernacles étaient brisés, les rideaux de soie enlevés, les statues gisaient à terre en morceaux, un harmonium tout neuf était détruit. La mission des sœurs avait été le théâtre des mêmes actes de pillage et de brutalité. Les sœurs se trouvaient dans leurs chambres afin d'y faire un paquet des objets les plus nécessaires en cas de fuite. Les soldats noirs s'y précipitèrent et arrachèrent les moustiquaires des lits. La supérieure ayant demandé protection à un soldat européen, celui-ci lui répondit en riant: „*L'Allemagne est fichue, il n'y a plus à gouverner ici que la France et l'Angleterre.*“

Le soir, sous l'escorte d'un homme de garde français, je fis une ronde autour de la mission et retrouvai dans l'herbe toutes sortes de choses, entre autres une bannière religieuse, sur laquelle quelqu'un avait satisfait un besoin naturel pressant

Signé: *Père Franz Gippert.*

2. L'„Enfer“ du Dahomey.

Une partie des Allemands des colonies de Cameroun et de Togo, tombés entre les mains des Anglais et des Français, internés civils et prisonniers de guerre, environ 400 en tout, furent transférés par les Français dans leur colonie du Dahomey. L'opinion régnante dans les milieux coloniaux au sujet des conditions de salubrité de ce pays ressort des relations ci-après des médecins allemands ayant partagé cette captivité.

Quel a été par ailleurs le sort des Allemands emmenés dans les divers camps du Dahomey, c'est ce qui n'a pu encore être établi dans une mesure complète. La plupart des victimes se trouvent encore en France et ne peuvent être entendues sous la foi du serment.

Mais il existe toutefois des rapports en nombre suffisant. Ce sont les dépositions de civils, donc prisonniers en réalité, revenus depuis en Allemagne, et surtout les rapports détaillés de médecins précédemment internés, rapports vérifiés sous prestation du serment. Ces documents ont une valeur spéciale en ce qui concerne les conséquences sanitaires du séjour au Dahomey, séjour qui, considéré au point de vue de l'hygiène colonial, correspond ni plus ni moins à une lente et mortelle torture.

Car le sort des prisonniers, relativement sans danger et supportable sous un climat européen, peut devenir un supplice terrible allant jusqu'à la mort, sous le climat humide des tropiques, avec des températures s'élevant jusqu'à 60 degrés au soleil, comme pendant la marche tristement célèbre de Kandi à Gaya.

Les rapports suivants (dont il n'est donné ici que des extraits) suffisent à en fournir la preuve.

Bischoff, Exactions.

a. Relations des civils.

Lyck, le 8 février 1917.

A comparu à l'audience fixée le témoin ci-dessous, lequel, après avoir reçu avis de l'importance du serment qu'il allait prêter, a été entendu.

Identité du témoin: Charles Klein, capitaine du port à Duala, actuellement domicilié à Sutzken, district de Lyck, 55 ans, confession évangélique. . . .

Déposition du témoin: La marche sur Abomey s'effectua vers une heure de l'après-midi par 50 degrés de chaleur environ, sous un soleil de feu. Pour moi et pour beaucoup d'autres, ce fut un véritable martyre. A chaque instant je craignais de succomber à une attaque d'apoplexie, et je ne parvins à m'en tirer qu'en rassemblant toute mon énergie. En arrivant à Abomey, je dus demeurer pendant plusieurs heures sans mouvement afin de me remettre.

Le camp de prisonniers était installé dans la résidence de l'ancien roi nègre du Dahomey, Béhanzin. Il consistait en plusieurs huttes, entourées d'un mur en terre glaise très épais, de 8 mètres de hauteur à certaines places. Les huttes sont grandes, les murs sont en terre glaise, très-épais, avec des toits de paille, ouverts à un endroit. La hutte n° 1, où j'habitais, contenait 100 hommes, obligés d'y vivre très à l'étroit. Les lits consistaient en nattes de paille, d'un mètre et demi d'épaisseur environ, apportées de Cotonou, à raison d'une natte pour deux personnes. A notre arrivée à la gare d'Abomey, le commandant du camp, un vieux chef de bataillon, et deux sous-officiers, se trouvaient là avec des soldats noirs.

Tout d'abord, le camp resta soumis encore à l'administration du résident d'Abomey. Celui-ci se présenta le second jour et nous mit au courant de nos devoirs. Il nous fit savoir également les rations de vivres auxquelles nous avons droit; à l'entendre, tout était en abondance et excellent. Il menaça de peines

sévères pour chaque faute, et recommanda aux soldats de nous surveiller de près, sans crainte de faire largement usage de leurs armes à l'occasion. Rien que la curiosité de regarder par dessus le mur était déjà passible d'un coup de feu. Le commandant proprement dit du camp, le vieux chef de bataillon dont je viens de parler, ne s'occupait pour ainsi dire de rien, laissant toute latitude à l'adjudant Venère et au sergent Castelli, son acolyte. Le commandant parlait la langue des indigènes. Il paraissait de temps à autre pour donner ses instructions aux soldats noirs sur la façon de garder les prisonniers et de les surveiller pendant le travail. On leur apprenait comment ils devaient frapper avec la crosse de leur fusil et comment ils avaient à se servir de leur massue pour cogner ou pour la jeter. Le commandant exécutait lui-même les mouvements. En pareil cas, il menaçait régulièrement de 25 coups de bâton ou de la fusillade. Il nous racontait souvent aussi qu'il était au fond un très bon homme, plein de sollicitude pour nous comme un père, que l'Allemagne était détruite et que nous ferions mieux de n'y plus jamais retourner.

L'adjudant Venère et le sergent Castelli ne sortaient jamais de leur logement sans tenir à la main un nerf d'hippopotame, dont ils faisaient, Venère surtout, le plus large usage. Les prisonniers ne furent pas battus de suite en arrivant, mais le système fut inauguré, autant que je me rappelle, seulement au commencement de novembre 1914. Les prisonniers punis, les poucettes aux doigts, étaient conduits à travers le village, au milieu des cris de la foule, jusqu'au local de discipline situé à 20 minutes de là, et gardés par des soldats noirs, avec la baïonnette au canon. Les poucettes, munies d'une serrure empêchant de les desserrer, étaient serrées si fortement, que la douleur insupportable occasionnait aux pouces des enflures et les faisait devenir tout bleus. La plupart du temps, les prisonniers devaient supporter ce supplice pendant quatre ou six heures. Durant le travail et au moment de la répartition des tâches, Venère distribuait force coups, si par exemple des gens ne se remuaient pas assez

Universitätsbibliothek
Kiel

vivement ou n'exécutaient pas un ordre d'après son désir, parce qu'ils ne l'avaient pas bien compris. Le local de punitions se trouvait alors près du bâtiment de l'administration. Au bout de quelque temps, celle-ci fut séparée de l'administration du camp des prisonniers, et ce dernier passa sous les ordres du commandant militaire du Dahomey. Venère avait désormais carte blanche. On installa un local de discipline dans le camp même, et presque tous les jours il reçut des hôtes nouveaux. Les punitions étaient distribuées pour les infractions les plus légères, par exemple sur le rapport d'un soldat noir qu'un prisonnier n'avait pas travaillé assez vite ou qu'il avait ri de lui, ce que le nègre considérait comme une insulte, ou pour d'autres motifs du même genre. Je ne me souviens pas d'avoir jamais rien constaté qui méritât des punitions sévères. Les gens accomplissaient leur travail du mieux qu'ils pouvaient. Beaucoup n'avaient aucune habitude des travaux corporels et naturellement se montraient très maladroits au début.

Les prisonniers punis étaient régulièrement frappés avant d'être enfermés dans le local disciplinaire. La plupart du temps, Venère les faisait venir dans son logement, leur mettait les poucettes et les maltraitait brutalement à coups de cravache et à coups de poing. Parfois, il se rendait lui-même au local disciplinaire pour y rouer de coups les prisonniers, avec le concours de Castelli au besoin, et, après le départ de celui-ci, d'un autre Français non gradé, du nom de Gianzelli. Pour sa sûreté, Venère se faisait alors accompagner dans ces occasions par plusieurs soldats noirs. Dans une de ces brutales séances, un prisonnier dont je ne me rappelle pas le nom, eut l'os du nez brisé. Quelquefois aussi, tout en frappant ses victimes, Venère leur mettait devant la tête son revolver chargé, qu'il portait toujours sur lui.

Voici quelques cas de mauvais traitements:

1. Le premier auquel furent mises les poucettes était le prisonnier K... de Duala, parce qu'à la boulangerie, il s'était rendu coupable d'une légère infraction.

2. Le mécanicien K . . . , de la Compagnie maritime Wœr-
mann, s'était fabriqué un couteau à pain avec un vieux morceau
de fer trouvé dans l'atelier où il était occupé, Venère l'ayant
découvert, K . . . fut puni de prison; on lui mit les poucettes, et
il fut durement frappé à coups de nerf d'hippopotame. Les coups
étaient marqués par des raies sanglantes, les prisonniers n'ayant
la plupart pour tout vêtement qu'une mince chemise et un pan-
talon fort mince également. Lorsque 8 jours plus tard, sa puni-
tion achevée, K . . . revint de prison, je vis moi-même sur son
dos les traces à peine cicatrisées des coups de fouet qu'il avait
reçus.

3. Deux prisonniers, ayant les poucettes aux mains, furent
battus par Venère et par Castelli. Puis les poucettes furent re-
liées entre elles par une chaîne d'environ un mètre de longueur.
On suspendit au milieu de cette chaîne un lourd bloc de bois
attaché à une corde. Puis les deux prisonniers furent placés
devant la porte du corps de garde, et là, au milieu d'atroces
douleurs, durent tenir la chaîne tendue, malgré les poucettes,
de manière à soulever de terre le bloc de bois. Lorsque leurs
mains fatiguées laissaient retomber le bloc, des coups de crosse
pleuvaient sur eux. Ce supplice affreux se prolongea pendant
3 heures environ.

4. W de Cameroun, avait été surpris en train de rédiger
une lettre de réclamation; il fut transféré dans une hutte vide
et brutalement frappé d'abord à coups de nerf d'hippopotame par
Castelli lui-même. Ensuite Castelli prit un fusil, et mettant W.
en joue, il le fit encore battre à coups de matraque par des soldats.
Pendant cette scène, on entendait le bruit sourd des coups et les
gémissements de la victime. W . . . portait plus tard sur tout le
corps des taches bleues et des bosses.

5. Un autre prisonnier fut trouvé complètement nu au
bain par Venère, sans doute à l'issue du travail. Aussitôt, Venère
se précipita sur lui avec son nerf d'hippopotame et le poursuivit
à coups de cet instrument à travers la cour jusque dans la hutte,
au milieu des huées des femmes indigènes et des autres nègres.

6. Le prisonnier L. de Cameroun, fut trouvé dans la hutte par Venère qui se mit à le frapper. L... qui parle français, se protégea avec le bras contre les coups dirigés sur sa tête. Là-dessus, Venère, Castelli et des soldats noirs tombèrent sur lui et l'accablèrent de coups de poing et de coups de pied.

Puis, on mit les poucettes à L... et on le conduisit au local disciplinaire, où il fut jeté à terre et encore assommé de coups par Venère, Castelli et leur escorte. C'est le seul cas, je crois, où le vieux chef de bataillon commandant le camp soit intervenu pour mettre fin à ces abominables traitements.

7. P... de Cameroun, eut les poucettes si fortement serrées qu'il se trouva mal et tomba dans des convulsions.

8. Le prisonnier K... arriva à Abomey dans les premiers jours de mars 1915 avec un transport venant du sud de Cameroun. Ce transport, d'environ 20 hommes, fut reçu à la gare par Venère. En descendant de wagon, les nouveaux arrivants furent immédiatement frappés par lui, et poussés à coups de crosse et à coups de poing par les soldats de l'escorte pendant tout le parcours de la gare à Abomey, pour les forcer à pousser plus vite le wagon de chemin de fer de campagne contenant leurs effets. A l'arrivée au camp — il faisait déjà sombre — Venère, sans motif plausible, entra dans une rage furieuse, frappant autour de lui avec le poing et avec son nerf d'hippopotame, et menaçant les prisonniers de son revolver. A cette occasion, G... fut grièvement atteint à l'œil, et dut entrer en traitement médical. L'intérieur de l'œil était rouge et injecté de sang, et tout le pourtour de l'œil resta noir encore pendant des semaines. La guérison ne fut complète qu'au bout de plusieurs mois.

9. Plus tard arrivèrent d'autres transports de colons de Togo, venant de l'intérieur à Abomey. Tous eurent la même réception que celle que je viens de décrire au numéro 8. Plusieurs prisonniers de chaque transport furent mis en prison; d'autres durent être pansés ou admis sans retard à l'infirmerie.

10. Une des punitions favorites de Venère pour ceux qu'il n'aimait pas, consistait à leur faire vider les baquets des latri-

nes de l'infirmerie. C'était un ouvrage dégoûtant, car il y avait à l'infirmerie des malades atteints de dysenterie et de maladies d'estomac, puis les baquets servaient également aux noirs pour leurs besoins.

Un jour, le prisonnier K . . . , commandé pour cette corvée, fut obligé par les soldats de vider les excréments du baquet avec les mains . . .

Le service de la distribution des vivres passa plus tard, vers le 1^{er} décembre 1914 environ, aux mains de l'adjudant Venère, ce qui inaugura pour les prisonniers une ère de famine. Venère achetait arbitrairement du bétail abattu par nos hommes. Les meilleurs morceaux étaient réservés aux Français du camp et aux fonctionnaires tels que l'administrateur, le maître d'école, le médecin, etc. Le reste allait aux prisonniers. Les rations de viande livrées devinrent de jour en jour plus petites, de sorte qu'en janvier elles se réduisaient à quelques grammes par homme. Les portions d'yams et de haricots suivirent la même progression descendante, de sorte qu'une portion destinée à 10 personnes pouvait rassasier 5 hommes tout au plus. On avait faim tout le temps. La farine cuite était fréquemment avariée et le pain fabriqué avec était très mauvais; mais on le mangeait quand même, tant la faim pressait. On ne tarda pas à constater chez tous les prisonniers un dépérissement des forces, ce qui amena à la fin de février les plaintes et les réclamations mentionnées précédemment. Signé: *Klein*, capitaine du port.

Gnesen, le 29 décembre 1916.

A l'audience de ce jour a comparu *M. Pokora*, infirmier volontaire des troupes coloniales à Cameroun, 28 ans, confession catholique, actuellement en résidence à *Gnesen*, lequel a fait la déposition suivante:

. . . . Le matin, il y avait une soi-disant soupe, consistant en quelques morceaux de makabo sans graisse cuits dans l'eau. Les prisonniers qui, au travail, tombaient d'inanition en raison de cette nourriture insuffisante, étaient frappés à coups de crosse

de fusil par les soldats noirs. Ces hommes étaient en outre excités de temps en temps par Venère, qui leur racontait des mensonges sur les traitements infligés à leurs congénères combattant contre les Allemands; ils avaient ordre de nous stimuler et de nous battre. Des camarades ayant trop peu travaillé au dire du caporal nègre, se voyaient mettre les poucettes par l'adjudant, recevaient les inévitables coups de nerf d'hippopotame et allaient de là en prison. Le revolver jouait également un grand rôle, et était appliqué sur le front du prisonnier dénoncé comme paresseux, afin d'augmenter l'effet du châtement. On nous déclara plusieurs fois que nous étions pires que des malfaiteurs du bagne, que nous ne possédions aucun droit, et que nous étions livrés à la merci de nos gardiens. Pour les coups à donner, le sergent Castelli, connu chez nous comme un dangereux boxeur, était souvent de la partie. Le transport à la prison s'effectuait toujours au pas gymnastique, ce qui permettait d'esquiver encore quelques coups. A la prison, une visite désagréable était toujours celle de l'adjudant Venère avec son escorte de manieurs de massue. Il exerçait alors sa rage sur les malheureux prisonniers sans défense, dont on pouvait souvent entendre les gémissements. Une fois, Venère apporta lui-même une terrine pleine d'eau afin que sa victime pût laver le sang de sa blessure. Pour une légère infraction, deux camarades eurent les poucettes, reliées entre elles par une chaîne à laquelle on suspendit un gros morceau de bois. Ils durent ainsi tenir les mains étendues du corps pendant environ 3 heures, afin que l'instrument de leur martyre produisît tout son effet. Les coups ne leur manquèrent pas non plus. Les conditions sanitaires étaient insuffisantes. Les latrines consistaient en une longue fosse, profonde de deux mètres, avec des planches jetées d'un bord à l'autre. Les vers y fourmillaient, et l'on n'y répandait que très peu de chaux. Il est arrivé que des malades ou des gens affaiblis tombèrent dans la fosse. On ne leur donna de vêtements en échange des effets ainsi souillés que six mois plus tard. Quiconque n'avait plus de pantalon, s'entortillait le corps avec une couverture, à la manière

des nègres. La chemise remplaçait en partie le pantalon. Les chaussures étaient faites de cuir non tanné; on faisait sécher la peau au soleil et on la travaillait ainsi. Dans de pareilles conditions, les prisonniers souffraient de toutes sortes d'abcès, d'irruptions, et des puces de sable. J'étais alors employé comme infirmier dans le camp. Sur 250 prisonniers en tout, il y avait à faire par jour environ 50 à 60 pansements. A l'infirmerie, il y avait toujours de 25 à 30 malades, la plupart atteints de la malaria. Le traitement appliqué dans les premiers temps était la diète absolue. . . .

Le 5 juillet 1915, nous quittâmes Abomey pour être embarqués le lendemain à Cotonou sur l'„Asie“, où, pendant toute la traversée, nous fûmes enfermés dans la cale. La moitié avait des lits, les autres devaient camper sur des plaques d'acier froides, généralement avec une couverture. Nous atteignîmes Casablanca le 17 juillet et l'on donna des vêtements à une partie d'entre nous. Le 19 août 1915, nous fûmes transférés au camp de Mediouna, situé à 20 kilomètres de distance. Au départ du Dahomey, on nous avait dit qu'au Maroc nous serions dans un sanatorium, mais il en était bien autrement, car le camp consistait en une ancienne forteresse avec un mur de 7 mètres de hauteur. Un mur haut de 4 mètres entourait la cour située devant. Nous logions sous des tentes rondes. Enfin, après 9 mois de captivité, nous reçûmes des paillasses et des matelas. Comme local disciplinaire, on employa d'abord la fosse appelée fosse du légionnaire, et plus tard la prison. La toile de tente était tendue en forme de toit et fixée par des piquets. L'homme puni devait y rester couché tout le temps sans pouvoir se lever, la faible hauteur de la tente rendant la chose impossible. La nourriture était en général insuffisante en raison du pénible travail. Les infirmiers devaient prendre part à tous les travaux. Des ouvrages très durs, tels que des travaux de terrassement et le cassage des pierres, recevaient un salaire de 40 centimes par jour. Malheureusement, l'état sanitaire ne s'est pas amélioré le moins du monde ici non plus. La malaria et la dysenterie

sévissaient journellement, et divers cas de fièvre hématurique eurent même une issue mortelle. Le commandant du camp, le capitaine Bidot, prétendait que les malades provoquaient intentionnellement leur fièvre en absorbant des médicaments quelconques. Aussi ne fallait-il pas lui parler des fiévreux, qu'il faisait travailler généralement avec plus de 38,5 degrés de fièvre. Il assistait le plus souvent à la visite médicale, qui avait lieu deux fois par semaine, et là il faisait valoir son influence. Lors de la visite de la Commission suisse, afin de produire sur elle une bonne impression, il fit tuer deux porcs que l'on suspendit ostensiblement dans la cuisine. Une fois les membres de la Commission partis, les porcs disparurent et passèrent de notre cuisine dans celle des soldats français. . . .

Signé: *C. M. Pokora,*

Infirmier volontaire de troupes coloniales de Cameroun.

Carlsruhe, le 6 janvier 1917.

A comparu *Hermann Stein*, lequel, après avoir reçu communication de l'objet de l'enquête et avoir été avisé de l'importance du serment, a été entendu.

Identité du témoin: Stein, Hermann, sujet badois, né le 14 décembre 1896, à Neckarbischofsheim, célibataire, profession de steward.

Déposition du témoin: Au commencement de la guerre, je me trouvais à Duala, à bord du vapeur „Lome“.

Le 28 septembre 1914, lors de la capitulation de Duala, je fus fait prisonnier par les Anglo-Français, et transporté avec d'autres Allemands de Duala sur Cotonou par le vapeur anglais „Elmina“. Je restai à Cotonou du 3 au 5 octobre 1914. Nous étions logés dans le grand hangar d'un dépôt. Nous couchions sur des paillasses; quelques-uns reçurent des couvertures. Comme lieux d'aisance, nous avions des bidons à pétrole installés dans le hangar. Au bout de deux jours, on nous conduisit à une fontaine pour y faire notre toilette. La nourri-

ture consistait en viande, riz et pain. Le riz fourmillait de vers et était par suite immangeable. L'eau potable était insuffisante.

Le 5 ou le 6 octobre eut lieu le transport par chemin de fer pour Abomey, où je suis resté jusqu'au 4 juillet 1915. Nous étions logés dans des huttes en terre glaise, ouvertes devant, recouvertes de paille et mal protégées contre la pluie. Nous avions une paillasse pour deux, au bout de trois mois, on nous donna une mince couverture, et finalement, après six mois, un moustiquaire. Les latrines consistaient en une fosse dans la cour. Il n'y avait d'eau ni pour boire ni pour la toilette. La nourriture était mauvaise et peu abondante. Le personnel de surveillance se composait de noirs qui avaient ordre de nous pousser au travail à coups de crosse. Pour la moindre infraction, les noirs nous dénonçaient aux Français, et la punition consistait dans les poucettes et en coups. Cette torture était la suivante: le prisonnier devait d'abord se mettre à genoux pour qu'on lui passât les poucettes, puis des soldats noirs et des sous-officiers français lui administraient des coups de matraque et des coups de cravache, de sorte qu'il s'affaissait et finalement restait sur le carreau, ou était poussé jusqu'au local disciplinaire avec des coups.

Dans les premiers temps que nous étions à Abomey, il est arrivé même que les prisonniers avec les poussettes furent menés à la prison civile à travers tout le quartier nègre. Pendant mes neuf mois de captivité à Abomey, un colonel et un chef de bataillon français vinrent inspecter le camp sur l'ordre du gouverneur du Dahomey. Nous nous plaignîmes du traitement, mais sans aucun résultat. Le traitement médical était mauvais, et les conditions à l'hôpital ne valaient pas mieux. J'y séjournai 7 jours à cause de la fièvre et je n'y reçus que de l'eau; encore était-elle mauvaise, et il fallait en extraire les larves de moustiques. Comme exemple de l'état sanitaire, je citerai qu'en janvier 1915, sur 210 prisonniers, 23 à 26 purent aller au travail, tous les autres étant atteints de la malaria ou de blessures aux pieds. Parmi ces 210 prisonniers, il y eut environ 10 décès, dont un

causé par le typhus famélique, et environ 8 par la fièvre hématurique. L'habillement était de même dans un état déplorable; la plus grande partie des prisonniers n'avaient pas de chaussures, les chemises et les pantalons faisaient également défaut, et quant aux chaussettes, il n'en existait plus. Pendant les derniers six mois de mon séjour au Dahomey je n'eus plus de chemise à me mettre, et beaucoup d'autres camarades se trouvaient dans le même cas.

Signé: *Hermann Stein.*

Hambourg, le 13 janvier 1917.

A comparu par ordre le sous-officier *Neckel*, lequel après avoir reçu communication de l'objet de l'enquête et avoir été averti de l'importance du serment qu'il allait prêté, a été entendu.

Identité du témoin: W. A. P. Neckel, 30 ans, confession évangélique, domicilié à Hambourg, Sillemstrasse 3, né à Wildkuhl près Rœbel, le 30 octobre 1886, sujet mecklembourgeois, marié, profession d'officier de la marine marchande.

Déposition du témoin: A Abomey, la nourriture était mauvaise et insuffisante; elle consistait en haricots noirs d'Afrique, souvent gâtés par les vers, en pommes de terre d'Afrique, appelées makabo, et parfois en riz séché, cuit dans l'eau. Nous recevions chaque jour un petit morceau de viande. On nous donna une fois du bœuf provenant d'un animal mort de splénite. Des hommes qui avaient apporté cette viande de l'abattoir, ayant eu à cette occasion la peau en contact, furent atteints des symptômes de la même maladie. Défense formelle était faite de se procurer des vivres supplémentaires. Nous ressentions parfois une faim terrible; quelques-uns d'entre nous diminuèrent de 65 livres par suite de l'insuffisance de nourriture.

Au Dahomey, le traitement était terrible. Nous étions placés sous la surveillance d'un adjudant sous-officier du nom de Venère, véritable démon à face humaine. Les hommes chargés de nous garder étaient toujours des noirs, qui nous poussaient

au travail en nous rouant de coups. La bastonnade et les poucettes comme punitions étaient à l'ordre du jour.

Les conditions d'hygiène étaient lamentables; pas de traitement médical suffisant, peu de médicaments. J'ai moi-même souvent souffert de la malaria. L'infirmerie était installée dans une chambre sombre, humide, où se trouvaient en moyenne de 40 à 50 fiévreux, abandonnés à la surveillance d'un personnel auxiliaire noir. Un factionnaire montait la garde devant la porte. Les malades ne recevaient que de l'eau, qu'ils séjournassent depuis 3 ou depuis 8 jours, indifféremment. Aussi tombaient-ils dans un état de dépérissement complet. Il est mort au Dahomey environ 15 prisonniers, la plupart de la fièvre hématurique, un du tétanos. Il n'y avait point de régime d'infirmerie spécial.

Les noirs avaient l'ordre de nous pousser au travail à coups de bâton, et ils se chargeaient consciencieusement de l'exécution. Le prisonnier K... s'était enfoncé des épines dans les mains en arrachant de l'herbe. Il cessa un instant son travail pour les enlever. Un soldat ne cessait de le stimuler à reprendre son ouvrage. Mais comme ses mains lui faisaient mal et qu'il ne pouvait pas travailler, il fut signalé à notre surveillant, l'adjudant Venère. Celui-ci se précipita sur K... comme un furieux, le frappa à coups de nerf d'hippopotame et lui mit les poucettes. Puis K... fut conduit à travers le village, afin de montrer aux indigènes comment on procède avec les „Barbares“ allemands. Au bout de 3 heures, les poucettes lui furent enlevées, et le malheureux resta pendant 15 jours en prison, avec de la mauvaise eau et du pain sec.

Les hommes tombaient sous la rigueur du travail et l'ardeur brûlante du soleil. Des coups de crosse largement distribués les stimulaient de nouveau. Aussi y avait-il un grand nombre de malades... Ils ne recevaient ni lait ni soupe, mais seulement de la mauvaise eau. Des hommes ayant jusqu'à 41° de fièvre et même davantage n'avaient pas d'autre boisson. Ils se portaient comme guéris bien qu'ils pussent à peine se traîner, rien

que parce que la faim insupportable les y contraignait Pâles, les yeux enfoncés dans l'orbite, ils circulaient avec un air d'indifférence absolue Un général vint visiter notre camp; lorsque nous lui exposâmes nos plaintes, il eut bien vite fait de nous répondre: „L'adjutant ne vous frapperait pas si vous ne le méritiez pas; d'ailleurs les prisonniers français en Allemagne ont dû en supporter bien d'autres!“ Cela dit, il nous tourna le dos. Les prisonniers qui s'étaient plaints reçurent des coups et furent mis en prison. Un prisonnier W . . . , à cause de cela, reçut une telle bastonnade qu'il resta évanoui sur le sol. Deux négociants, D . . . et B . . . avaient trop lentement balayé la cour. Comme punition, on leur mit les poucettes, reliées entre elles par une chaîne à laquelle on suspendit un gros bloc de bois. Ces malheureux durent rester les bras tendus. Dès que la douleur et la fatigue les forçaient à les laisser retomber, des soldats les rappelaient à la réalité à coups de crosse.

Un prisonnier, L . . . fut battu et malmené à tel point, qu'il lui devint impossible pendant longtemps de marcher.

On nous transféra à Cotonou sur le vapeur français „Asie“. Nous étions enfermés dans un étroit espace du bateau. Impossible de s'y coucher en allongeant les pieds. La chaleur y était insupportable. La nourriture, insuffisante, était en outre mauvaise. A Mediouna, le traitement et la nourriture étaient un peu meilleurs en comparaison d'Abomey. Les Français nous faisaient accomplir les punitions sous de petites tentes ressemblant à des niches à chien, de 50 centimètres de hauteur et de 2 mètres 50 de long. L'homme puni recevait une couverture et devait rester couché par le vent et la pluie pendant toute la durée de sa punition. Au Maroc, le traitement médical était très mauvais. Qui-conque se faisait porter malade, s'entendait traiter de „carottier“ déjà à l'avance. Le médecin ne trouvait généralement rien et le malade recevait encore en plus une punition.

Signé: *W. Neckel*, sous-officier de réserve.

b. Rapports des médecins allemands sur les événements du Dahomey.

En campagne, le 4 mars 1914.

A comparu sur citation le docteur *H. O. W. Berger*, médecin aide-major de réserve, 32 ans, confession évangélique, célibataire; lequel, après avoir reçu communication de l'objet de la citation, a déposé dans les termes consignés au procès-verbal ci-dessous. Tous les faits mentionnés dans mon rapport du 26 septembre 1916 sont exactement conformes à la vérité.

Après quoi le médecin aide-major docteur Berger a prêté le serment prescrit.

Neustadt, le 26 septembre 1916.

Je fus logé avec les blessés dans le bâtiment fortifié de la gare d'Agbeluvohe. Le traitement était mauvais. Nous couchions par terre avec quelques minces couvertures et n'avions pour toute nourriture que du pain dur et de la viande de conserve, c'est-à-dire l'ordinaire des soldats indigènes anglais. Malgré cela, j'avais une forte dysenterie.

Après ma sortie de l'hôpital de Lome, j'allai rejoindre les autres prisonniers allemands le 1^{er} septembre 1914 sur le vapeur anglais „Obuasi“.

Le 19 septembre, nous débarquâmes à Cotonou. A partir de ce jour-là s'ouvrit l'ère de notre captivité au Dahomey, et avec elle un traitement qui poursuivit manifestement un double but: exhiber aux indigènes du Dahomey les Européens de la colonie allemande voisine comme prisonniers de guerre, et ensuite exterminer par la maladie les colons allemands ou du moins leur causer un préjudice incurable.

Les motifs pour lesquels les prisonniers allemands de Togo furent ainsi exhibés à de nombreux indigènes du Dahomey dans des conditions aussi humiliantes que possible, sont très clairs. Les Anglais connaissaient l'intention des Français. Le capitaine de l'„Obuasi“, Sola, employait à ce sujet l'expression de „Monkey-show“ (Exhibition de singes). Cette intention est confirmée

par les faits que pendant le trajet en chemin de fer à Savé, la surveillance des gares fut confiée à des soldats noirs auxiliaires, et que nous fûmes menés à pied par étapes sur la route des automobiles à travers l'hinterland.

Quant à l'autre but, l'extermination des prisonniers de Togo au Dahomey, c'est la conviction de tous ceux qui furent transportés dans l'hinterland. Le gouvernement français savait parfaitement à quoi s'en tenir sur les conséquences de l'internement d'Européens dans ces régions tropicales et devait prévoir des catastrophes. C'est justement pourquoi il choisit sans aucune raison majeure de Dahomey comme séjour, comme il ressort de la grande expérience du gouvernement français en matière d'accumulation d'Européens sous les tropiques, des déclarations d'officiers et de fonctionnaires français, et finalement de la négligence criminelle à l'égard de toutes les mesures d'hygiène nécessaires en pareil cas et appliquées dans les colonies françaises. La marche à pied, l'absence de mesures prophylactiques contre la malaria et le manque de casques coloniaux, l'impossibilité de traiter régulièrement les malades et la livraison insuffisante de médicaments, devaient avoir nécessairement des suites désastreuses.

Le gouvernement français, et surtout les autorités coloniales en cause ici, possèdent plus que personne des expériences concluantes sur la question des conditions d'existence et de travail possible à un Européen dans les véritables régions tropicales. Les médecins français se sont officiellement occupés de cette question et la résolvent d'une manière absolument négative. Je citerai Le Dautée dans son „Précis de pathologie exotique“. Des médecins militaires et des professeurs de Faculté français ont officiellement fait entendre leurs avertissements contre l'agglomération sous les tropiques de colons ou de soldats européens, et se sont prononcés contre le travail des Européens dans ces pays. Ils citent comme exemples, outre la mortalité parmi les déportés de la Guyane française, sur laquelle aucune statistique n'est publiée, les statistiques médicales des nombreuses expédi-

tions coloniales avec des troupes mixtes. Parmi ces expéditions, celle du Dahomey en 1893 est mentionnée avec une perte de 121 Européens sur 1000, morts de maladie dans les troupes européennes; le Soudan (Gaya sur le Niger, Kandi, à 110 kilomètres au sud) est encore plus mal partagé, car dans les campagnes de 1883 à 1887, la mortalité parmi les troupes blanches et noires est de 200 à 280 hommes sur 1000 ayant succombé à la maladie. En outre, Cotonou et Abomey Bohikou sont réputés comme nids de fièvre jaune, et Gaya est connu des Français comme un endroit où personne n'échappe à la dysenterie. Il est donc évident que le gouvernement français de Dakar ne se faisait aucune illusion sur les conséquences de l'internement de prisonniers de guerre au Dahomey.

D'après les déclarations d'officiers et de fonctionnaires français, les autorités du Dahomey considéraient les mesures du gouvernement de Dakar comme excessivement dures, et ne conservaient aucun doute sur leur danger. Beaucoup d'entre eux n'approuvaient pas la conduite du gouvernement, mais ils ne pouvaient rien y changer, en dépit de leurs sentiments honorables. Mais une partie aussi ne cachaient nullement des idées de vengeance. Le capitaine Bosch, par exemple, nous signifia que nous n'avions aucun droit à un traitement doux et que nous étions au ban du droit des gens, parce que nos compatriotes massacraient les enfants en Belgique et avaient bombardé la cathédrale de Reims. Lors de l'inspection d'un chef de bataillon, à Gaya, celui-ci nous servit des arguments du même genre.

Lors du choix des soldats destinés au camp de Gaya, l'interprète à Kandi, le Père Neu, les avertit que seuls les plus robustes et les plus sains devaient se faire porter, Gaya étant très insalubre et chacun y attrapant la dysenterie. En revanche, aucun choix ne présida à la désignation des officiers, qui durent tous se rendre à Gaya sur l'ordre du gouvernement de Dakar. A Gaya, l'administrateur Sadoux et le lieutenant Truffy, commandant du camp, exprimèrent bientôt leur avis que pendant la saison des pluies, les moustiques rendraient les huttes de paille inhabi-

tables. De même, le médecin militaire Bonrepaux considérait l'endroit comme mal choisi, et adressa même à ce sujet ses représentations au gouvernement. A Savé, avant le commencement de la marche à travers l'hinterland, le capitaine Castain déclara qu'il jugeait impossible l'envoi d'un transport à Gaya par étapes, et tenta d'obtenir l'autorisation d'employer au transport des prisonniers les camions-automobiles disponibles. Sa demande fut rejetée par ses supérieurs, et de fait, une partie des prisonniers a parcouru à pied les 489 kilomètres qui séparent Savé de Gaya. Le même capitaine exprima plus tard l'avis que c'était pour lui une honte d'avoir eu à conduire un pareil convoi, et qu'il aurait préféré avoir été tué dans le combat sur l'Ehra.

Pour se rendre compte de ce que pouvait être cette marche à pied par étapes, il faut se rappeler qu'il ne s'agissait pas seulement en l'occurrence de soldats, mais aussi de prisonniers civils et d'hommes débilités par un séjour sous les tropiques, que l'approvisionnement n'était nullement organisé, et que tout le confortable habituel au colon européen ainsi que toutes les mesures hygiéniques faisaient ici complètement défaut. La visite médicale des prisonniers capables d'effectuer la marche fut passée par le médecin-major Mazet avec le manque le plus absolu de conscience. Un âge de plus de 50 ans, la hernie inguinale, un commencement de fièvre et le danger de fièvre hématurique, ne constituaient pas à ses yeux des motifs d'exemption. La longueur habituelle de l'étape était de plus de 20 kilomètres . . .

Au camp de Gaya, où pendant les premiers mois la nourriture ne fut pas autre, tout rapport avec les indigènes nous était interdit, et surtout l'achat de miel, le commandant du camp ayant reçu pour mot d'ordre „Pas d'adoucissement.“ Par suite, notre ordinaire resta longtemps plus mauvais que celui des nègres du pays, l'interdiction en question nous mettant hors d'état d'acheter les vivres indigènes, tels que des fruits et du miel, ou de nous procurer des poissons, dont il y avait surabondance . . .

L'eau ne cessa jamais d'être très mauvaise. Un filtre en grès apporté de Lome ayant été cassé, je n'en ai plus vu d'autre.

A Cotonou et à Bembereké seulement, l'eau préparée, non bouillie naturellement, était pure; aux étapes, l'eau provenait de mares ou de la rivière voisine; elle était boueuse et pullulait de larves de moustiques. En route, on n'avait que rarement le temps de faire bouillir l'eau, et les prisonniers n'avaient pas reçu de marmites. A Savé, l'eau potable venait des mares dans lesquelles les indigènes se lavaient et déposaient leurs ordures; à Gaya, les prisonniers faisaient la chaîne pour tirer l'eau de la rivière au-dessous d'un endroit servant de baignade aux indigènes et aux chevaux.

Bien entendu, les autorités françaises savaient que dans l'hinterland, il ne pouvait être question d'un traitement régulier des malades. Mais même le peu qu'il eût été possible de préparer et de faire sous ce rapport, fut sciemment négligé comme toutes les autres mesures préventives. Pendant le transport à Gaya, le médecin-major Mazet accompagnait le convoi, mais par un ordre venu de Dakar, aucun malade ne devait être en principe envoyé à l'hôpital sur la côte. Deux prisonniers atteints de dysenterie et un homme de quarante ans, mort plus tard de la fièvre hématurique, furent ramenés de Tschauru à Savé dans des hamacs, soit trois jours de marche, sans l'escorte d'aucun Européen; à Savé, le docteur Mazet, après les avoir traités, les renvoya plus tard rejoindre les autres. Je rencontrai un employé de la Compagnie Wœrmann, nommé B... à Kokoru, avec une appendicite grave et purulente; il avait été laissé également à Kokoru avec des noirs. Malgré le désir du chef de convoi, le capitaine Castain, il ne put être transporté à la côte, mais fut conduit en hamac à Parakou, cette fois sous mon escorte, c'est-à-dire pendant quatre étapes avec deux jours de repos. A Savé, le négociant Reimers, malade de la fièvre, dut faire la route quand même et attrapa en marche la fièvre hématurique. A Parakou, le négociant H... fut atteint de cette fièvre, et à Kandi la même maladie enleva un homme de quarante ans, employé de chemin de fer. Les cas simples de malaria et de dysenterie étaient à l'ordre du jour. Mais pour le docteur Mazet, tous ces

gens pouvaient continuer la marche. Un négociant, K . . . , déjà atteint une fois de la fièvre hématurique et pour lequel une rechute était à craindre, reçut quelques injections d'arrhenal, mais ne fut pas envoyé à la côte malgré ma proposition. Pendant la marche, il n'existait aucun régime spécial pour les malades . . .

Signé: *Docteur Berger*, Médecin de gouvernement.

*Rapports du Docteur Schmidt, médecin de gouvernement,
sur sa captivité.*

Le 27 août 1914, je fus fait prisonnier par les Anglo-Français à la suite de la capitulation de Kamina, à Togo. Le 19 septembre 1914, j'arrivais avec tous les prisonniers à Cotonou, au Dahomey, où nous fûmes immédiatement internés dans un hangar à marchandises. Je fus affecté au premier convoi de marche et dirigé le 23 septembre vers le nord avec 40 hommes environ. D'après les dires des Français, cette première étape sur Alafia (25 à 27 kil. environ) devait être une épreuve d'où dépendrait l'envoi d'autres transports de prisonniers sur le Niger. Bien que le chef de convoi, après le premier jour de marche, pendant lequel une grande partie d'entre nous tombèrent, eût rendu compte à Cotonou de l'impossibilité de poursuivre le trajet, ordre fut néanmoins donné de continuer les étapes. J'ai appris plus tard que le capitaine dirigeant le second convoi avait adressé un rapport dans le même sens à Cotonou. Après le premier jour de marche, les étapes se firent de nuit, à partir de 1 heure ou 2 heures du matin, selon la longueur du parcours. Le capitaine von Hirschfeld, tombé en défaillance pendant la marche par suite de la fatigue, fut relevé à coups de crosse par des tirailleurs. Aux étapes, on nous logeait dans des huttes dégoûtantes de saleté ou dans des huttes en paille construites un peu auparavant par des indigènes. La nourriture, comme pendant les mois suivants, consistait matin et soir uniformément en viande cuite avec des yams. Jusqu'à mon transfert à Widah — le 3 juin 1915 — je n'eus pour tout lit qu'une natte achetée par moi à un indigène à Parakou.

Tous les prisonniers furent réunis à Kandi. Là, une moitié d'entre nous fut internée dans le camp militaire, à savoir les malades et les hommes plus faibles. Les autres et tous les officiers, à l'exception du médecin-major de 1^{ère} classe Zupitza et du docteur Hermann, furent envoyés à Gaya. Notre nouveau chef de convoi, le capitaine Bosch, nous déclara que le climat de Gaya était très malsain . . .

Dans la langue des indigènes, le camp de Kandi était appelé „mort des Européens“. Le commandant du camp, le lieutenant de réserve Gratiani, était presque toujours absent en tournée de recrutement; son remplaçant était le sergent Vergnaud. Les 66 Allemands internés étaient logés dans un camp militaire, consistant en de petites huttes carrées de terre glaise, pour deux hommes chacune. Ces huttes entouraient une grande cour de 300 m. c. environ; les Allemands habitaient un des côtés, et les Sénégalais avec leurs familles l'autre côté. J'étais logé seul dans une hutte un peu plus grande. Le camp était absolument libre sans aucun entourage. Comme à Gaya, il n'y avait ni tables, ni chaises, ni lits. Au mois de janvier 1915, sur l'ordre de l'autorité française, une menuiserie fut installée pour la construction de lits de camp en palmier. On donna une natte seulement pour deux hommes . . .

Au commencement de janvier 1915, j'adressai au commandant militaire de Cotonou deux rapports pour lui dépeindre les conditions défectueuses du camp. Cela me valut 15 jours d'arrêts. Une partie seulement d'entre nous possédait des moustiquaires. On ne fournissait pas de casques coloniaux; la chaussure était mauvaise; on ne donnait de vêtements que dans des cas d'extrême urgence.

La situation des malades dans la hutte servant d'infirmierie était absolument lamentable, ainsi que leur nourriture et leur traitement médical. La première demande de médicaments que j'adressai en janvier 1915 ne fut pas transmise; les autres reçurent une exécution incomplète. Il n'y avait jamais de quinine. Du 22 février au 17 mars, le traitement par la quinine dut

cesser par manque de ce précieux remède. Sauf les bistouris et les pinces, il n'existait pas d'instruments de chirurgie. Je reçus une seringue à injections après je ne sais combien de demandes réitérées; pas un seul thermomètre.

L'état sanitaire des Européens ne cessa d'être mauvais. Du 17 octobre au 10 mai 1915, le registre d'infirmérie des 66 internés porte:

89 % de malaria,
12 % de fièvre hématurique,
60 % de dysenterie,
45 % d'entérite,

en traitement. En réalité, le pourcent des malades de la dysenterie chronique était beaucoup plus élevé. Par crainte de la diète complète à l'infirmérie, les hommes gravement malades se faisaient seuls porter en traitement. A Kandi, en 1914, un homme de quarante ans et Eberwein moururent de la fièvre hématurique; le 13 mars 1915, Jahnke succomba au tétanos. Détail à remarquer, à Kandi, où un médecin réside en temps de paix, il y avait une pharmacie et d'excellents instruments de chirurgie. Je me rappelle n'avoir reçu que très rarement des médicaments de cette pharmacie. Les instruments ne furent mis à ma disposition que pour des opérations à des Français noirs.

Sur ma proposition, à partir de la mi-mars, plusieurs transports de malades furent évacués vers Cotonou pour y être traités à l'hôpital de l'endroit.

Au mois de mai 1915, le camp de Kandi fut supprimé. Les 8, 15 et 19 mai, les prisonniers furent transportés en automobile à Savé, et de là à Abomey par le chemin de fer.

J'arrivai moi-même à Abomey le 31 mai.

Le 3 juin, je fus transféré à Widah. A mon arrivée au camp d'Abomey, l'adjutant Venère m'interdit toute communication avec les prisonniers du camp ainsi que l'accès des huttes. Pendant mon séjour, le négociant Z... fut puni du supplice des poucettes.

A Widah, on m'interna dans une factorerie. Au commencement de juillet, la correspondance avec l'Allemagne nous fut interdite. Le 5 juillet, je partis en wagon de 3^e classe (voiture d'indigènes) pour Cotonou avec les autres officiers internés à Widah, et là nous fûmes embarqués à bord du vapeur „Asie“. La nourriture n'était pas suffisante. Défense de monter sur le pont. Le 7 août 1915, nous étions dirigés sur Médéa . . .

A plusieurs reprises, des demandes furent adressées en vue d'améliorer notre situation, et de procéder à un échange de médecins. Le 14 septembre 1915, le capitaine m'infligea 30 jours d'arrêts pour avoir renouvelé ma demande d'échange de médecins au Ministère de la guerre. Lors d'une inspection du camp par un général, on m'empêcha de lui parler.

Le 23 janvier 1916, 2 Suisses visitèrent le camp, mais il nous fut défendu de causer avec eux. L'accès du camp fut interdit à la Commission médicale suisse venue le 11 mars. Les enquêtes médicales eurent lieu à l'hôpital.

Le camp fut supprimé le 1^{er} juillet 1916 et nous allâmes à Marseille en troisième classe par le vapeur „Manouba“; de Marseille, après un séjour au fort Nicolas, on nous transporta à Carcassonne.

Salsheim (Bliess), le 20 octobre 1916.

Signé: *Dr K. Schmidt*, Médecin de gouvernement.

Rapport du Docteur Koch, médecin militaire, sur les péripéties, les observations et les expériences de sa captivité en France (18 octobre 1914 au 4 octobre 1916).

Le 18 octobre, je fus fait prisonnier à Nola (Nouveau Cameroun) par les Français, avec une partie de la 6^{ème} compagnie. Le 1^{er} novembre 1914, de Nola, nous descendîmes la Sanga et le Congo avec une petite allège qui nous conduisit à Brazzaville, où nous arrivâmes le 5 novembre. Nous y restâmes prisonniers sur parole. Le transport pour le Dahomey commença le 23 février 1915.

Un peu après notre arrivée à Cotonou, le 4 mars 1915, le consul allemand de Libreville, M. Strauch, qui nous avait rejoint au cap Bopez, succomba à une attaque d'apoplexie. Sur le bateau, on l'avait forcé à aller chercher lui-même son bagage dans la cale. Complètement épuisé par cet effort, il remonta dans sa cabine et raconta que même moyennant l'offre d'un paiement, on lui avait refusé toute assistance en cette occasion. Malgré ma protestation, il dut à Cotonou aller chercher également lui-même ses bagages sous une chaleur accablante; quelques heures plus tard, il mourait. On lui creusa la tombe d'un prisonnier de guerre allemand — ce fut le n° 8 — à Cotonou. Au Dahomey, les officiers furent envoyés à Widah. Nous logions à la factorerie allemande „Althof“. Le fait de ne pouvoir sortir de la maison pendant 4 mois entiers sous un climat tropical était préjudiciable aux bonnes conditions de santé. La petite cour était remplie aux deux tiers de tonneaux, de sorte qu'il ne fallait pas songer à l'utiliser pour des promenades. Toutes les demandes en vue de remédier à cet état de choses restèrent sans effet.

A une attestation que j'avais donnée à Madame v. Codelli, gravement atteinte de la malaria et à la veille d'accoucher, il me fut répondu „que je n'avais pas à donner d'attestation, étant prisonnier de guerre et non médecin.“ Ce que M. von Codelli avait ajouté à l'attestation sur l'état alarmant de sa femme était „mensonge d'un bout à l'autre.“

Avant de quitter le Dahomey, nous vîmes un convoi de prisonniers de guerre qui avaient travaillé au camp d'Abomey. Je ne me rappelle pas avoir eu sous les yeux spectacle plus désolant. Ces gens, âgés en partie, l'air totalement abruti, le visage d'une pâleur jaunâtre, passèrent devant nous sans même relever la tête. L'état physique et moral de presque tous les malheureux que je vis et avec lesquels je causai, était lamentable. Chez la plupart se manifestaient un dépérissement général, une anémie au suprême degré, de graves troubles nerveux. Rien que cette impression totale permettait de conclure à un traitement inhumain des prisonniers de guerre à Abomey, à un soin

insuffisant de ces Européens, inhabitués à de durs travaux corporels aux colonies sous la surveillance des noirs, sans parler des cruautés dépassant tout ce que l'imagination peut rêver. Abomey fut appelé „l'enfer“.

Un prisonnier, P... me raconta que pour un motif futile, au camp, on lui avait mis les poucettes, en les serrant toujours de plus en plus fort, jusqu'à ce qu'il s'affaissa sans connaissance.

Nous quittâmes le Dahomey le 15 juillet 1915 sur le vapeur „Asie“. Pendant les 12 jours de traversée, défense nous fut faite de quitter nos cabines. Les hommes de troupe transportés avec nous étaient entassés dans une cale.

Le voyage par la mer Méditerranée jusqu'à Oran s'effectua sur le vapeur „Mingrèlie“. A Oran, des incidents déplorables se produisirent à l'occasion du logement des femmes allemandes qui accompagnaient leurs maris prisonniers de guerre; on voulait les mettre en prison comme des criminelles. Il fallut toute l'énergie de ces femmes pour obtenir la reconnaissance de leur véritable situation...

En hiver, 14 officiers étaient logés à l'étroit, serrés les uns contre les autres, dans une chambre non-chauffée de 14^m,5 de longueur, 5^m,85 de largeur et 4^m,40 de hauteur. Six autres avaient pour logement une écurie également non-chauffée. Cette écurie abritait en outre un cheval; elle servait de salle à manger à tous les prisonniers de guerre, et le corps de garde arabe était employé pour la garde. Pendant la seconde moitié de l'hiver, on installa enfin dans l'écurie deux petits poêles en fer, qui ne donnaient de chaleur qu'à proximité immédiate. L'écurie ayant 10 m de hauteur et 25 m de longueur, il n'y avait pas idée de la chauffer. Ainsi, en hiver, on ne disposait d'aucun local chaud. Les deux seuls moyens de se préserver du froid consistaient à courir dans l'écurie ou dans la cour pour se réchauffer ou bien à rester couché en s'enveloppant dans des couvertures. Pour faire leur toilette, les officiers n'avaient qu'un lavabo en plein vent, et encore ils devaient y laver leur linge. Les prisonniers de guerre de ce camp avaient été pendant longtemps aux

colonies, et très peu seulement d'entre eux portaient un autre vêtement que leur uniforme Khaki, pour toute protection contre le froid. Rien de surprenant en conséquence, si au mois de novembre 1915, sur 29 prisonniers, 33 cas de maladies se produisirent (69 % de l'effectif) à savoir:

- 3 cas de bronchite,
- 9 „ de rhumatisme,
- 5 „ de malaria,
- 4 „ de catarrhe léger (refroidissement),
- 2 „ de névrose cardiaque,
- 4 „ d'influenza,
- 1 „ d'appendicite simple
- 1 „ de dysenterie chronique,
- 1 „ de périostite,
- 2 „ de gastro-entérite,
- 1 „ de conjonctivite catarrhale,

Total: 33 cas.

Le capitaine Schmidt, commandant du camp, mérite une mention toute spéciale. On peut dire qu'il ne remua pas un doigt pour améliorer notre situation. Notre isolement l'arrangeait à merveille pour pouvoir administrer et disposer à sa guise.

Le 23 janvier 1916, vinrent deux Suisses neutres, avec lesquels il nous fut formellement interdit d'échanger un seul mot sous peine d'arrêts de forteresse. Généralement, Schmidt ne parlait aux officiers qu'en état d'ébriété. Quant aux demandes, elles ne furent pas transmises, au dire de l'interprète B...

Signé: *Dr Koch*, Médecin de gouvernement,
Médecin-major des troupes coloniales de Cameroun.

*Rapport du professeur Dr Zupitza, médecin-major de 1^{ère} classe,
sur ses observations pendant sa captivité.*

Le 27 août 1914, la troupe coloniale de Togo, en ce qui concerne le contingent européen, capitula à Kamina et se rendit au

général anglais commandant les forces anglaises et françaises réunies. . . . Nous fûmes embarqués à bord du vapeur „Obuasi“ stationné devant Lomé. Les dames, les officiers et les fonctionnaires furent logés dans les cabines, les hommes de troupe dans la grande cale verrouillée . . . Le 17 septembre 1914, nous fûmes remis aux mains des Français, qui nous transportèrent le lendemain à Cotonou, au Dahomey . . . Les femmes étaient logées à l'hôpital. Les prisonniers de guerre avaient défense de quitter le hangar. Le premier jour, nous apprîmes qu'à l'exception de quelques officiers malades, des femmes et de quelques hommes mariés, nous serions tous transportés par chemin de fer au point terminus de celui-ci, et de là envoyés par étapes plus loin dans l'intérieur, en partie jusqu'au Niger. Il fut procédé alors à une visite, passée par le médecin-major français docteur Mazet, pour examiner l'aptitude à la marche des prisonniers . . . Au bout de deux jours, le voyage en chemin de fer s'accomplit . . . De Savé, la marche, d'un parcours d'environ 600 kilomètres vers l'intérieur, avec une moyenne d'étape de 25 km. par jour, s'effectua sous un climat tropical lourd et accablant. Le plus ancien officier présent, le capitaine von Hirschfeld et nous, les médecins, nous représentâmes au chef de convoi, le capitaine Castain, que nous étions tous sans habitude de la marche, que la majorité d'entre nous n'avait d'ailleurs jamais servi, comme incapables de porter les armes en vertu des prescriptions allemandes, et que d'autres avaient déjà beaucoup souffert de maladies des tropiques et d'un séjour prolongé aux colonies . . . Le docteur Mazet . . . passa donc une nouvelle visite relativement à la capacité de marche, et le résultat fut que de concert avec le capitaine Castain, il télégraphia pour demander qu'au moins les hommes mariés emmenés avec nous fussent renvoyés à la côte.

Le capitaine Castain télégraphia une seconde fois à Dakar, pour obtenir qu'on nous internât dans les environs de Savé. Avec quelques officiers, j'avais déjà pris place dans un train, lorsque juste au moment du départ, arriva de Dakar un télégramme furieux du gouverneur général, ordonnant que la marche

vers le Niger s'effectuât dans tous les cas, et que pas un seul officier n'en fût exempt.

La marche s'accomplit en deux détachements, pendant que les malades et les gens incapables de marcher devaient suivre en automobile sous ma surveillance. Du premier détachement, non-seulement quelques-uns de nos gens tombèrent de faiblesse le premier jour, mais aussi plusieurs tirailleurs sénégalais. Beaucoup étaient blessés au pied en raison de leur mauvaise chaussure, mais ils durent malgré cela continuer la marche. Quiconque, épuisé de fatigue, restait en arrière, était malmené à coups de crosse par les noirs brutaux...

Le sort du second détachement ne fut pas meilleur. Bien que les deux détachements soient partis de bonne heure, ils n'arrivèrent à l'étape que vers le soir, et même les derniers retardataires seulement pendant la nuit. Tout le monde fut logé dans des hangars construits à la hâte par les indigènes avec des pieux et de la paille... Impossible de sécher les vêtements trempés par la pluie d'orage; pendant la nuit, les orages rendaient les abris intenable, car les minces toits de paille ne résistaient pas à la pluie. Aussi de nombreux cas de malaria se produisirent-ils pendant la route, ainsi que des rechutes de dysenterie, sans compter les cas de dysenterie nouveaux provenant de l'usage d'eau contaminée puisée dans des mares et dans des trous. Tous étaient beaucoup trop harassés pour songer à faire bouillir l'eau, et l'on n'avait aucun moyen de cuisson. Avant le départ de Savé, j'avais insisté d'abord par écrit, puis personnellement, auprès de l'administrateur de cercle, pour que le prisonnier Reimers, atteint de fièvre hématurique, et renvoyé du premier détachement de marche, fut évacué à la côte en raison de son état alarmant. L'administrateur me répondit qu'il ne pouvait rien faire, ayant reçu de Dakar des instructions sévères. Le transport en automobile serait en tout cas moins fatigant qu'un trajet en chemin de fer de même durée. Le matin du départ, tous, les officiers et les soldats malades, nous dûmes traîner nos bagages jusqu'au hangar des automobiles, distant

d'environ 400 mètres. Nous dûmes ensuite nous asseoir dans le camion-automobile sur nos bagages entassés, avec les pieds pendant à l'extérieur. Le prisonnier malade de la fièvre hématurique était couché au milieu de l'automobile sur une natte au-dessus des bagages. Pendant le trajet, qui dura depuis le matin jusqu'au soir, il fut exposé à toute l'ardeur du soleil, contre laquelle nous pouvions nous protéger seulement avec des couvertures. Mais les trois soldats noirs qui nous servaient d'escorte militaire, s'installèrent confortablement sur les banquettes rembourrées du coupé destiné aux voyageurs.

A Parakou, siège d'un administrateur de cercle, à 165 kilomètres environ au nord de Savé, nous rattrapâmes les détachements de marche... On me confia tous les malades incapables de marcher, de sorte que de 18 au début, leur nombre s'éleva à plus de 30 à Kandi... Malheureusement, le capitaine Castain, qui avait témoigné une certaine sollicitude pour les malades, fut relevé sur sa demande, parce qu'il considérait comme indigne de lui la conduite de pareils „convois d'esclaves“ tels que ceux de ces prisonniers de guerre.

Le 20 octobre environ, j'arrivai au camp de Kandi avec les malades. Nous dépassâmes le deuxième détachement de marche, qui, en raison des nombreuses maladies et des blessures aux pieds, avait dû faire un repos de plusieurs jours, et qui, malgré la répartition finale des grandes marches quotidiennes, ne pouvait avancer que très péniblement.

A Kandi, on nous annonça que tous les officiers et les hommes en état de marcher, soit 80 en tout, partiraient à destination de Gaya, sur le Niger. Le reste, 64 hommes, avec deux médecins, devait demeurer à Kandi.

Dans les premiers temps, le camp de prisonniers de Kandi fut soumis à l'administration civile, placée sous les ordres de l'administrateur de cercle... Celui-ci me désigna en qualité d'officier le plus ancien comme intermédiaire entre lui et la troupe. Il avait pour adjoint un sous-officier européen, habitant dans le bâtiment situé entre le corps de garde et notre camp,

avec lequel il était possible de s'entendre. L'administrateur nous informa qu'en vertu d'instructions supérieures, les hommes de troupe prisonniers de guerre devaient être astreints à des travaux. A mon objection que des travaux pénibles étaient naturellement impossibles à exiger d'Européens sous les tropiques, et que d'ailleurs tout le dépôt de Kandi se composait de malades ou d'hommes débiles, il se contenta d'exiger une occupation facile des prisonniers capables de travailler...

Je cherchai à m'élever contre la pression venue de haut lieu afin d'obliger les Allemands à un dur travail, en adressant au gouverneur du Dahomey un rapport dans lequel je lui exposais les tristes conditions sanitaires. Mes motifs ne furent pas reconnus, en particulier mon assertion que sous les tropiques, les Européens ne doivent pas, rien que pour des considérations de climat, et pour des raisons de race, être astreints à un travail uniquement réservé aux indigènes...

Au commencement de décembre 1914, le camp passa sous l'administration militaire, représentée par le lieutenant de réserve Gratiani... Son effort principal consistait à disposer du plus grand nombre de travailleurs possible... Tout d'abord, Gratiani supprima l'abattage du bois par les noirs, et prescrivit que les troncs d'arbre nécessaires seraient abattus et fendus par les prisonniers de guerre eux-mêmes. Mais ce procédé ne lui rapportait pas assez de bois à son gré; puis, le nombre des prisonniers employés à aller chercher le bois et de ceux commandés pour nettoyer le camp, lui parut encore trop faible. Il vint plusieurs fois à l'infirmerie, sous prétexte d'y parler de ses précédentes, mais d'ailleurs très courtes études de médecine... Plus tard, il fit transporter les médicaments dans son logement où fut également transférée l'infirmerie. Il conservait par devers lui ou remettait en garde à son sous-officier la clé de l'armoire aux médicaments. C'était moins par sentiment de la responsabilité de la conservation des médicaments que pour des motifs personnels... Etant donné la petite quantité des médicaments, toute diminution se remarquait de suite...

Bientôt, le commandant du camp astreignit les prisonniers de guerre à un dur travail. Différents hommes furent d'abord occupés à des travaux de rembourrage et de menuiserie. Ils devaient scier des planches dans de petits troncs d'arbre apportés par des indigènes... Mais peu avant la Noël 1914, des travaux d'une nature plus pénible furent exigés, tels que la construction de routes et le transport des pierres.

Je m'élevai en vain contre l'exigence de pareils travaux. On me répondit que l'ordre était venu de la côte...

Peu après la prise de commandement du lieutenant Gratiani, le sous-officier français présent jusque là fut remplacé par le sergent Vergnaud. Celui-ci fouinait dans le camp le jour et la nuit. Il remplaçait le commandant du camp, chaque fois que ce dernier partait en tournée de recrutement dans le pays. Si Gratiani punissait d'arrêts quelques prisonniers, ces punitions atteignaient avec le sergent Vergnaud une progression ultra-rapide. La moindre infraction, souvent involontaire, conduisait nos hommes au local de discipline, parfois même sans aucun motif plausible. A plusieurs reprises, des fiévreux furent mis en prison, malgré les remontrances du médecin.

Le local disciplinaire, uniquement destiné aux noirs, était un petit local aux murs en terre glaise avec un toit en poutres recouvertes de paille et d'une couche de terre glaise battue. Une seule et toute petite ouverture donnait accès à l'air et à la lumière. A l'intérieur, la nuit surtout, régnait une chaleur étouffante. Le baquet en fer servant aux besoins naturels n'était vidé que rarement, et nos hommes punis le trouvaient parfois encore souillé d'anciennes déjections de soldats noirs. En outre, il ne fermait pas hermétiquement... Aussi l'atmosphère de ce local était-elle affreusement empestée, et le sol sur lequel devaient être étendues les nattes se trouvait-il imbibé de matières fécales, source de contagion. Toutes les réclamations contre l'emprisonnement des Allemands dans ce local malsain et indigne d'Européens restèrent sans aucun résultat. A l'occasion d'une tournée d'inspection, le médecin-chef du Dahomey

donna bien l'ordre d'élargir l'ouverture de la fenêtre; mais il n'en fut rien exécuté.

L'hôpital consistait en une baraque en branchages avec deux chambres. Toute l'installation se composait de quelques lits de camp, et pas davantage. . . . L'approvisionnement en médicaments était très mauvais. . . . Le commandant du camp reçut à ce sujet demandes sur demandes. . . . Mais ou bien nous ne reçûmes absolument rien, ou bien très peu des objets demandés, et même parfois des choses que nous n'avions pas demandées. . . . Au moment du départ pour l'intérieur, on nous avait assuré, à nous autres médecins, qu'à chacune des étapes où nous devions nous arrêter, nous trouverions un médecin français, et un grand hôpital, abondamment pourvu de médicaments et d'instruments des plus modernes.

A Kandi, existait un hôpital pour les noirs très bien organisé pour les stations françaises de l'intérieur. Mais l'accès en fut interdit quand même aux prisonniers malades. J'y vis un grand nombre de médicaments secondaires de toutes sortes, tandis que les plus importants et les plus nécessaires ne se trouvaient qu'en petite quantité, juste assez pour les besoins des Français. La quinine put être obtenue quelquefois, mais toujours en très petites doses. Après l'arrivée des médicaments demandés, il fallut la rendre, et il n'en resta plus beaucoup pour les prisonniers. D'où manque de quinine en permanence. . . . Plus défectueux encore était l'état des remèdes contre la dysenterie et les affections cardiaques. Je reçus seulement dans les tout derniers temps quelques faibles doses d'un remède spécifique contre la dysenterie (Emétine). Quant à des remèdes contre la faiblesse du cœur, il fut impossible d'en obtenir. La difficulté de se procurer à l'hôpital nègre un remède cardiaque, coûta la vie un prisonnier atteint de fièvre hématurique, et qui aurait pu être sauvé. Un matin que les premiers symptômes de la faiblesse du cœur se manifestaient chez ce malade et comme notre approvisionnement en réconfortants était totalement épuisé, je voulus demander un pareil remède à la

pharmacie de l'hôpital. Le sergent français remplaçant le commandant du camp absent de trouvait ailleurs et ne rentra que vers le soir. — A mes sollicitations pressantes, il répondit qu'il ne pouvait rien faire, l'heure du service étant passée, et de plus l'administrateur étant sorti à cheval. Une nouvelle tentative le soir échoua de même: pendant la nuit, il ne fallait pas songer à ce que l'administrateur fît le trajet assez long jusqu'à l'hôpital et s'inquiétât de chercher un médicament. Le lendemain matin seulement, assez tard, je reçus un peu du remède, qu'un médecin français avait demandé à l'administrateur pour son usage personnel, et que celui-ci avait refusé comme n'existant plus dans l'approvisionnement de l'hôpital. Mais il était déjà trop tard!

Au milieu du mois de mars 1915, je refis en camion-automobile le chemin de Savé, en compagnie de deux prisonniers atteints d'affections chroniques et évacués sur l'hôpital de Cotonou. Nous arrivâmes au siège de l'administration du district de Parakou après la tombée de la nuit. Sans qu'aucun Européen s'occupât de nous, nous fûmes menés par des soldats noirs dans une hutte en forme de grange, où l'on apporta nos bagages, et où l'on nous assigna un coin malpropre sans aération... De Savé, le voyage en chemin de fer s'effectua le 15 mars 1915 dans un wagon pour les indigènes. Je devais descendre à la station d'Abomey-Bohikou.

J'y fus reçu par un individu âgé, qui, en présence de tout le public noir et européen assemblé, m'adressa d'un ton solennel une sorte d'allocution, dans laquelle revenait à plusieurs reprises l'expression „marchez bon“. A cette condition, je devais être bien traité à Abomey. On me confia ensuite à un petit subalterne, qui m'observa avec méfiance et m'emmena avec lui. C'était l'adjutant-chef Venère, armé d'un nerf de bœuf. Quant au premier, c'était le commissaire indigène du Dahomey, commandant du camp de prisonniers d'Abomey... Venère me fit passer les heures brûlantes de midi sur la véranda d'une maison du chef de la police. Puis je dus me rendre à pied à Abomey sous l'escorte d'un soldat noir...

Le camp des prisonniers se trouvait dans le bâtiment principal de l'ancienne résidence des rois du Dahomey. Il est entouré de deux côtés par de grands murs, hauts de 6 à 8 mètres, en terre glaise d'un rouge foncé, pendant que les deux autres murs d'enceinte sont beaucoup plus bas . . . L'ensemble produit une impression sinistre. On éprouve le sentiment d'y être séparé à jamais du reste du monde.

Et quel spectacle vraiment digne de pitié que celui de nos compatriotes: véritables fantômes, dégradés par les privations et par la misère, le visage d'une pâleur de cire, les yeux ternes, profondément enfoncés dans leurs orbites cerclés, muets, courbés, les membres grelottants, ils se traînaient péniblement dans la cour ou se tenaient debout, épiant avec une auxiété sournoise le nouvel arrivant à l'entrée de leurs huttes, pour y chercher asile à l'intérieur à l'approche d'un Français, comme des chiens battus! Ceux-là étaient les „bien portants capables de travail.“

Mais quelle effroyable misère allait se révéler à moi le lendemain de mon arrivée, lorsque je pénétrai dans l'hôpital pour ma visite!

Comme le nombre des malades à l'hôpital et à l'infirmierie ou à la chambre était extraordinairement élevé, je passai toute la journée à l'hôpital, et là j'en appris de belles! . . . Au moment où le camp d'Abomey fut installé, il se trouvait dans un état de dévastation complet. Le bâtiment et les alentours étaient complètement couverts d'une herbe de la nature du jonc, et les huttes tombaient en ruines à part quelques pans de mur. . . . Au moindre mécontentement au sujet de la conduite ou du travail d'un prisonnier, l'adjutant-chef Venère frappait impitoyablement celui-ci avec son nerf de bœuf, n'importe où, et après lui avoir fait mettre les poucettes, le faisait conduire les mains ainsi liées à travers la localité jusqu'à la prison des indigènes, où la punition était encore rendue plus cruelle par la privation de nourriture et un redoublement de mauvais traitements. L'exemple et les excitations de Venère trouvaient des imitateurs dans deux autres Français, le sergent de réserve

Castelli, avant la guerre chef du service agricole au Dahomey, fils d'un colonel, et le soldat de première classe Gianzelli, ainsi que dans les soldats noirs. Les deux Français en question et les noirs, avec ou sans motif, souvent par pur caprice, mais souvent aussi en état d'ivresse, tombaient brutalement comme des bêtes féroces sur les prisonniers à coups de nerf de bœuf. Les deux Français employaient fréquemment cet instrument par le gros bout, c'est-à-dire par la poignée, frappant de toutes leurs forces et avec rage au visage et sur la tête, distribuant des coups de poing en pleine figure, accablant le dos, le corps et les membres de coups de lanière, de coups de poing et de coups de pied. Les soldats noirs s'escrimaient de leur côté avec la crosse de leurs fusils, et ne se montraient point avarés. Tous ces mauvais traitements étaient accompagnés des injures les plus horribles et les plus immondes.

Les hommes conduits en prison étaient déjà malmenés en chemin par les soldats; puis une fois en prison, les sous-officiers français venus à la ressource exerçaient sur eux leur pouvoir arbitraire de la façon indiquée tout à l'heure, souvent même avec l'aide des soldats noirs. Cette férocité bestiale ne s'arrêtait même pas si les malheureuses victimes, succombant à la douleur, roulaient sur le sol évanouies. Telles étaient les cruautés à l'ordre du jour.

Les faits ne sont pas attestés seulement par les prisonniers ainsi maltraités, mais encore par des témoins ayant observé ces actes de la cour ou des fenêtres de l'hôpital. Quand les Français rendus fous de rage assouvissaient leur fureur sur un prisonnier, ils frappaient en même temps sur tous les autres déjà dans le local de discipline, au hasard, aveuglément . . . Parfois, les Allemands et les soldats noirs étaient emprisonnés ensemble, et même aussi des femmes de soldats!

Les poucettes étaient souvent serrées à tel point que les pouces enflaient, que le sang jaillissait et que les malheureux prisonniers s'affaissaient sous l'excès de la douleur cuisante. Mais ce genre de torture ne suffisait pas encore cependant: Ve-

nère fit mettre deux hommes punis de prison en face l'un de l'autre avec les poucettes aux mains réunies ensemble par une chaîne. A cette chaîne, il fit suspendre un bloc de bois que les prisonniers, les mains tendues, durent tenir en l'air au-dessus du sol. Dès que la fatigue ou la douleur forçaient les mains à s'abattre, Venère d'un côté, un soldat noir de l'autre, frappaient avec le nerf de bœuf tenu par le petit bout, et avec le poing, jusqu'à ce que leurs victimes relevassent les mains. Cet horrible jeu prit fin seulement lorsque les deux prisonniers, complètement épuisés, s'affaissèrent sur le sol . . . Je me rappelle en particulier le récit que me fit un de nos compatriotes :

Quelques semaines auparavant, de nouveaux prisonniers de guerre étaient arrivés de Cameroun . . . parmi lesquels le prisonnier P . . . A l'entrée du camp, Venère les fit entourer par des soldats, puis, avec des menaces et en leur présentant son pistolet chargé, il les força à se mettre à genoux, en criant : „Vous voyez, soldats, comment nous traitons les Allemands. Ils sont maintenant nos esclaves (nos boys)!“ Ensuite, toujours menaçant de son pistolet, il frappa à tour de bras, à tort et à travers, à coups de nerf de bœuf, avec le petit bout, sur la tête des pauvres prisonniers agenouillés.

D'autres fois encore, des prisonniers furent mis en prison et maltraités, parce qu'ils s'étaient fait porter malades. La punition de prison était ordinairement accompagnée d'une privation complète de nourriture pendant quelques jours.

Tous les prisonniers eurent horriblement à souffrir de la cruelle nécessité de se livrer aux plus durs travaux sous un climat tropical accablant, d'autant plus que tous se ressentaient plus ou moins de maladies antérieures contractées aux colonies, ce qui ne leur faisait pas trouver grâce pour cela aux yeux du médecin français du camp. Pendant les premiers mois, le travail était très dur, alors qu'il s'agissait de débarrasser le camp et ses alentours de l'herbe poussée en abondance, et cela rien qu'avec les mains, sans aucun outil.

Un exemple suffira pour donner une idée de la pénible ri-

gueur de ce travail d'arrachage de l'herbe avec les mains sous le soleil brûlant des tropiques, pour un Européen malade et affaibli. Même les indigènes les plus robustes, habitués au climat, le considèrent comme un des plus fatigants, bien qu'ils emploient à cet effet des houes, des pioches, des pelles, et leurs propres outils. C'est pourquoi, afin de ne pas éloigner les indigènes de ce travail nécessaire pour la destruction de la mouche propagatrice de la maladie du sommeil, qui fréquente les ajoncs en question, les médecins de l'Afrique orientale allemande chargés de combattre la maladie, ont dû imaginer des instruments spéciaux rien que dans ce but.

Le matin de 6 à 10 heures, et l'après-midi de 2 à 5, à Abomey, les prisonniers devaient travailler sous la surveillance de soldats noirs armés de fusils et de matraques . . . et se livrer à l'arrachage avec des efforts extrêmes et par une chaleur brûlante. Malheur à quiconque osait relever l'échine, l'ouvrage devant s'exécuter dans une position courbée, ou seulement s'arrêter un instant. Immédiatement, un soldat était là, les insultes les plus ignobles à la bouche, frappant avec le poing ou avec la crosse de son fusil sur la nuque du prisonnier, sur son dos, ou lui meurtrissant les pieds. Celui qui s'affaissait pendant le travail était accablé de coups de poing et de coups de pied jusqu'à ce qu'il „reprît ses sens“ et se remit à l'ouvrage. Personne ne pouvait songer à venir en aide à un camarade tombé, sans risquer soi-même un traitement semblable. Pendant le travail, il n'y avait pas d'eau pour étancher la soif ardente.

La douloureuse impression que l'aspect des malheureux prisonniers soi-disant bien portants m'avait produite, augmenta encore à la vue des soldats noirs, bien nourris, bien habillés, la mine provoquante, derrière les travailleurs en haillons, donnant à ceux-ci des ordres sur un ton orgueilleux, avec des paroles brèves et sans réplique. Outre son armement réglementaire, chaque soldat noir était encore porteur d'un nerf de bœuf ou d'une matraque.

Les moustiques de la malaria et de la fièvre jaune consti-

tuaiet un fléau permanent dans les huttes servant de logement et surtout à l'hôpital. Les moustiquaires étaient totalement inconnus. On en fournit seulement à la fin du mois d'avril 1915, alors que la saison des pluies avait déjà commencé.

En dehors de ceux de la cuisine et de l'atelier, les travaux consistaient dans la fabrication de briques, dans la construction de petites maisons, dans la construction et l'entretien de routes. Le travail le plus dur était celui de l'extraction de la latérite nécessaire à la briqueterie et à la construction des routes; dans la saison sèche, elle a la dureté de la terre cuite.

Pour les ouvrages les plus durs, Venère choisissait de préférence les travailleurs dans les milieux intellectuels, surtout parmi les architectes du gouvernement et les ingénieurs. Par exemple, un prisonnier, T... souffrait d'anémie chronique et d'une faiblesse musculaire du cœur caractérisée. Pourtant, le docteur Longharé le déclara en bonne santé et capable de travailler de nouveau, malgré les symptômes évidents de cette double affection. Il me signala T... comme un carottier obstiné, uniquement désireux d'esquiver le travail.

Au marché qui se tenait dans la première cour, les femmes avaient aligné leurs corbeilles sur un rang. Cette opération terminée, ce n'étaient que les prisonniers, réunis en face, qui pouvaient s'approcher pour faire leurs achats. Un jour, une semaine environ après mon arrivée, les derniers rangs poussèrent les premiers contre les corbeilles, avant que le signal de l'ouverture du marché n'eût été donné. Le soldat de première classe Gianzelli, chargé de la surveillance, se précipita comme un furieux sur les hommes les plus avancés, bien innocents de ce méfait, frappant avec rage de son nerf de bœuf les malheureux qui reculaient. On entendait les coups pleuvoir dru sur les dos et sur les têtes... Huit jours plus tard survint un nouvel incident. Les camps de Kandi et de Gaya devaient être évacués peu à peu par petits détachements chaque semaine. D'abord les malades à l'hôpital furent renvoyés, soi-disant à la côte. Mais à la station d'Abomey-Bohikou, on les fit descendre du train.

Les hommes du premier transport, au nombre de 8 malades environ, durent traîner leurs bagages de la gare à la voiture qui les attendait, puis la pousser jusqu'à Abomey par une température brûlante et sous le soleil dévorant de midi. Ils cherchèrent à faire comprendre au chef de convoi, un sous-officier noir réputé pour sa cruauté, que leur maladie les empêchait d'accomplir une corvée pareille. Ils loueraient à cet effet des indigènes en les payant de leur poche. Mais le noir rejeta leur proposition et les força à pousser la voiture lourdement chargée. Comme cela marchait trop lentement à son gré, il se mit à frapper avec son nerf de bœuf, en les accablant d'injures, les malades harassés et en maltraita brutalement trois, surtout le nommé N... de Lomé, atteint de dysenterie chronique. Il portait sur tout le dos et derrière la tête plusieurs raies enflées et en partie sanglantes. Un second malade, I... avait deux ou trois raies moins fortes sur le dos. Je n'eus pas occasion de voir les autres. Je signalai l'incident au lieutenant Bernard, commandant du camp, et lui montrai les traces des mauvais traitements infligés. . . .

Une semaine à peine s'était écoulée depuis cet événement, lorsque le sergent Castelli fit conduire en prison un jeune matelot de la Compagnie Woermann, occupé au travail, qui s'était soi-disant moqué de Castelli. Celui-ci rendant en même temps que le prisonnier au local disciplinaire, l'accabla de coups de nerf de bœuf avec une fureur bestiale, puis le serrant à la gorge, le frappa à coups de poing au visage et sur la tête. Puis, le prisonnier étant tombé, Castelli le piétina à coups de botte. Aux cris de douleur du malheureux, j'accourus à la porte de mon logement et vis Castelli, dans un état de surexcitation extrême, quitter la prison et reprendre sur sa bicyclette le chemin du camp, afin de prévenir le lieutenant Bernard, comme je le supposais, et de parer d'avance à toute plainte de ma part.

De l'hôpital, on avait également observé ce cas de mauvais traitement. Quelques jours après, Castelli me déclara que les moqueries de prisonniers allemands à l'égard des Français de-

vaient être punies de la manière la plus sévère. D'ailleurs, la guerre finie, il se tenait à la disposition de n'importe quel homme libre.

En ce qui concerne d'autres mauvais traitements dont j'ai été témoin de ma chambre, je vis un soir Venère frapper de son nerf de bœuf un prisonnier qui traversait la cour.

Jusqu'au dernier jour de mon séjour au camp, les punitions de prison furent largement distribuées à Abomey. Les poucettes furent mises de même à plusieurs reprises...

Pour donner une idée du degré de cynisme dont Venère faisait preuve, on peut mentionner ici qu'il ne craignait pas de dire aux prisonniers maltraités par lui qu'une fois en liberté, après la guerre, ils ne penseraient plus aux mauvais traitements éprouvés, et que par conséquent lui Venère et ses acolytes n'auraient aucune suite à redouter... A la fin de mai, à un appel du dimanche, Venère adressa aux prisonniers une allocution „paternelle“, en s'efforçant de leur démontrer combien ils étaient heureux sous sa coupe, avec une nourriture abondante, un traitement bénin, un travail depuis longtemps devenu un jeu d'enfant. Il engageait donc les prisonniers à écrire chez eux par le prochain courrier combien leur sort était heureux, afin qu'on l'apprît en Allemagne et qu'on y traitât aussi bien les prisonniers de guerre français. L'administration du camp consentait même à leur fournir le papier pour écrire de „bonnes lettres“. Personne n'écrivit. Au bout d'une semaine, la même proposition se renouvela, mais déjà sous une forme plus précise, et comme les feuilles de papier à lettre distribuées étaient restées blanches, un certain nombre de prisonniers furent désignés, sous menace de punitions, pour écrire de „bonnes lettres“ à leurs familles. Mais les „bonnes“ lettres étaient rédigées de telle manière que les Français durent les jeter par la fenêtre comme sans valeur. Je fus personnellement sollicité d'écrire également une „bonne“ lettre, et cela par le lieutenant Bernard lui-même. Je lui répondis que je me plaisais certes à reconnaître les améliorations qu'il avait introduites, mais qu'il ne pouvait être question de bon

traitement tant que les malades ne seraient pas protégés sous tous les rapports, tant que les voies de fait menaceraient, et que le travail forcé sous les tropiques continuerait de sévir. Bernard devait me donner des garanties, surtout par rapport au renouvellement des voies de fait; alors les prisonniers écriraient d'eux-mêmes très volontiers. Le lieutenant Bernard me parla alors d'autre chose ...

Dans la soirée du 22 avril 1915, des prisonniers furent envoyés du camp comme bouchers et porteurs de viande, afin d'„abattre“ et de transporter un animal acheté d'un troupeau pour l'ordinaire des prisonniers. Dans le voisinage du parc au bétail, gisait le cadavre gonflé d'un jeune taureau, dont l'odeur était déjà très-forte. Il devait être dépecé, ayant été soi-disant tué seulement par un coup de corne d'un autre taureau, mais rien ne s'opposant à la consommation de la viande de l'animal. Dès le commencement du dépeçage, les bouchers déclarèrent la viande immangeable, tant elle exhalait une forte odeur. Les deux sous-officiers français, survenus entre temps, partagèrent cet avis, mais Venère, en praticien consommé, enforça son doigt dans une fente des muscles de la nuque, où la décomposition ne se manifeste jamais qu'en dernier lieu, et affirma qu'il ne sentait rien; la viande devait donc être portée à la cuisine. Les bouchers ne terminèrent leur ouvrage que fort tard dans la soirée ... Le lendemain, à la visite dans les chambres, j'eus connaissance du fait ... De forts indices laissaient soupçonner que le taureau avait succombé à une pustule maligne, très répandue sous les tropiques, notamment à Togo et au Dahomey, et qui sévit de temps en temps parmi les troupeaux de bœufs du pays. Avec son expérience des colonies, Venère ne pouvait pas ignorer ce fait. Je mis instamment les prisonniers en garde contre l'usage d'une viande provenant d'un animal déjà en décomposition et soupçonné de pustule maligne. Mon conseil fut suivi et personne ne toucha à la viande ... La viande réservée pour le soir était entrée dans la journée en pleine décomposition. Il fallut la jeter immédiatement, et tout paraissait ainsi devoir être pour le mieux.

Mais le 27 avril, un des bouchers se fit porter malade pour infection purulente à une coupure qu'il s'était faite à une main, en dépeçant dans l'ombre le cadavre de l'animal suspect. Une enquête auprès des autres Allemands entrés en contact avec le cadavre fit découvrir une seconde éruption purulente, puis trois autres se déclarèrent, et le 30 avril, il y en avait six cas! Les hommes atteints étaient les deux bouchers et quatre des porteurs de la viande. J'examinai quatre des 6 cas au microscope et constatai chez tous des bacilles de la pustule maligne. En outre, dans la nuit du 30 avril, un second taureau du troupeau contaminé avait été abattu pour l'ordinaire du camp. Je reçus du docteur Longharé l'autorisation d'examiner la rate dans le cadavre de la bête. Pendant que j'attendais qu'on eût fini de creuser une fosse pour y jeter ce cadavre, que je devais ouvrir sur le bord, un jeune taureau du troupeau séjournant à proximité de là s'abattit tout à coup sous nos yeux par suite d'une faiblesse cardiaque. Je recueillis du sang à l'oreille de l'animal, qui vivait encore, je l'examinai au microscope, et j'y découvris un foyer de bacilles typiques de la pustule maligne. Le taureau expira peu de temps après, et sa rate attestait les modifications caractéristiques de la pustule maligne . . . Le prisonnier G . . . avait une éruption de pustule maligne au cou, avec forte tuméfaction de tout le côté du cou, accompagnée de fièvre jusqu'à 40 degrés de température. La tuméfaction menaçait déjà le larynx. G . . . fut pendant deux jours en danger de mort. Deux des autres cas de pustule affectèrent une forme bénigne, deux furent très opiniâtres, surtout chez R . . . dont les furoncles reparaissaient sans cesse de nouveau. Ce prisonnier et un des autres ont même été traités pour rechute au mois de juillet par le médecin-major docteur Simon, lors de l'évacuation des prisonniers de guerre sur le Maroc. Venère avait montré une légèreté extrême en faisant dépouiller pour la cuisine le cadavre de l'animal mort. Sa longue expérience des tropiques et sa connaissance du pays devaient lui faire savoir qu'au Dahomey, il faut toujours compter avec la pustule maligne. Il n'ignorait pas non plus, comme il a été

prouvé par la suite, que peu de temps avant la mort du taureau dépouillé, deux autres animaux du troupeau de l'administration du cercle avaient déjà succombé, et que le troupeau destiné au camp paissait souvent à la même place que le premier. Enfin, dans ce cas doublement sujet à un doute extrême, Venère avait justement esquivé le contrôle du médecin français chargé d'examiner la viande! Le dépouillement du cadavre ayant eu lieu fort tard dans la soirée, l'homme chargé de porter au médecin français les entrailles de l'animal mort pour obtenir l'autorisation réglementaire, ne trouva plus le docteur chez lui. L'attente ayant semblé trop longue à cet individu, il était revenu sans avoir exécuté sa mission, mais en faisant à Venère un rapport en conséquence . . . Le devoir de Venère était de faire procéder le lendemain matin à un nouvel examen de la viande. S'il ne le fit pas, c'est évidemment parce que pendant la nuit, la décomposition des intestins était devenue complète. Le docteur Longharé parla de faire infliger à Venère une punition. Mais il semble n'en avoir rien été, car peu de temps après, je revis Venère avec le grade d'officier . . . Ayant eu occasion de dire à Venère que même la peau non tannée de la bête morte de pustule maligne conservait encore des germes d'infection, et par conséquent ne devait pas servir à fabriquer des pantoufles pour nos hommes, Venère me déclara que cette peau était déjà vendue. Comme dans la précipitation des affaires, j'avais négligé d'attirer sur ce point l'attention du médecin français, comme dans la cuisine, les tables et d'autres objets pouvaient devenir des causes de propagation du germe de la pustule maligne, et qu'il était nécessaire de prendre des mesures en conséquence, je fis connaître à Venère mon avis à ce sujet par l'intermédiaire de l'interprète. Venère me fit répondre par la même voie qu'en ce qui concernait mes réserves concernant les mesures de désinfection à cause du danger de pustule maligne, cela ne me regardait pas, mais était uniquement l'affaire du médecin français . . . Si je me mêlais d'affaires qui ne me regardaient pas, il ne se gênerait pas de me faire sentir sa cravache . . .

Ma santé, déjà chancelante à Kandi, empira tellement au Dahomey, sous l'influence de toutes les abominations dont je devais rester le témoin impuissant, qu'à la fin je n'accomplissais plus que machinalement mon service médical si fatigant. C'est pourquoi, vers la fin de mai 1915, je fus relevé par le médecin-major de 1^{ère} classe docteur Simon. . . .

Signé: Professeur docteur *Zupitza*,
Médecin-major de 1^{ère} classe en retraite.

Aschaffenburg, le 10 février 1917.

A comparu comme témoin le docteur *Simon*, médecin-major de la landwehr, à Aschaffenburg; lequel, après avoir reçu communication de l'objet de l'enquête et avoir été averti de l'importance et de la solennité du serment, a été entendu.

Identité du témoin: Simon Rudolf, docteur médecin, 37 ans, confession évangélique, célibataire, médecin de gouvernement attaché au gouvernement de Togo, Afrique occidentale, actuellement médecin-major de la landwehr à l'ambulance de réserve d'Aschaffenburg, domicilié à Aschaffenburg.

Déposition du témoin: Au début de la guerre, je me trouvais à Lomé, comme médecin de gouvernement. Le 2 août 1914, je fus mobilisé en qualité de médecin-major. Lors de la capitulation de la station de Kamina, je fus remis aux mains des Anglais et embarqué avec les autres prisonniers à bord du vapeur „Obuasi“.

Le 18 septembre, les Anglais nous remirent aux Français, qui nous expédièrent immédiatement à Cotonou, au Dahomey, où nous débarquâmes le 19 septembre. Le logement des officiers et des soldats dans les hangars de la douane était très primitif. Chacun reçut pour coucher une natte de paille, et une couverture le second jour; outre le couvert pour manger, on ne nous donna qu'une assiette et une tasse. Le repas consistait matin et soir en viande avec des poulettes de yam. Une eau de pluie malpropre servait de boisson.

Le lendemain, on nous annonça que nous allions être internés au Soudan français sur le Niger, à 800 km. dans l'intérieur, que nous ferions 250 km. par chemin de fer, et les 500 km. restants à pied par étapes.

En recevant l'ordre de nous équiper pour la marche, je protestai tout d'abord et fis en même temps une demande pour être employé comme médecin. On me répondit que c'était en effet mon droit et que ma demande serait transmise, mais que les médecins devaient justement avoir la préférence parce qu'aucun médecin français ne pouvait faire la route. Les officiers eurent la permission d'emporter un paquet du linge le plus nécessaire et un lit, c'est-à-dire une natte roulée; quant aux soldats, on leur autorisa un paquet et une natte pour deux hommes.

Le 21 septembre, nous partions pour Savé, à 250 km. au nord de Cotonou. Premier et unique repas à 5 heures du soir. Les officiers logés dans le hangar du chemin de fer, les hommes de troupe dans des huttes de nègres. Marche de Savé en deux détachements. Je fus chargé par le gouvernement français du service médical auprès du premier détachement. La relation suivante est extraite de mon journal de marche.

Celle-ci dura du 22 septembre au 27 octobre. De Savé à Gaya, il y a 520 kilomètres, Gaya même est située à environ 800 kilomètres de la côte. La marche s'effectua sur l'unique route conduisant de Savé au nord sur le Niger, employé pour le transport des troupes, et praticable aux camions-automobiles. Le départ eut lieu dans les premiers temps à 5 ou 6 heures du matin, de sorte que nous devions marcher pendant la plus grande chaleur du jour; plus tard, elle commença dès une heure ou deux heures du matin. Mais nous n'en évitions pas quand même pour cela la grande chaleur, car dès 8 heures du matin, le soleil est déjà brûlant et désagréable. Les hommes blessés aux pieds se traînaient péniblement, et il fallait toujours faire des pauses assez longues, en dehors des haltes régulières. Parfois nous marchâmes aussi l'après-midi. La température variait entre 30° et 45°, et sous les rayons ardents du soleil, elle atteignait aussi

jusqu'à 80°. Nous n'étions nullement outillés pour une marche sous un climat tropical. Au bout de peu de temps, quelques hommes furent obligés de marcher nu-pieds sur le sol brûlant. Comme la plupart de nos hommes n'étaient point entraînés à la marche (négociants, employés, missionnaires, instituteurs), et qu'une partie d'entre eux était affaiblie et anémiée par un long séjour aux colonies, presque tous tombèrent malades et devinrent incapables de marcher. Beaucoup furent atteints de malaria et de dysenterie. Malgré cela, tous les malades furent forcés de continuer leur marche pénible, les différents détachements s'égrènèrent sur une longueur de 10 à 15 kilomètres. Souvent, de traînants étaient encore ramenés le soir par le camion-automobile des bagages. J'ai vu moi-même des prisonniers, gisant épuisés dans le fossé de la route, relevés et poussés à coups de crosse par les soldats noirs de l'escorte. Les insulations étaient nombreuses. En route, il était impossible de se procurer de l'eau, car aucun village n'existait entre les différentes étapes journalières. Il fallait donc parcourir des distances de 20 à 35 kilomètres sans pouvoir étancher sa soif. La plupart des prisonniers devinrent absolument incapables de marcher. Quatre ou cinq d'entre eux eurent la permission de monter dans le camion-automobile des bagages. Les autres durent se traîner tout bien que mal, clopin-clopant. L'officier français voyageait en auto. Souvent, pour des motifs inconnus, un ordre était donné: tout le monde marche! Dans ce cas, tout le monde devait aller à pied. Des protestations de ma part restèrent sans aucun effet. Les malades se traînaient par groupes de 2 ou 3 chacun sous l'escorte d'un soldat noir, souvent pendant toute la journée, sur la route brûlante de chaleur.

La décision du gouvernement français d'interner des prisonniers européens sous un climat tropical étant déjà inexplicable et inhumaine par elle-même, c'était encore une torture inutile de contraindre sans motif raisonnable à des marches pareilles des hommes absolument inexercés et mal équipés, déjà épuisés pour la plupart par un long séjour aux colonies, en exigeant d'eux des

efforts qu'on eût pas osé demander à un transport de prisonniers sous le climat sain de leur propre pays. Mais ici, dans la chaleur accablante du soleil des tropiques, entouré des dangers du climat et des maladies qu'il engendre, cette mesure était un véritable défi aux lois de l'hygiène coloniale et aux principes de l'humanité...

Dans un détachement de 80 hommes seulement, j'avais tous les jours de 30 à 50 malades à traiter. Pendant 30 jours, j'ai soigné en tout 1100 hommes, soit 37 par jour. Il y avait beaucoup de blessures aux pieds, des hommes épuisés, des cas de malaria, de dysenterie et de fièvre hématurique. Même les hommes gravement malades devaient continuer la marche... Ils furent emmenés avec les autres, quoiqu'on avait mieux fait de les évacuer sur les hôpitaux de la côte.

A une demande télégraphique de l'officier français, qui ne voulait plus assumer la responsabilité de ce convoi, l'ordre arriva par la même voie de Dakar que tous les Allemands devaient faire la route, coûte que coûte! Un autre reproche à adresser au gouvernement français, c'est de n'avoir fait absolument aucun préparatif pour notre marche dans ce pays inculte, ni pour la nourriture, ni pour le logement, ni surtout pour les soins à donner aux malades.

Le logement, pour les officiers et les soldats, consistait en de petites huttes de nègres, malpropres recouvertes de paille, où l'on étendait sa natte par terre. Les hommes durent souvent coucher à la belle étoile, et pendant les mois de septembre et d'octobre ils furent trempés jusqu'aux os par les orages (tornados).

Après un parcours de 270 kilomètres jusqu'à Bembereké, je profitai d'une journée de repos supplémentaire pour protester énergiquement contre la continuation de la marche. Les hommes étaient dans un état complet d'épuisement, malades pour la plupart; beaucoup portaient des chaussures en lambeaux, tous étaient affaiblis par l'excès de fatigue et l'insuffisance de nourriture. L'officier français, reconnais-

sant l'impossibilité de poursuivre la marche, me chargea de mettre à part tous les hommes véritablement incapables de marcher et malades, ainsi que ceux n'ayant plus de chaussures, soit environ 40 à 50 hommes. Ceux-ci furent transportés jusqu'à Kandi, c'est-à-dire 110 kilomètres, par camion-automobile des bagages. Les autres médecins étant tous malades, j'ai dû accompagner à pied les 25, qui en restaient, sur le long trajet des 110 km. C'est ainsi que j'ai dû faire 380 kilomètres en 20 jours, y compris 6 jours de repos.

A Kandi, nous protestâmes encore contre la continuation de la marche et nous exigeâmes une meilleure nourriture, surtout le matin, ainsi qu'un meilleur traitement des malades. Le capitaine Bosch nous déclara comme étant „en dehors du droit des gens“. Toute la marche de Savé jusqu'à Gaya fut une torture inutile, sans but, et il n'est personne d'entre nous qui ne fût persuadé que les Français n'avaient d'autre intention que de nous faire périr jusqu'au dernier. A cela s'ajoutait l'indignité du traitement, car nous fûmes tout bonnement mis hors la loi! Il importe de mentionner qu'officiers, sous-officiers et soldats, tous soumis au même traitement égal, purent faire les mêmes expériences relativement à la nourriture, au logement, à la surveillance et aux procédés employés. L'approvisionnement en médicaments était extrêmement pauvre. Les médicaments apportés de Togo ne tardèrent pas à être épuisés, et pour en obtenir de nouveaux, d'ailleurs en quantité insuffisante, il fallut de nombreuses et continuelles réclamations. Malgré des demandes réitérées, par lettre et par télégramme, à Njamé, à Sinderé, à Cotonou et à Dakar, les remèdes restèrent plus qu'inférieurs au nécessaire. . . . Il n'en existait aucun pour les malades atteints de dysenterie. En partant de Kandi, je n'avais pour tout instrument qu'un bistouri, une seringue et des ciseaux; mais au bout de quatre semaines, on me les reprit. Plusieurs fois, je dus ouvrir des abcès et des panaris avec un couteau de poche à moi que j'avais aiguisé spécialement dans ce but. Le 24 novembre, lors du passage du médecin français, le

docteur Bonrepaux, je me plaignis à lui et le chargeai d'une forte commande des médicaments les plus nécessaires. . . . Quatre semaines après, j'en reçus seulement quelques-uns, et même certains que je n'avais même pas demandés. En tout cas, ils étaient tout à fait insuffisants pour la grande quantité de malades, dont le médecin français avait pu se convaincre de ses propres yeux. Aucun instrument ne me fut fourni. Rien ne fut envoyé non plus de Cotonou, bien qu'en novembre, en décembre et en janvier, une lettre eût été adressée chaque mois à Cotonou, sans parler de demandes télégraphiques réitérées à Cotonou et à Dakar. Un de nos officiers lut le télégramme suivant dans le bureau de la station: „Impossible d'envoyer des médicaments pour les prisonniers de guerre allemands, le budget étant dépassé.“ Lorsque le docteur Bonrepaux repassa de nouveau le 27 février 1915, je lui renouvelai ma plainte. Il me répondit qu'il avait transmis mes précédentes demandes et mes réclamations, mais qu'il ne pouvait faire davantage. Il ne pouvait pas non plus envoyer de médicaments, lui-même n'en ayant que très peu. Il me conseilla d'évacuer le plus de malades possible sur Cotonou, en se chargeant d'obtenir l'autorisation. Le gouvernement verrait alors la faute qu'il avait commise et s'apercevrait de l'impossibilité de continuer la marche plus loin. Lui-même avait conseillé au gouvernement de supprimer le camp et de nous transporter en France. Mais le gouvernement ne voulait pas convenir de sa faute. Le 6 mars 1915, je reçus du même coup, un bistouri, des ciseaux, une pince et une seringue à injections. . . .

Le 17 mars, nous reçûmes la visite d'un officier inspecteur français, nommé Durif, qui recueillit nos plaintes. Nous nous hasardâmes timidement à lui demander si nous étions bien vraiment mis hors la loi, ainsi que nous l'avait dit le capitaine Bosch. L'inspecteur nous assura qu'à Gaya, nous serions traités „comme des princes, comme des grands seigneurs“. D'ailleurs, nous allions être ramenés ce même mois à la côte, à cause „de difficultés d'approvisionnement“.

Le camp fut supprimé à la fin de mars. Les officiers furent transférés à Widah, sur la côte, une grande partie des malades fut envoyée en France, le reste emmené à Abomey. Selon un ordre du gouvernement français je fus envoyé au camp de Kandi. Il faut dire ici que l'autorité locale, dépourvue elle-même de tout et incapable de rien fournir, ne peut être rendue responsable de ces conditions incroyables d'existence. La faute incombe à l'autorité centrale de Cotonou et de Dakar, qui nous envoya à 800 kilomètres dans le désert et nous y laissa nous consumer.

Le camp de Kandi dut être également supprimé à la fin. Quelques malades allèrent en France, la plus grande partie fut envoyée à Abomey. Au camp d'Abomey . . . il y avait depuis le mois de septembre 1914 environ 200 Allemands de Cameroun, puis, à partir de mars 1915, arrivèrent des colons de Togo, de sorte que finalement le camp comptait de 300 à 350 hommes. . .

Le logement et la nourriture étaient les mêmes que lors de mon arrivée à Abomey. Depuis le commencement, les hommes furent astreints à un pénible travail, même à l'heure de la plus forte chaleur du jour, battus et menacés par des noirs. Le dos courbé, ils devaient arracher avec les mains jusqu'à la racine comprise, une brousse épaisse de 2 à 3 mètres de hauteur. Beaucoup tombaient d'épuisement sous la chaleur pendant ce travail inhabituel à des Européens. D'autres devaient construire des routes, démolir des maisons et des murs, bâtir des huttes nouvelles. Un soir, Venère, pris de boisson, entra dans les huttes et se mit à frapper aveuglément à tort et à travers sur tous les prisonniers avec son nerf de bœuf. En pareil cas, il se faisait toujours accompagner de soldats nègres et tenait son revolver au poing. Une fois, il fit mettre un certain nombre d'Allemands à genoux en les menaçant de son revolver, puis il dit aux soldats noirs: „Ces Allemands voulaient vous soumettre, mais à présent ils sont vos esclaves et doivent se mettre à genoux devant vous.“ . . .

Abomey est situé à 100 kilomètres environ de la côte dans

la région des palmiers oléifères. Le climat est le vrai climat des tropiques, chaud et lourd, inconvenient aux Européens. En aucun cas, un Européen ne peut s'y livrer à des travaux corporels. En outre, une malaria très forte, la dysenterie et le typhus y régissent en permanence.

J'arrivai à la gare avec 10 hommes. L'un d'eux eut sa cocarde arrachée de sa calotte par le lieutenant français Bernard. Le port de la cocarde n'ayant pas été interdit jusque là, l'homme, quelque peu interloqué, esquissa involontairement un geste de défense. Le lieutenant le frappa alors de sa cravache sur le bras et au visage. Quelques-uns des autres hommes, spectateurs tranquilles de cette scène, reçurent également des coups de cravache sur la poitrine, sur les bras et au visage, de la part du sergent français, au milieu des vociférations furieuses de ce sous-officier. J'élevai ma protestation. Un des prisonniers, F... homme calme, de grande taille, demanda sur un ton tranquille un interprète, parce que les hommes ne comprenaient pas le français. On l'emmena alors à part, et la scène qui suivit se passa sous les yeux de la foule des indigènes riant aux éclats. Sans que F... eût fait un seul mouvement, le sous-officier français lui envoya en pleine figure un coup de poing qui fit jaillir le sang. F... para simplement les coups sans riposter. Alors le sous-officier prit une cravache, et chercha à en frapper le prisonnier, puis finalement, saisissant le fusil d'un soldat noir, il fit mine de vouloir s'en servir contre F... qui se contenta avec un calme parfait de maintenir l'arme dans sa main. On l'emmena ensuite. Je protestai de nouveau. Quant aux autres prisonniers, j'ignore ce qui leur arriva, car ils disparurent de ma vue. Pourtant, le soir, j'entendis leurs récits et constatai leurs lésions. Ils avaient dû charger sur un wagon leurs bagages et ceux des Européens et des noirs de l'escorte, et pousser ce wagon sur le chemin de fer à voie étroite, sous un soleil brûlant, à 2 heures de l'après-midi, pendant les 9 kilomètres à parcourir jusqu'au camp. Bien qu'ils s'en acquittassent de leur mieux, ils n'avaient cessé d'être accablés tout le temps des insultes et des

coups du sous-officier Gianzelli, et de coups de crosse dans les reins et sur les jambes distribués par les soldats noirs. Le prisonnier G . . . , homme âgé et tranquille, avait été harcelé de coups de pied, et comme il se tournait vers Gianzelli, celui-ci le maltraita sur le corps à coups de cravache. G . . . avait arrêté le bras du sous-officier, qui alors, saisissant son fusil, avait voulu frapper le prisonnier avec la crosse. G . . . ayant encore saisi et arrêté l'arme, Gianzelli cria à un noir de charger son fusil et de faire feu. Le noir, tirant sa baïonnette, en avait frappé G . . . sur la tête en y occasionnant une plaie béante. Un autre sergent français, le sergent Vergnaud, avait calmé son camarade. Les Allemands arrivèrent au camp dans la soirée, couverts de sueur et de sang, à moitié exténués, et là ils furent mis en prison pour 15 jours. J'en vis quelques-uns le soir et constatai qu'ils étaient couverts sur tout le corps de meurtrissures et de raies bleuâtres. On voyait à peine une seule peau dans son état normal. Le lendemain, on leur déclara que s'ils continuaient à se conduire de la sorte, pas un ne reverrait son pays. Il était facile aux Français „de les faire crever“ (telles étaient les propres paroles de l'interprète); les moyens ne manquaient pas: le travail dur, la faim, la prison, les coups, les poucettes.

Quand j'arrivai moi-même au bout du chemin de fer à voie étroite d'où il reste environ 800 mètres à parcourir jusqu'au camp, quelques Allemands escortés par des soldats noirs vinrent chercher mes bagages. Mais il me fallait en porter une partie. Comme j'hésitais tout d'abord, ma qualité d'officier me dispensant de rien porter, un soldat noir me cria: „Qu'est-ce que c'est, cochon, veux-tu bien faire ce que je te dis!“ Je lui répondit d'un ton calme que j'étais officier, médecin-major, sur quoi il se précipita sur moi la crosse levée en criant de nouveau: „Qu'est-ce que tu dis, cochon d'Allemand?“ Les Allemands qui se trouvaient là m'avertirent de ne pas exciter davantage le noir, et comme je ne voulais pas me commettre avec lui, je pris ma malle et la portai moi-même au camp. En arrivant, j'allai immédiatement trouver le lieutenant Bernard et me

plaignis à lui: „Que voulez-vous,“ me répondit-il, „si les Allemands ne traitaient pas si mal leurs prisonniers, nous vous traiterions mieux aussi. . . . D'ailleurs, les Allemands ne comprennent pas un seul mot de français. . . .“ Cette dernière remarque avait pour but de me prévenir d'avance que toutes les plaintes seraient inutiles et non avenues. Autant parler aux murs. Du reste, toute nouvelle réclamation me vaudrait une punition d'arrêts. . . .

1^{er} juin. Un homme puni des poucettes pendant toute la nuit pour avoir brisé une lampe appartenant aux Français.

2 juin. Un homme en prison avec les poucettes pour s'être exprimé en termes désobligeants sur l'interprète.

6 juin. 16 hommes en prison, dont un avec les poucettes, pour n'avoir pas été chercher assez vite leur repas.

20 juin. 4 hommes en prison avec les poucettes pour . . . désobéissance. Ils ont reçus des coups et doivent accomplir un travail pénible.

27 juin. Un aide-infirmier en prison avec les poucettes pour m'avoir rapporté que l'interprète avait dit du mal de moi.

La prison, une maison en terre glaise d'environ 5 × 5 m. était occupée en permanence par 10 à 20 hommes, punis de 8 à 15 jours pour des vétilles ridicules, et souvent privés de nourriture pendant toute la journée.

Le 29 juin, Venère, par pure fantaisie, enferma pendant 3 heures 50 malades dans ce local étroit.

Le prisonnier S . . . , homme âgé, fut obligé par des soldats de rester de 6 à 10 heures du matin accroupi presque sans interruption pour badigeonner des briques dont ils avaient un pressant besoin afin de construire leur maison. Il en résulta pour le prisonnier une paralysie de la jambe (péroné).

Le matelot de première classe Linde, de Cameroun, atteint d'un mal de Basedow très grave, affreusement maigri, pria le médecin français de le faire admettre à l'hôpital parce qu'il espérait y être mieux soigné. Le médecin français me dit que

Linde n'avait absolument rien. Le principal était de ne rien lui donner à manger ou seulement fort peu; alors les symptômes nerveux disparaîtraient. Aussi avait-il déjà mis Linde pour 2 jours au régime spécial, consistant en une „diète“ absolue.

Le prisonnier R... de Cameroun, très déperî par la fièvre, demanda à l'officier inspecteur français d'être transféré dans un climat européen. L'officier promit de s'employer en sa faveur. Quelques jours plus tard, le médecin français déclara à R... à l'hôpital, que „tant qu'il aurait à décider quelque chose, pas un Allemand ne sortirait du Dahomey“.

Le pire à Abomey était l'état sanitaire des prisonniers. Bien qu'habitué à de graves maladies en ma qualité de médecin colonial, je m'effrayai à l'aspect des lamentables êtres humains qui se présentèrent à ma vue lors de mon arrivée au camp d'Abomey. Mal nourris, le visage pâle et creux, semblables à des spectres vivants, déprimés et craintifs comme des chiens battus, ces malheureux se rendaient à leur travail. La fièvre et les maladies ravageaient leurs rangs. Presque tous avaient des attaques de fièvre plusieurs fois par mois. La plupart étaient anémiés, cachectiques, portaient de l'œdème, et beaucoup avaient la fièvre hématurique.

Le plus effroyable était ce qu'on appelait le nouveau camp, c'est-à-dire un second camp où étaient internés, au nombre d'environ 40, une partie des hommes incapables de travailler en raison de maladies chroniques, tous offrant l'image de la plus affreuse misère. Comme médecin, je ne me rappelle pas avoir jamais rien vu d'aussi désolant.

La cause provenait de ce que ces hommes étaient souvent pendant des semaines sans recevoir de quinine, et que par crainte du mauvais traitement du médecin français, dont j'ai donné un exemple, ils préféraient encore ne pas aller à l'hôpital, même ceux atteints de malaria, de sorte qu'ils attrapaient fièvre sur fièvre. A cela s'ajoutaient le travail corporel pénible et la dépression morale causée par la misère.

Le bâtiment décoré du nom d'hôpital était une hutte en

terre glaise couverte d'un toit de paille, où se trouvaient 30 lits de camp fabriqués avec d'épaisses côtes de palmier. Ils étaient occupés en permanence, et même leur nombre était de beaucoup insuffisant. On ne pouvait admettre que les hommes gravement malades. Tout homme dont la fièvre cessait et qui nécessitait un peu moins de soins, devait quitter l'hôpital pour faire place à un autre. Ces malades ainsi renvoyés comme malades à la chambre pour se reposer dans leurs huttes, étaient malgré cela souvent employés au travail en dépit de toutes les protestations; principalement s'il arrivait de nouvelles provisions, tous les malades „au repos“ étaient alors envoyés en corvée. Il s'agissait de transporter des fardeaux de 30 à 40 kilos, du point terminus du chemin de fer au camp, c'est-à-dire sur un parcours d'un kilomètre. Il arriva souvent que des hommes s'affaissaient sous le poids de ces fardeaux...

4912 hommes en tout furent traités en 42 jours, soit 117 par jour. Sur ce nombre, 25 à 30 étaient journellement à l'hôpital comme gravement malades, 20 à 30 par jour restaient „au repos“ dans les huttes comme malades à la chambre exempts de travail, et au nouveau camp comme malades chroniques incapables de travailler. Ainsi 85 à 100 hommes étaient constamment hors d'état d'accomplir un travail quelconque, 50 à 60 en traitement. Il s'agissait pour la plus grande partie de malaria aiguë, de symptômes cérébraux pernicieux, de malaria chronique (anémie, cachexie, hydropsie). En sept semaines, j'ai vu 20 cas de fièvre hématurique gravement compliquée. ... Deux eurent une issue mortelle, et sept autres malades avaient succombé à la même affection avant mon arrivée. J'eus à traiter en outre la dysenterie, le typhus, l'état de débilité, les affections cardiaques. Le 28 juin 1915, on nous annonça que nous allions tous quitter cet „enfer“, tout en nous prévenant qu'au Maroc, les prisonniers auraient à construire un chemin de fer, et qu'ils y seraient si mal traités qu'ils regretteraient encore Abomey. Le départ pour Cotonou eut lieu le 4 juillet à 3 heures du matin. 70 prisonniers étaient si malades qu'ils ne pouvaient faire à pied les 9 kilo-

mètres jusqu'à la gare; pour les autres, ce trajet était aussi une étape très dure, tant leur état de dépérissement les avait épuisés. Bref, jamais cortège n'offrit un plus lamentable aspect.

Nous attaignîmes Cotonou à midi; les hommes gravement malades allèrent à l'hôpital, les autres furent logés dans le hangar de la douane. Je les revis le 5 juillet sur le vapeur „Asie“.

Pendant la traversée, qui dura jusqu'au 18 juillet, les officiers et leurs femmes occupaient de bonnes cabines; toutefois, ils n'eurent qu'une seule fois la permission d'en sortir pour aller prendre l'air sur le pont. Une chaleur terrible régnait dans les cabines. La baronne Codelli, dont l'enfant était âgé de six mois, ne put se procurer pour lui du lait qu'avec des difficultés énormes, et encore en quantité insuffisante.

Les hommes de troupe, à l'étroit dans la cale, où ils étaient pressés comme des harengs les uns contre les autres, couchaient en partie dans des hamacs, en partie par terre. Jamais ils ne furent admis à respirer l'air pur, malgré la chaleur horrible et l'atmosphère empoisonnée qui régnaient dans la cale.

Les malades ne pouvaient recevoir que des soins insuffisants. Nous avons emporté d'Abomey quelques médicaments, et nous ne pouvions rien recevoir de la pharmacie du bateau. Deux hommes gravement atteints du typhus furent admis à l'hôpital du bord et débarqués à Dakar. Plusieurs cas nouveaux de fièvre hématurique se déclarèrent également. Le 17 juillet, les prisonniers débarquaient à Casablanca, d'où ils furent dirigés sur le camp de Médiouna (Maroc). Dans la période du 27 août 1914 au 17 juillet 1915, j'ai traité en 235 jours 10,379 hommes, soit 41 par jour. Ce n'était là qu'une partie seulement des Allemands internés au Dahomey.

Furent atteints de fièvre hématurique:

A Gaya	8, morts	—,
A Kandi	9, „	3,
Pendant la marche sur Gaya	1, „	—,
	A reporter	18, morts 3,

	Report	18, morts	3,
A Cotonou		5(?), „	2,
A Savé		1, „	—,
A Abomey jusqu'au 21 mai		20(?), „	7,
A Abomey du 21 mai au 4 août		20, „	2,
Sur le vapeur „Asie“		2, „	—,
A Casablanca		30(?), „	7,
A Médéa		1, „	1,

Au total: 97, morts 22.

En temps de paix, en Afrique occidentale, la fièvre hématurique ne se manifeste plus que très peu, en raison du traitement prophylactique sévère par la quinine.

Moi-même, à Togo, où règne absolument le même climat qu'au Dahomey, je n'ai vu en 6 ans que 7 à 8 cas environ, pendant qu'en une année à peine au Dahomey, près de 100 cas, dont 54 sous mes yeux, se sont produits. Ces chiffres montrent quelle barbarie il y a à interner des Européens sous un climat tropical.

Signé: D^r Rudolf Simon,
Médecin-major de 1^{ère} classe.

Rapport du docteur C. Bergeat, médecin-major des troupes coloniales allemandes de Cameroun.

Le 11 juin 1915 au matin, la place de Garua se rendit aux troupes alliées sous les ordres du colonel anglais Cunliffe, commandant en chef. Les conditions de la capitulation étaient les suivantes: 1. Les Européens seront libres sur leur parole d'honneur; 2. La propriété personnelle des Européens leur sera conservée; 3. Les conditions ne seront modifiées par aucune mesure de réciprocité, malgré le changement dans les rapports des métropoles sur ce point...

Le matin du 1^{er} août, je vis pour la première fois ici nos compatriotes prisonniers de guerre venant de Cameroun et de Togo. Jamais de ma vie je n'oublierai ce spectacle. Presque tous avaient la mine de chiens battus, presque tous étaient anémiés

au dernier degré, leurs vêtements en haillons; ils se plaignaient de la mauvaise nourriture, du traitement médical insuffisant, et surtout de la quantité défectueuse ou même de manque total de quinine, alors qu'ils souffraient de la malaria. De notre maison, je voyais chaque matin une troupe de prisonniers malades passer devant mes fenêtres pour se rendre à l'hôpital; c'était un tableau plus que navrant d'être spectateur de l'effroyable misère de ces pauvres gens, sans parler des voies de fait qu'ils avaient à subir de la part du personnel français européen...

A l'occasion du passage de vapeurs transportant des troupes françaises venant de Cameroun, l'adjudant se plaisait à nous donner en spectacle à ses camarades, complètement ivres pour la plupart. Inutile d'ajouter qu'en pareil cas, nous devons entendre sans mot dire les propos les plus incroyables à notre endroit. Il fallait une forte dose de maîtrise de soi-même pour rester impassible devant l'attitude de ces insensés.

Le 8 août au matin, on nous annonça notre départ pour Casablanca... Dès 10 heures, les Allemands prisonniers de guerre vinrent chercher nos bagages, et à midi l'on nous conduisit à bord du vapeur „Tibet“. Sur le quai d'embarquement, nous fûmes rejoints par le vétérinaire de réserve Dr S... et par le médecin de gouvernement Dr Hermann, de Togo, tous deux sortant de l'hôpital, S... à cause d'une grave malaria chronique, Hermann pour grave malaria chronique et forte dysenterie. Hermann était convalescent d'une fièvre hématurique grave, et encore si faible qu'il pouvait à peine marcher tout seul; l'un et l'autre avaient excessivement mauvaise mine, avec tous les symptômes de l'anémie. Hermann et un autre Allemand, nommé T..., également convalescent d'une fièvre hématurique de date plus récente, ne furent ni portés ni roulés en voiture sur le quai d'embarquement, mais durent se traîner tant bien que mal avec l'aide de leurs compatriotes. La plupart des autres Allemands embarqués — 104 autant que je me rappelle — n'avaient plus aucun linge de dessous, et beaucoup d'entre eux ne portaient pas même de chaussettes. Chacun portait sous le bras la natte

lui servant de lit, et sur le dos ou sous l'autre bras les hardes qu'il appelait encore ses effets. Parmi ces malheureux se trouvaient des fonctionnaires moyens et supérieurs de l'administration coloniale, des hommes des équipages de la ligne maritime Wœrmann, tous parvenus à un tel degré de dépérissement qu'il était impossible de les distinguer les uns des autres. Le regard craintif de ces hommes, leur expression d'indifférence pour les souffrances endurées, l'attente muette de leur sort à venir, l'image encore vivace des effroyables tortures du Dahomey, le pressentiment de nouveaux traitements inhumains en perspective, se liaient avec une horrible évidence sur les visages de ces malheureux ravagés par la fièvre hématurique, par la malaria, par la dysenterie, par des maux et des privations de toutes sortes. Leurs yeux creux, sans expression, enfoncés dans les orbites, la couleur d'un jaune grisâtre de leur peau, leurs corps émaciés, donnaient à un tel point la mesure de la vie affreuse qu'ils avaient dû endurer qu'aucune expression ne saurait être assez éloquente pour rendre les sentiments que provoquait un pareil tableau! Contents, un ricanement de satisfaction sur les lèvres, les Français, le médecin-major Waggon et les autres officiers français présents, nous regardaient, le docteur S... et moi, porter dans l'ascenseur les malheureux Allemands sans assistance. Un frémissement d'horreur nous saisit, lorsque nous entendîmes le médecin français Waggon dire au capitaine Bonnet, chef du transport sur le bateau: „Il n'y a pas de malades là-dedans!“

Le docteur S... qui avait rempli pendant longtemps les fonctions d'interprète pour nos malades à l'hôpital demanda de la quinine pour le transport, comprenant 104 hommes. Waggon lui donna 13 cachets de quinine de 0,25 gr. chacun, bien qu'il dût connaître le pourcent des gens atteints de malaria, car il avait été longtemps chargé du traitement des prisonniers malades. Parmi ceux-ci, d'après mon jugement comme médecin, il s'en trouvait au moins 70 à 75 pour lesquels de fortes doses de quinine étaient absolument nécessaires, pendant que pour tous les autres un traitement prophylactique sévère était urgent au dé-

part des régions tropicales. Déjà au cours du traitement des malades à l'hôpital de Cotonou, le docteur Waggon avait privé les malades de la quantité de quinine indispensable sous prétexte qu'on n'en avait pas. Cette assertion fut reconnue fausse, car le docteur Hermann et le docteur S... avaient pu se procurer pour 3 francs le flacon n'importe quelle quantité de quinine auprès des employés noirs de l'hôpital. S... sans souci de lui-même, s'étant plaint énergiquement à plusieurs reprises du mauvais traitement de ses compatriotes à l'hôpital et ne cessant de renouveler sans cesse ses réclamations, fut relevé de ses fonctions d'interprète et rigoureusement séparé des autres Allemands. Son remplaçant comme interprète fut le sergent français Castelli...

Le vapeur servant au transport était un vieux bateau de commerce en mauvais état, le „Tibet“. La cale de l'arrière fut le logement affecté aux 104 prisonniers, bien qu'elle pût contenir à peine 60 hommes à l'étroit. Le chef du transport était le capitaine Bonnet, secondé par les deux sergents français Vergnaud et Gianzelli...

Dans la journée du 9 août, Bonnet me chargea du traitement médical des Allemands prisonniers et aussi du personnel français de l'escorte. Je demandai aussitôt les médicaments et les pansements nécessaires à l'exercice de mes nouvelles fonctions. Mais ils n'existaient pas, le médecin-major Waggon ayant affirmé au chef de transport qu'il n'y avait pas de malades... Un simple coup d'œil sur l'état sanitaire général suffisait déjà à donner une image effrayante. Mes notes à ce sujet sur la situation du 9 au 10 août m'ont été enlevées par le sergent Vergnaud. Lorsque je lui remis sur sa demande la liste des malades du 10 août, il me dit qu'elle était fausse, et que Bonnet allait me faire mettre en prison pour avoir remis un état de malades inexact, qu'il y avait beaucoup trop de malades, que Waggon avait expressément assuré au départ qu'aucun malade ne se trouvait parmi le transport, qu'il n'y avait aucun malade à bord, que personnellement, il lui était parfaitement

égal qu'il y eût 30 à 50 malades par jour ou autant à „crever“, mais que dans tous les cas il n'en fallait pas tout que cela sur la liste, car Bonnet ne le souffrirait pas . . . Bonnet me fit appeler, et me répéta qu'il n'y avait aucun malade à bord, et qu'il me ferait mettre impitoyablement en prison si la liste des malades ne devenait pas plus courte.

Signé: *Dr C. Bergeat,*

Médecin-major des troupes coloniales allemandes de Cameroun,
actuellement à Berchtesgaden, le 23 novembre 1916.

Conclusion.

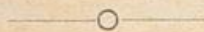
Ces rapports sont suffisamment éloquents par eux-mêmes. Le tableau qu'ils tracent du sort des Allemands tombés en captivité aux mains des Anglais et des Français est si effroyable, qu'il est superflu de vouloir stigmatiser une fois de plus la conduite des autorités militaires et civiles anglaises et françaises. Mais ce qu'il importe de faire encore ressortir, c'est l'esprit qui a inspiré cette conduite. Les crimes commis en Afrique n'ont point l'excuse de l'enivrement ni de la fureur du combat.

De même, aucune déclaration ni aucune explication après coup des gouvernements de l'entente ne pourra rien changer en quoi que ce soit aux images qui se déroulent ici. Les relations ont été faites sous la foi du serment; elles ne contiennent que des faits.

Nous terminerons cet exposé douloureux d'un des chapitres les plus sombres de l'histoire de l'humanité en reproduisant les paroles qui forment la conclusion du Viscount Bryce dans son recueil des dépositions de témoins non assermentés:

„Nous avons terminé notre tâche, ayant recueilli les dépositions des témoins; mais qu'on nous permette d'exprimer ici

notre espérance que ces révélations n'aurent pas été faites en vain, si elles touchent et soulèvent la conscience de l'humanité. Nous osons espérer qu'aussitôt la guerre finie les nations de l'univers s'assembleront pour étudier par quels moyens et par quelles sanctions on peut empêcher le retour des horreurs qui épouvantent en ce moment notre génération."



en
é.
i-
es
n-

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

